

Ville de Lille

PROCES VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2005

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire.- Je demande à Madame BOCQUET de bien vouloir procéder à l'appel.

(Madame BOCQUET procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, MM. CHARLES, CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DANGRÉAUX-VARLEZ, DA SILVA, DAVAL, MM. DECOCQ, de SAINTIGNON, Mmes ESCANDE, FILLEUL, M. FLEJSZEROWICZ, Mme FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, M. RICHIR, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, M. SANTRÉ, Mme STANIEC, MM. SULMAN, THIOT, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Excusés : Mmes CLERBOUT (pouvoir), COOLZAET, DEMESSINE, DESWARTE (pouvoir), MM. DURAND, MAUROY, MOREAU, SAVOYE, SINAGRA (pouvoir).

Madame le Maire.- Mes chers collègues, nous allons commencer le Conseil Municipal, bien qu'un certain nombre de membres soient à la Commission pour le Stade à la Communauté Urbaine mais ils vont nous rejoindre bientôt : Michelle DEMESSINE, Eric QUIQUET, Christian DECOCQ et Alain CACHEUX.

Je voudrais saluer tous ceux qui sont ici, les Conseillers de Quartier, plus particulièrement aujourd'hui les membres du Conseil Communal de Concertation qui sont venus nombreux autour de leur Président délégué Michel FALISE et je les en remercie puisque nous allons avoir un débat, nous y reviendrons dans quelques instants, autour du bilan du Conseil Communal de Concertation.

Je salue également les Lillois et les Lilloises qui sont là et bien évidemment la presse qui nous accompagne comme d'habitude dans ces débats.

Je vous propose de commencer par mes communications.

Tout d'abord, une petite information pour ceux qui ne l'ont pas lue dans la presse, vous verrez que les débats du Conseil Municipal sont aujourd'hui filmés. Je rassure tout le monde, si vous n'êtes pas allés chez le coiffeur, si vous n'avez pas mis votre plus belle cravate ou votre plus belle veste: ce n'est aujourd'hui qu'un enregistrement technique puisque, comme je l'avais dit lorsque nous avons parlé de la modification du règlement intérieur, pour essayer de tenir dans des délais corrects pour que les Lillois et les Lilloises puissent avoir envie de participer à notre Conseil, nous réfléchissons aujourd'hui à la possibilité de transmettre de manière audio-visuelle, sans que nous sachions encore si ce sera par Internet ou par le câble ou par la télévision, les débats du Conseil Municipal.

Les enregistrements d'aujourd'hui sont purement techniques. Nous voulons vérifier la façon dont les images pourraient être prises et comment nous pourrions arriver à retransmettre à nos concitoyens les débats du Conseil Municipal.

Voilà la raison de la présence des caméras avec nous aujourd'hui.

Je voudrais en ce début de Conseil Municipal, dire aussi que nous venons d'apprendre la disparition de Monsieur Pierre MAILLET, vendredi dernier, à l'âge de 81 ans.

Pierre MAILLET était un ancien professeur de mathématiques au Lycée Professionnel Baggio. C'était un homme extrêmement actif, notamment dans le domaine des personnes handicapées et de leur famille. Il était d'ailleurs un membre actif, jusqu'à récemment, du Conseil Communal de Concertation où il représentait l'association APAJH et ce, depuis 1996 jusqu'à il y a quelques jours.

Comme le rappelait notre collègue Michel CUCHEVAL, il y a quelques instants, c'était un homme très généreux, très ouvert qui d'ailleurs n'hésitait pas à héberger chez lui des familles de personnes handicapées qui venaient se faire soigner à Lille.

Il était tout à fait reconnu dans notre ville et dans ce milieu très particulier où la solidarité est véritablement une réalité de tous les jours.

Je voudrais adresser à son épouse, à sa famille, notre témoignage de reconnaissance et bien sûr les condoléances du Conseil Municipal.

Je souhaite saluer les nouveaux Conseillers de Quartier qui nous rejoignent aujourd'hui pour la première fois. Je crois que le mieux serait peut-être qu'ils se lèvent pour que chacun les connaisse.

Madame Evelyne BOSSUT, qui n'est pas encore arrivée, va siéger au sein du Conseil de Quartier de Moulins, au titre des forces vives. C'est une Lilloise d'origine qui souhaite s'investir dans la vie de quartier et apporter son expérience au sein d'associations multiples, notamment de nature sportive et culturelle.

Ensuite Madame Caroline HANICOTTE qui remplace Monsieur THIOT. Madame HANICOTTE est-elle là ? Pas encore. Y a-t-il des encombrements ? Madame HANICOTTE va siéger au sein du Conseil de Quartier de Lille-Fives, au titre du Parti Socialiste, et assistera dès aujourd'hui aux débats de notre Conseil Municipal. Madame HANICOTTE réside depuis sept ans dans le quartier de Fives et elle mène une carrière professionnelle dans le domaine social.

Monsieur Thomas GUEYDAN - que l'on applaudit puisqu'il est là ! - est désigné au sein du Conseil de Quartier Lille-Sud, lui aussi au titre du Parti Socialiste. C'est un jeune chef d'entreprise comme on vient de le voir, à l'heure, très rigoureux, qui mène des missions d'ingénierie auprès des collectivités locales et qui a décidé de s'implanter durablement sur le quartier de Lille-Sud.

Nous sommes très heureux de l'accueillir.

Enfin Monsieur François LEQUINT va siéger au Conseil de quartier de Wazemmes. Il n'est pas là encore. Il est Directeur Adjoint d'un hôpital. Monsieur LEQUINT est très investi dans le domaine de la santé.

Je souhaite la bienvenue à nos quatre nouveaux Conseillers de Quartiers qui seront accueillis chaleureusement par les Présidents de Conseils de Quartier : Madame ROUGERIE, Monsieur FREMAUX, Monsieur CHARLES et Madame POLIAUTRE.

En attendant que nos collègues arrivent, je vais vous parler des sujets les moins porteurs de difficultés ou de débats et tout d'abord des informations sur les fêtes et animations dans la ville durant cette fin d'année.

Vous avez vu que les installations de Noël sont de retour et heureusement qu'elles le sont dans notre ville, les fêtes approchant.

Le marché de Noël, qui est une véritable institution lilloise maintenant, est au rendez-vous de ces fêtes de fin d'année pour le grand bonheur des Lillois, je crois, et des touristes qui sont, eux aussi, au rendez-vous.

Cette année encore, le marché de Noël nous plonge dans une ambiance vraiment très chaleureuse et très conviviale. Nous avons maintenant 72 chalets Place Rihour dans une configuration qui est plus fonctionnelle encore que les années précédentes et donc je pense plus agréable pour s'y promener.

Et puis, nous réalisons, à la demande des commerçants, une innovation expérimentale pour l'année 2005, nous verrons quelles en sont les conséquences, sur la Place du Théâtre qui accueille 6 chalets de dégustation autour du manège la Chenille.

Pour l'édition 2005 de ces chalets de Noël, je voudrais saluer la Fédération Lilloise du Commerce et son Président Claude SOHET, le Conseil de Quartier Lille-Centre et sa Présidente, Madame Marie-Thérèse ROUGERIE, l'Association Lille Centre Animations et son Président Franck HANOH ainsi que les services municipaux qui ont mis en place ces chalets.

J'y suis passée plusieurs fois. J'ai l'impression que les commerçants sont satisfaits. Il y a une belle animation en permanence.

La Grande Roue est là, fidèle à son habitude. Nous l'avons un peu resserrée et nous avons demandé un moindre encombrement de la Place. Je crois que c'est utile si nous souhaitons que chacun puisse se promener en toute quiétude sur la Place et aux alentours pendant les fêtes.

Je voudrais aussi signaler qu'il y a de nouvelles illuminations festives dans les quartiers de Wazemmes, de Moulins et de Lille-Sud. Peu à peu, notre ville s'éclaire au moment des fêtes de Noël dans tous les quartiers. Là aussi, je crois que c'est une bonne initiative souvent d'ailleurs en partenariat avec les commerçants. C'est là aussi une très bonne chose.

Nous avons maintenant une ville plus claire. Rappelez-vous que lorsque nous avons fait le bilan de l'éclairage, nous avons vu qu'il y avait des difficultés, que certains quartiers étaient moins bien éclairés. Aujourd'hui, les changements que Danielle POLIAUTRE a menés entrent en place et nous nous rendons compte qu'au moment de ces fêtes les illuminations sont aussi beaucoup plus importantes.

Pour continuer à parler des bonnes nouvelles dans notre ville, vous avez sans doute vu que de nouvelles enseignes de renommée arrivent. Je pense à la Maison Dagniaux qui vient d'ouvrir Grand Place. C'est vraiment une très bonne chose.

Et puis vous avez sans doute vu aussi que certains de nos produits lillois s'exportent bien loin puisque les gaufres de chez Meert viennent d'entrer dans le marché japonais. Donc un peu de Lille est là-bas au Japon, ce qui fait aussi de bons ambassadeurs de notre ville et de notre Métropole.

Je voudrais vous dire que les Géants du Nord viennent d'être inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et plus précisément dans la catégorie "chefs d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité".

Après nos beffrois, ce sont donc nos géants et notamment Lydéric et Phinaert qui sont aujourd'hui inscrits au Patrimoine de l'UNESCO. Je voudrais en féliciter particulièrement les bénévoles de l'association "la Ronde des Géants". On sait bien que c'est grâce à eux que ces Géants prennent vie plusieurs fois dans l'année et que de nouveaux géants apparaissent dans notre ville.

Je souhaitais aussi vous dire que nous avons, il y a quelques jours maintenant, fêté, si je puis dire, le centenaire de la loi de 1905 sur la Laïcité dans cette même salle, avec environ 500 personnes, de toutes convictions et de toutes confessions. qui sont venues pour dire leur attachement à la laïcité. Je crois qu'il était utile que notre Conseil Municipal propose et vous avez une exposition autour de vous très pédagogique et didactique, historique bien sûr, sur la laïcité.

Dans un moment où beaucoup se posent des questions sur l'avenir de notre pays, sur l'avenir de notre République, rappeler ces principes de la laïcité qui sont au fondement même de notre République puisque la laïcité, c'est d'abord une valeur de liberté qui est portée, liberté tout d'abord de croire ou de ne pas croire, liberté de pouvoir vivre sa religion ou de ne pas être influencé par un prosélytisme qui n'est pas accepté par la laïcité, tolérance sur l'ensemble des croyances et des religions, capacité aussi de porter des valeurs laïques sans porter atteinte à nos valeurs communes, c'est la première force de cette grande Loi sur la Laïcité.

Je crois que le second principe de la laïcité, c'est le principe de l'égalité. Egalité des religions : l'Etat n'a pas à choisir les religions, il n'en choisit aucune et il les reconnaît toutes. C'est là véritablement ce principe fondamental de la loi de 1905.

Egalité des croyances, mais aussi, et je crois qu'on l'oublie un peu trop et pourtant aujourd'hui, après les violences urbaines que nous avons vécues, il faut rappeler que la laïcité, c'est le pacte républicain, c'est l'accès de tous aux droits fondamentaux de l'éducation à la santé en passant par le logement, par la culture. Nous savons tous que la lutte contre les inégalités sociales constitue l'un des éléments majeurs du combat pour cette laïcité.

Enfin, laïcité, valeur de fraternité. Nous sommes bien là dans les débats actuels sur les discriminations et sur le racisme. La laïcité nous ouvre vers les autres, qu'ils soient différents ou qu'ils soient proches. Ce n'est pas, contrairement à ce que certains ont souhaité dire, un élément qui enferme. C'est la raison pour laquelle, au nom de la laïcité, nous nous battons contre tous les communautarismes, contre tous les extrémismes. Nous savons que les valeurs qui sont les nôtres transcendent celles des différentes communautés.

En même temps, nous devons reconnaître ces différentes religions, croyances philosophiques ou autres et c'est, là aussi, la base de la loi de 1905.

Si nous avons évidemment de manière plus importante, plus profonde, essayé d'analyser aujourd'hui l'actualité de la Loi de 1905, c'est parce que ces valeurs sont d'une acuité très importante aujourd'hui dans notre ville et que le combat pour la laïcité, c'est-à-dire pour la reconnaissance de chacun dans ses croyances ou non croyances, mais aussi pour l'accès de chacun à une émancipation par l'accès aux droits, est porteur de valeur de tolérance, de générosité, de fraternité.

Ces débats sont les débats que nous avons aujourd'hui dans notre pays. Chacun, en tout cas tous les Républicains se sont reconnus dans cette loi et ont souhaité être là pour en fêter le

centenaire et pour nous rappeler qu'il reste de nombreux combats à mener pour la faire entrer pleinement dans la réalité de notre pays.

Voilà ce que je souhaitais dire en introduction à notre Conseil Municipal.

Je voudrais tout de suite rentrer dans le premier débat qui est celui du Conseil Communal de Concertation.

Dans quelques instants, je laisserai la parole à Michel FALISE et, pour cela, je fermerai le Conseil pour qu'il puisse s'exprimer.

Chemise n° 4

CONSEIL COMMUNAL DE CONCERTATION

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON
Premier Adjoint au Maire

05/931 – Règlement Intérieur du Conseil Communal de Concertation - Modifications.

Madame le Maire - Ce débat est un peu particulier. Pierre de SAINTIGNON ainsi qu'Annick GEORGET ont proposé, et je crois que c'était une très bonne idée, qu'à la fin du troisième mandat du Conseil Communal de Concertation, puisqu'il existe maintenant depuis neuf ans, nous demandions à celui qui l'a créé, qui l'a fait se développer et qui en a porté l'esprit, à savoir Michel FALISE que je remercie vivement d'être parmi nous et surtout du travail immense qu'il a fait, de venir à la fois nous faire un bilan de ce mandat, mais aussi nous présenter les conclusions d'un rapport qui a été réalisé par le Conseil Communal de Concertation sur les suites données aux avis qui ont été les siens.

Je ne vais pas rentrer dans le débat bien évidemment, c'est à Michel FALISE de vous le présenter et nous allons ensuite en discuter. Je voulais simplement dire qu'au départ le Conseil Communal de Concertation avait été pensé et c'est comme cela que Michel FALISE l'a pensé, avec Pierre MAUROY, avec moi-même, comme un lien entre la société civile et les élus politiques.

Nous nous sommes rendu compte finalement que le Conseil Communal de Concertation, et nous l'avons encore vu samedi matin, était une instance où des hommes et des femmes qui sont les forces vives de notre Ville, qui sont d'origines différentes, de professions différentes, d'âges différents, de cultures différentes, arrivent depuis maintenant neuf ans, avec une auto-saisine dans un tiers des cas et dans deux tiers des cas par une demande du Maire ou des membres du Conseil Municipal, à travailler ensemble avec un seul objectif : l'intérêt des Lillois et des Lilloises.

Je le dis parce que c'est tellement peu facile aujourd'hui de s'écouter quand on a des avis différents, de sortir de l'individualisme de chacun, de la croyance que, de là où on est, on sait à la place des autres. Je dirai que nous avons la chance d'avoir ce Conseil Communal de Concertation où les débats sont souvent vifs mais où chacun porte en lui l'idée que l'on doit trouver la meilleure solution pour l'intérêt général et pour l'intérêt des Lillois.

Je voudrais le dire en tout cas au nom de la majorité du Conseil Municipal, je n'ose pas parler au nom de ceux qui s'exprimeront après. Nous apprécions fortement les avis du CCC qui sont de plus en plus précis, pertinents et qui sont, à un moment donné, la vision des forces vives de notre ville en ce qui concerne l'avenir de notre ville.

J'ajouterai simplement, avant de laisser la parole à Michel FALISE qui va vous parler du contenu des choses, je ne voudrais pas l'aborder à sa place, que dans une ville comme la nôtre, mais je dirai dans toute grande ville en France, quelle que soit la qualité du travail mené par les Elus, s'il n'y a pas une mobilisation bien évidemment des citoyens mais, entre les élus et les citoyens, des forces vives, ce sont nos conseillers de quartier, ce sont les membres du Conseil Communal de Concertation, on a beaucoup de mal à avancer.

Nous avons la chance, dans notre Ville, avec un certain nombre d'instances qui commencent par le Conseil Municipal d'Enfants, chère Annick, jusqu'aux Conseils de Quartier évidemment qui existent dans notre ville depuis plus de vingt ans maintenant, jusqu'au Conseil Communal de Concertation qui est une instance originale que Michel FALISE a portée un peu partout dans le monde aujourd'hui puisque, autour de son livre et de la réalité de ce CCC, il est entendu dans beaucoup de villes qui réfléchissent à une instance de même nature, nous avançons plus vite dans beaucoup de domaines parce que c'est l'ensemble de la ville et de ses forces vives qui se mobilisent et pas seulement des Elus.

C'est majeur pour l'avenir et, donc d'ores et déjà, avant même d'aborder le débat, je voulais, cher Michel, vous en remercier et remercier tous les membres du Conseil Communal de Concertation.

Mes chers collègues, je vais fermer le Conseil Municipal et laisser immédiatement la parole à Michel FALISE en le remerciant dès maintenant pour son intervention et surtout pour l'immense travail réalisé par le CCC.

Monsieur FALISE. - Merci.

Vous avez voulu, Madame le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, Mesdames et Messieurs les Elus, consacrer au Conseil Communal de Concertation un temps fort de ce Conseil Municipal.

Sachant combien vos agendas sont chargés, nous apprécions à leur juste niveau cet intérêt et cet honneur et nous vous en remercions vivement.

Je m'exprime ici en qualité de Président délégué du CCC, mission que vous m'avez confiée et à partir des deux rapports que vous avez reçus, celui de la Commission des Suites et celui d'Evaluation du 3^{ème} mandat.

J'assume, bien sûr, la responsabilité de ces documents, mais je rappelle qu'ils sont le fruit d'un travail collectif du bureau du CCC et qu'ils ont été, pas plus tard que samedi, approuvés largement par l'Assemblée plénière du Conseil Communal de Concertation.

C'est donc, au-delà de moi-même, l'ensemble des organisations et des associations de la ville telles qu'elles sont représentées au Conseil de Concertation qui, ce soir, accompagne et partage mon propos.

Le CCC achève la troisième année de son mandat triennal. Cela fait neuf ans de fonctionnement de notre Assemblée plénière, dix ans depuis la mise en chantier du projet. Et dix années, cela mérite un regard approfondi sur ce qu'était notre projet, ce sera mon premier point. Ce qu'il est devenu, qu'en avons-nous fait ? ce sera le second point. Quelles voies devons nous tracer pour l'avenir ? ce sera mon troisième et dernier point.

Un tel examen est d'autant plus opportun que, grâce à la commission des Suites mise en place par Monsieur de SAINTIGNON, nous avons une bonne capacité d'apprécier notre rapport à la gouvernance municipale et qu'en plus nous avons récemment réalisé, auprès d'un nombre important de nos membres, une enquête approfondie sur leurs motivations, leurs attentes et leurs propositions.

Pour porter un regard sur le projet, je vous propose d'abord de nous remettre en perspective sur ce qu'il était et ce qu'il reste d'ailleurs aujourd'hui. Qu'avons-nous fait, pourquoi, comment ? Et quand je dis "nous", il ne s'agit plus d'une clause de style mais d'un authentique pluriel.

Le projet CCC n'aurait pu être conçu, finalisé, assumé s'il n'avait été appuyé et porté par les principaux responsables de l'équipe municipale, et notamment le Maire et le Premier Adjoint de 1996, et ceci bien au-delà de l'élu qui en avait la charge, s'il n'avait aussi bénéficié dès sa mise en place du soutien des principales associations et organisations de la Ville, et j'en vois beaucoup ce soir, et je les en remercie.

Puissamment porté par les uns, simplement supporté par d'autres au sens positif du terme "supporter" ou restrictif du terme de ceux qui supportent tant bien que mal, le projet finalement a pu être mis en œuvre, faire ses preuves, dépasser les peurs, les résistances, les indifférences, s'inscrire durablement dans le paysage de la Ville.

Je vous inviterai maintenant pour préciser ce projet, à nous attarder aux trois idées fondatrices qui en expliquent tout le sens.

Nous avons voulu nous adresser aux "forces vives", comme le disait Madame le Maire; nous avons voulu un dispositif qui vise la démocratie participative et pas seulement la proximité, et nous avons voulu un dispositif dont le fonctionnement soit précis et rigoureux.

Nous nous adressons aux forces vives. Nous savons bien sûr que l'aspiration participative est le fait de nombreux citoyens qu'ils soient ou pas engagés dans une structure collective.

Nous savons qu'elle prend les formes les plus diverses et qu'il importe donc d'y répondre aussi de façon diversifiée et c'est le cas fort heureusement pour notre Ville, comme Madame le Maire le rappelait.

Mais nous savons finalement que, lorsque des citoyens travaillent ensemble dans le cadre d'une association, d'un syndicat, d'une union professionnelle, le groupement qu'ils constituent appelle un intérêt privilégié et ce parce qu'il est porteur d'un vivre ensemble, d'un premier dépassement des replis individualistes, d'une solide compétence dans son objet social.

C'est donc bien à des citoyens que s'adresse le CCC, mais à des citoyens qui en représentent beaucoup d'autres et qui sont saisis dans cette dimension d'action collective.

Nous visons l'avancée en démocratie participative et non pas seulement la proximité. Proximité, participation, les deux termes sont souvent confondus, y compris par le législateur. Mais pour nous ce n'est pas la même chose. La participation c'est certes de la proximité mais avec en plus certaines exigences.

La proximité répond à une aspiration forte, elle est précieuse, indispensable, vivement appréciée, mais ce n'est pas encore la participation. Elle peut la favoriser, elle ne la garantit nullement.

En effet ce qui peut être proche peut être en même temps étouffant. On peut être proche de quelques-uns et ignorer superbement les autres. On peut, dans la proximité, se limiter à parler, expliquer, convaincre sans chercher aucunement à écouter et à comprendre.

En bref, la proximité ne devient participation, elle n'échappe au danger qui la guette du populisme, du paternalisme, de la condescendance ou de la manipulation, que si elle s'accompagne, ce sont des exigences en plus, d'un vrai dialogue équilibré, respectueux, attentif et ce non pas seulement avec ceux qui, grâce à leurs rapports de force ou leurs affinités bénéficient déjà d'une proximité, mais avec une vraie représentation de l'ensemble des partenaires concernés.

Troisième idée fondatrice : pour progresser dans ces voies, nous avons voulu un dispositif précis et rigoureux. C'est le sens de notre règlement intérieur que d'aucuns, il y a dix ans, qualifiaient "d'usine à gaz" et dont pourtant chacun des articles s'est avéré précieux au fil de l'expérience de ces dix années.

C'est grâce à cette rigueur que nous avons pu donner au CCC une représentativité correcte et reconnue, que nous avons pu assumer l'exigence de notre mission globale et transversale, exigence qui n'est pas mince, à savoir accueillir avec compétence les préoccupations spécialisées mais les amener à s'ouvrir aux autres dans la recherche d'une expression citoyenne du bien commun de la cité.

C'est grâce à cette rigueur que nous avons pu respecter à la fois la précieuse autonomie de parole et de proposition des forces vives et l'articuler au pouvoir de décision des élus, visant à renforcer, comme le disait Madame le Maire aux Assises de la Démocratie participative, et la démocratie participative et la démocratie représentative, l'une et l'autre et l'une par l'autre.

Nous percevons mieux, à travers ces trois idées fondatrices, l'originalité du projet, ce qu'il est et ce qu'il n'est pas.

Pour nos associations, il n'est pas un Club ou une Fédération, il n'a aucune autorité sur elles mais il est le lieu institué par la Ville pour dialoguer avec elles.

Pour la Municipalité, il est un lieu d'écoute et d'interface avec la diversité des forces vives, il n'est pas un service d'information, d'explication, d'exécution ou de co-exécution de l'action municipale.

Pour les formations politiques dont la diversité avec ce débat et ces affrontements reste le socle et le garant de la démocratie, il n'est pas un contre-pouvoir mais une opportunité qui est offerte d'enrichissement de leur vision et de leur action politique.

Tel était et tel reste le projet CCC.

S'il a pu prendre corps et s'inscrire durablement dans l'action municipale, c'est grâce à l'engagement et des forces vives et des élus, engagement qui s'appelait, s'enrichissait, se soutenait mutuellement. Les Lilloises et les Lillois qui en sont les bénéficiaires doivent les en remercier et les uns et les autres.

Fort bien me direz-vous, mais laissons de côté les idées et les principes et venons-en aux faits. Au cours de ces trois ans, de ces dix ans, qu'a fait le Conseil de Concertation ? A quoi a-t-il pu servir ?

Il n'existe pas à ces questions de réponses toutes faites et chacun peut légitimement nourrir en la matière des appréciations différentes.

Je vous donne la mienne, qui est aussi celle du CCC et ce autour de quatre thèmes.

Nous avons travaillé et nous avons, à mon sens, plutôt bien travaillé. Nos propositions n'ont pas été inutiles et nous avons contribué, de façon discrète et modeste, au rayonnement de notre Ville et au développement de sa démocratie.

Nous avons travaillé. A cet égard, les chiffres sont probants. Je ne crois pas qu'on puisse nous accuser de paresse ou de somnolence.

Vous avez perçu ce travail au cours des six assemblées plénières de ce mandat, à travers les volumineux dossiers qui vous ont été communiqués.

Vous avez pu ne fusse que parcourir les vingt avis discutés dans ces assemblées plénières, 67 pour les neuf années de ces trois mandats, couvrant les domaines les plus divers.

Au-delà de la partie émergée de l'iceberg que constituent les assemblées plénières, c'est une somme considérable de temps, de générosité qui est investie dans les nombreuses réunions formelles et informelles du Bureau, comme les 142 réunions de commissions et groupes de travail au cours de ce seul mandat.

Il faut souligner et saluer l'ampleur de ces apports bénévoles assumés par des personnes très sollicitées, connaissant et affrontant au sein de leur association les problèmes aigus que vous connaissez bien : montée des besoins, les sollicitations, précarité et baisse des soutiens financiers publics. Qu'elles aient, malgré ces difficultés, maintenu, voire renforcé leur apport au CCC est un indicateur encourageant de l'intérêt qu'elles y trouvent, de la conviction qu'elles portent d'y faire un travail pertinent. Travail pertinent, je veux dire en effet, et c'est mon deuxième élément d'appréciation, même si je suis à la fois juge et partie, que nous avons plutôt bien travaillé.

On peut certes discuter, critiquer certaines de nos analyses mais, dans l'ensemble, elles sont reconnues comme sérieuses, nos propositions comme non farfelues, intéressantes. La parole des forces vives s'est exprimée dans la rigueur de l'écrit, ce qui est bien plus exigeant mais aussi plus enrichissant que la seule formulation verbale. Ces écrits ont été discutés, soupesés, amendés. Ils présentent un mérite rare et de grande portée démocratique : celui de donner, dans un dossier souvent complexe, une appréciation synthétique, pertinente et lisible.

Pour des questions telles que la sécurité, l'urbanisme, l'information budgétaire, domaine que nous avons récemment travaillé, les dossiers administratifs sont le plus souvent techniques, épais, parfois à la limite du lisible. Et pourtant, il s'agit d'enjeux qui concernent fortement les citoyens et sur lesquels ils doivent s'exprimer autrement que par des slogans.

Dans nos sociétés complexes, les risques de dérives technocratiques sont bien présents et il faut souligner le travail du CCC pour restituer à l'appréciation citoyenne un contenu pertinent et lisible des dossiers qui la concernent.

J'en viens maintenant au troisième élément d'appréciation : nos avis n'ont pas été inutiles. Certes, en la matière, le verre n'est jamais tout à fait plein, ni tout à fait vide. Et pourtant, au fil des années, l'apport du Conseil de la Gouvernance municipale me paraît de plus en plus discernable. C'est clair pour le développement du tourisme, des activités commerciales où nos propositions ont été très utiles pour le développement des plans d'action.

C'est vrai pour la diversification de l'offre participative de la Ville que je rappelais il y a un instant, ou pour la signature d'une charte de partenariat avec les associations.

Dans d'autres domaines certes, l'apport du Conseil était beaucoup plus diffus, plus partiel, ces propositions s'intégrant au fil du temps et en convergence avec d'autres influences dans les décisions de la Ville.

C'est le cas pour les activités sportives, l'urbanisme, l'aménagement, l'action en faveur de la jeunesse ou des personnes âgées, la pérennisation des emplois jeunes.

Enfin, pour certaines questions, le CCC, disons-le simplement, reste en attente, tel par exemple le projet d'une Maison des Associations, la mise en pratique de la signature de la charte de partenariat ou l'affichage explicite et communiqué des critères de subventionnement municipal aux associations.

Quatrième et dernier élément d'appréciation : nous avons, de façon discrète et en conjugaison avec bien d'autres influences beaucoup plus importantes, contribué je crois et au rayonnement extérieur de la Ville et à l'avancée démocratique. Au rayonnement extérieur certes par rapport à Lille 2004, notre apport est infinitésimal mais, cependant, et les Assises de la Démocratie

Participative en ont bien témoigné, Lille est connue et reconnue à l'étranger comme un lieu où l'on réfléchit, où l'on agit, où l'on innove en matière de démocratie participative. Il ne se passe guère de mois, voire de semaines, que nous n'ayons des contacts, des informations à ce propos en France et à l'étranger.

En ce qui concerne l'avancée démocratique, nous savons bien que celle-ci est d'abord liée aux comportements, aux messages, aux modes de fonctionnement des formations politiques, aux attentes de la population par rapport à elle. Et cependant, le CCC modestement a quand même apporté une double contribution : d'une part conforter chez les élus une culture d'accueil et de dialogue avec les forces vives, et d'autre part susciter, au niveau des forces vives, une meilleure compréhension des exigences et des contraintes de la décision publique. Sans compter l'apport extrêmement important que signale Madame le Maire, qui est celui du développement d'une véritable culture de transversalité à l'intérieur de cette diversité que constitue le CCC.

Voici quelques éléments d'appréciation sur notre travail. Il est certes insuffisant, et je vais y revenir dans un instant. Mais m'adressant à des élus, je voudrais quand même en terminant ce deuxième point de l'analyse du passé souligner la faible consommation du budget public qu'est la nôtre: une équipe restreinte, efficace qui d'ailleurs s'occupe également d'autres domaines de démocratie participative, un budget de fonctionnement très modeste.

Sans doute, sans ces moyens, le CCC n'existerait pas et nous vous en remercions, mais ce qui fait l'essentiel de sa force, de sa vitalité n'est pas comptabilisable : c'est l'énorme somme du bénévolat citoyen qui s'y investit.

J'en viens maintenant à la troisième partie de ce rapport qui est le constat d'insuffisance et préoccupation d'amélioration pour l'avenir.

Il s'agit, pour partie, de questions d'ordre interne sur lesquelles je ne m'attarderai pas. Je voudrais simplement souligner devant vous les deux axes majeurs de développement qui appellent à la fois l'action du CCC, mais aussi celle des élus.

Il s'agit en fidélité à notre projet d'une part de renforcer notre vitalité démocratique au CCC, d'autre part d'améliorer notre apport à la gouvernance municipale.

Renforcer la vitalité démocratique :

Nous n'avons de sens que dans la mesure où le CCC exprime la diversité et le dynamisme de l'ensemble des forces vives. A cet égard, ce qu'on est aujourd'hui n'est pas négligeable. 202 associations ont quand même participé aux élections de 2002 et ce, sans compter bien sûr toutes les principales d'entre elles désignées d'office par le règlement intérieur.

Le bureau, comme l'assemblée plénière, ont été fortement renouvelés par des personnes qui occupent encore des responsabilités actives dans leur organisation. Donc nous sommes loin, je crois, fort heureusement, d'un cercle de notables de bonne compagnie. C'est un risque qui nous guette toujours mais que nous avons jusqu'ici assez largement réussi à éviter.

Il n'importe, nous sommes encore loin, trop loin à mon sens de l'ambition que vise notre projet.

Nous devons agir vigoureusement pour associer plus fortement, de façon plus continue, l'ensemble des forces vives de la Ville au travail du CCC. Et la prochaine célébration du 10^{ème} Anniversaire nous en donnera une opportunité exceptionnelle.

Ce sera notre tâche, à nous, membres du CCC, mais les élus et l'administration peuvent et doivent accompagner nos efforts.

Comment cela ? Par des voies très simples qui demandent simplement que vous soyez attentifs. Informer et intéresser les associations qui vous sont proches du travail que nous poursuivons. Reconnaître et mentionner plus explicitement le CCC dans les débats, textes, décisions municipales relatifs à des thèmes sur lesquels il a travaillé. Ce serait la simple justice.

Enfin, dans les lieux thématiques de concertation que vous animez : comités de pilotage, commissions thématiques extra-municipales, comités d'usagers, veillez à bien coordonner, articuler leur travail avec celui de l'instance transversale et globale que constitue le Conseil de Concertation pour éviter les doubles emplois et a fortiori les concurrences stériles.

Il s'agit là de mesures simples, non coûteuses, essentielles.

Si je me permets de vous demander avec insistance, c'est parce que le CCC souffre d'une faiblesse lacunaire en matière de communication. C'est en effet un train qui marche, qui avance à son rythme soutenu mais régulier, un train qui ne déraile pas dans l'événementiel, les querelles de personnes, les critiques systématiques.

Or, nous savons tous que le train qui marche intéresse beaucoup moins les médias et, au-delà d'eux, l'opinion que celui qui déraile et qui connaît de grands retards.

En vous associant par ces formes simples à notre action de renforcement de la vitalité démocratique du CCC, vous rendrez un grand service à notre Cité.

Deuxième orientation pour l'avenir : améliorer l'apport à la gouvernance municipale.

J'ai souligné précédemment et je n'y reviens pas une originalité du dispositif : celle d'une autonomie articulée. Autonomie précieuse, qui garantit la libre parole et le libre apport des forces vives, autonomie articulée qui ne chemine pas en parallèle au pouvoir de décision des élus mais qui puissent réellement lui être utile.

Dans cette autonomie articulée, nous avons, je crois, progressé en matière notamment, et Madame le Maire le rappelait, de saisine des élus. Il reste un point qui, à mon avis, est encore défaillant au moins pour partie et pourtant essentiel, c'est celui de la réponse donnée par les élus aux avis et aux propositions du Conseil de Concertation.

Ces avis ont été mûris, décantés ; ils sont riches d'analyses, de propositions ; ils ont la rigueur, la force de l'écrit. Ils appellent donc et méritent de votre part une réponse équilibrée, motivée, circonstanciée, nous disant avec les mêmes exigences de précision et de rigueur en quoi et pourquoi les élus concernés sont d'accord ou pas d'accord. Ceci doit être fait dans les meilleurs délais après la publication de l'avis et sans attendre que la Commission des Suites se saisisse éventuellement du dossier quelques années après.

Cette réponse motivée est une forme d'attention, de respect indispensable à la qualité et à la poursuite même d'un dialogue authentique.

Un nombre croissant d'élus s'est fort heureusement engagé dans cette pratique. Il est important de la généraliser pour fortifier notre avancée.

En conclusion, je voudrais prendre quelques distances avec le rapport triennal pour simplement mettre en relief ce qui nous rapproche en profondeur, élus et forces vives, au Conseil Communal de Concertation certes, mais bien au-delà dans l'ensemble de notre Ville.

La sagesse populaire nous dit que c'est dans l'adversité que l'on reconnaît ses vrais amis, ceux qui vous sont vraiment proches.

Je crois qu'effectivement si, au-delà de nos différences, nous sommes finalement assez proches, Elus et forces vives, c'est parce que nous affrontons une même adversité. Nous combattons un même adversaire très pugnace aujourd'hui, ce que je qualifierai de tentation du repli.

Le repli c'est bien là, en effet, l'un des défis majeurs de notre temps. Liée aux évolutions de l'économie, de la technologie, de la culture, la tentation du repli marque profondément nos mentalités et nos comportements. Montée des individualismes, rejets des institutions, réticence aux engagements de long terme, souci prioritaire de résultats immédiats et spectaculaires, tout cela freine et handicape le travail de nos associations, tout cela abîme le visage du politique qui n'est plus guère perçu comme porteur d'un espoir, comme promoteur et catalyseur d'un bien commun mais comme un gestionnaire de court terme qui peine à renouveler son souffle militant, qui souffre de ce que trop de nos concitoyens se comportent à son égard comme de purs consommateurs exigeants et versatiles demandant tout, critiquant tout.

Tout cela surtout défait le lien social, détériore le vivre ensemble, risque d'aboutir à une société éclatée, faite de multiples citadelles régies par les seuls rapports de forces. Tout cela finalement rend bon nombre de nos concitoyens de plus en plus solitaires.

De plus en plus solitaires dans une société de plus en plus éclatée, tel est le risque majeur, l'impasse bouchée sans horizon dans laquelle s'engage notre société.

Face à ce risque, nous pouvons, nous devons réagir. Et notre réponse est claire : non pas de plus en plus solitaires mais de plus en plus solidaires, non pas subir une société éclatée mais s'engager pour une société retissée. C'est bien là ce qui nous rapproche, le sens de notre commun engagement.

Là, nous sommes élus ou forces vives, nous mettons ensemble des hommes et des femmes, nous les amenons à sortir de leur quant-à-soi, à se connaître, à se reconnaître dans un agir qui les dépasse parce qu'il devient un agir avec, un agir pour, un agir vers.

Avec eux, nous générons de nouvelles solidarités, nous retissons du lien social. Nous refaisons, au sensfort du terme, société. Nous contribuons, Madame le Maire, à un nouvel art de vivre, un nouvel art de Ville.

Du solitaire dans une société éclatée que l'on subit, ou au contraire du solidaire dans une société que l'on recrée, que l'on retisse. Face à ce dilemme, c'est le même choix que nous opérons : celui de la solidarité, de la société retissée et, pour cela, de la générosité engagée.

Nous y sommes portés par une même conviction, c'est qu'en dernier ressort, les hommes et les femmes ne grandissent et ne s'épanouissent que par les autres, avec les autres, pour les autres.

C'est cela qui, fondamentalement, et bien au-delà de ce rapport triennal, nous rassemble au Conseil Communal de Concertation. L'enjeu en vaut vraiment la peine. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Madame le Maire.- Je remercie infiniment Michel FALISE qui, je crois, nous a montré combien la démocratie participative n'est pas un élément formel, un plus qu'on ajoute, mais bien l'essentiel si l'on souhaite trouver les moyens de bien vivre ensemble. Sa conclusion sur les solitaires qui deviennent solidaires et les hommes et les femmes repliés sur eux-mêmes dans leur individualisme ou dans leurs craintes qui se tournent vers les autres, vers la solidarité et l'engagement, il n'y a peut-être pas meilleur message à apporter après le débat que nous avons eu la fois dernière sur les violences urbaines et sur l'éclatement de notre société.

Pour ceux qui en doutaient, nous sommes bien au coeur des réponses que nous devons apporter effectivement à notre société.

Je voulais vraiment remercier très chaleureusement Michel FALISE pour cette remarquable intervention qui va au-delà d'un bilan du Conseil Communal de Concertation, mais qui nous invite à nous engager encore plus pour l'amélioration des conditions de vie des Lillois.

Je vais réouvrir la séance du Conseil Municipal. Nous avons, avec l'accord de l'ensemble des Présidents de Groupes, fixé le débat à trois quarts d'heure, selon les nouvelles règles de notre règlement intérieur.

Lors de notre dernière séance, Christian DECOCQ avait demandé que nous puissions changer les ordres de passage puisque j'avais l'habitude de lui donner la parole en premier par respect de l'opposition comme je lui ai dit.

Nous avons bien évidemment répondu favorablement à sa demande et donc, comme il l'avait souhaité la dernière fois, dès cette fois-ci, il va terminer le débat et nous tournerons, à chaque fois nous décalerons d'un cran, si je puis dire, les représentants des Groupes politiques comme c'est le cas dans d'autres institutions. Nous n'allons pas tirer au sort, ainsi c'est peut-être la règle la plus juste.

A l'inverse de ce qui s'est passé lors du dernier Conseil Municipal, le Groupe Communiste commencera, puis le Front National, puis le Groupe Socialiste, puis les Personnalités, les Verts et enfin l'UPL en conclusion.

Organisation du débat "Conseil Communal de Concertation"

<i>Groupes politiques</i>	<i>Temps de parole accordé</i>	<i>Intervenant</i>
Groupe Communiste	3 mn 07	Monsieur CUCHEVAL
Groupe Front National	3 mn	Monsieur BERNARD
Groupe Socialiste	15 mn 05	Monsieur de SAINTIGNON
Groupe Union Pour Lille	8 mn 01	Monsieur DECOCQ
Groupe Verts	8 mn 01	Monsieur PLANCKE
Groupe des Personnalités	6 mn 07	Madame DA SILVA

Je donne tout de suite la parole à Monsieur CUCHEVAL pour le Groupe Communiste.

Monsieur CUCHEVAL. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, le Conseil Communal de Concertation s'inscrit dans un dispositif d'ensemble constitué d'organismes mis en place petit à petit, tels que nos commissions extra-municipales, le Conseil Municipal d'Enfants et bien sûr les Conseils de Quartier.

Le Groupe Communiste considère que ce dispositif doit assurer un meilleur exercice de la citoyenneté et des progrès constants de la démocratie.

Son efficacité se mesure à la fois à la qualité des travaux de chacune de ses composantes et à la proximité que ces dernières permettent entre la population dans toute sa diversité et l'instance de décision la plus proche : notre Conseil Municipal.

C'est rappeler que nous sommes avant tout attentifs aux interventions directes du peuple dans les affaires qui le concernent.

Plus que d'autres, notre pays a connu des temps forts dans la conquête de ce pouvoir populaire. 1789, 1792 ou 1871, 1936, 1945 et aussi des reculs sensibles, je pense en particulier au

deux Empires, à Monsieur THIERS, à la crise économique de 1913, à l'étrange défaite de 1940. L'histoire dira si le 21 avril 2002 doit figurer sur cette liste:

La question posée est donc à nos yeux la suivante : le Conseil Communal de Concertation est-il ou non l'un des outils dont nous avons besoin pour stimuler l'intervention directe des Lillois pour leurs propres affaires ?

Il convient tout d'abord de souligner que les liens étroits entre les associations lilloises et le Conseil Communal de Concertation favorisent la coordination des demandes de notre tissu associatif et nous permettent d'en mieux cerner la cohérence dans la diversité de ses expressions et de ses besoins.

Par exemple, le projet d'avis concernant le logement contient tout à la fois un inventaire exhaustif des besoins et un ensemble de propositions qui concernent aussi bien les mécanismes de l'exclusion que le traitement du patrimoine privé.

En contrepoint, les Conseils de Quartier sont plus proches de la population. Leurs membres sont en effet plus facilement interpellés sur les problèmes quotidiens. Pourtant, ils sont moins bien armés pour inciter à l'investissement citoyen des individus. La solution reste à nos yeux, permettez-moi de le rappeler, le fonctionnement des Conseils de quartier en séances publiques.

Qu'il s'agisse du Conseil Communal de Concertation ou des Conseils de quartier, la vigilance s'impose pour éviter que l'outil de réflexion et d'investigation ne soit instrumentalisé par l'instance de décision détentrice des crédits de fonctionnement.

Disons-le clairement : cet écueil est évité ici sans ambiguïté.

De la même manière, la politique du guichet et le lobbying ont été fort justement écartés. Cela ne doit pas conduire à une sorte d'auto-limitation des compétences. Je reviens par exemple sur le problème des logements : les 39 propositions qui nous sont soumises par le Conseil Communal de Concertation reposent sur une analyse pertinente et exhaustive de la question qui devrait elle-même, en toute logique, conduire à la 40^{ème} : interdiction pure et simple des expulsions sans proposition adaptée de relogement.

Il faudrait encore donner au CCC, les moyens de rendre compte de ses travaux directement auprès de la population. Nul ne conteste la difficulté d'entreprise, mais nous avons besoin de faire progresser la démocratie, d'aller chercher l'expression populaire. C'est là que le souvenir du 21 avril 2002 doit nous hanter.

Nous aurons aussi, en fin de mandat, l'occasion de dresser un bilan de l'action des Conseils de quartier. Il sera fait dans le même esprit, avec les mêmes lunettes. En attendant, il convient d'encourager le Conseil Communal de Concertation à poursuivre son action en remerciant tout particulièrement notre collègue Michel FALISE – je me permets de l'appeler "notre collègue", j'espère qu'il ne m'en voudra pas ! – et tous ceux qui se sont investis dans cette aventure.

Je vous remercie pour votre attention.

(temps de parole : 4mn 03)

Madame le Maire.- Merci, Monsieur CUCHEVAL. Je passe la parole à Philippe BERNARD pour trois minutes.

Monsieur BERNARD.- Madame le Maire, Monsieur FALISE nous a habitués à ce genre d'exercice quelque peu idéalisé mais c'est vrai que face au discrédit du politique, on essaie de construire certains modes alternatifs.

Ce que je vois bien plus dans le fonctionnement du Conseil Communal de Concertation, c'est cette opposition prétendument binaire entre habitants et institution qui navigue finalement entre une tonalité ironique de l'ensemble des propositions et la réalité floue, telle qu'elle est vécue, des problèmes lillois.

Ce que je vois, au bout de trois ans de fonctionnement, c'est un mode de participation qui favorise davantage le clientélisme et qui truque l'expression de la démocratie participative. C'est une évaluation qui est avant tout considérée comme une enquête de satisfaction. C'est une absence de compétence financière pour mener à bien l'ensemble de ces propositions. C'est enfin un mode de désignation faisant le tri entre les membres autoproclamant certaines institutions comme la MNE, spécialiste de l'environnement, voire certains offices municipaux dans le sport et le tourisme. Autant dire qu'ils sont compétents, de là à dire qui sont libres de parler, c'est évidemment un autre sujet.

On a un peu le sentiment que le contenu de la démocratie participative est réduit au simple cadre de ce CCC.

Ce que je constate aussi, c'est une certaine fadeur des restitutions, simple déclinaison mécanique d'un dispositif encadré où on a le sentiment un peu que l'organe crée la fonction.

C'est également une dissémination des enjeux collectifs où la seule satisfaction est que le Conseil Communal de Concertation existe, réduisant ce Conseil à une simple fonction de présence alors même que de nombreux sièges sont vacants aux dires de ce bilan.

Enfin, une absence de véritable débat ou réflexion sur le devenir collectif de notre Ville. Preuve en est, la création de cette Commission des Suites pour consolider la légitimité du Conseil Communal de Concertation alors même que les élus de la majorité municipale tant en aval qu'en amont sont relativement peu sensibles au fonctionnement de ce Conseil.

Bref, vous l'avez compris, une représentativité discutable, un lien ténu avec la Ville, un apport peu perceptible dans notre vie de tous les jours. Vous le voyez, Madame le Maire, une jolie fleur peut avoir souvent des épines et, en l'occurrence, vous n'avez pas réussi à remplacer le peuple avec lequel vous êtes coupée par un dispositif prétendument alternatif sur l'engagement citoyen.

Je vous remercie.

(temps de parole : 2mn 47)

Madame le Maire.- Tous les membres du Conseil Communal de Concertation bénévoles dans des centaines de réunions et représentant les Lillois et les Lilloises apprécieront vos propos.

Je redis : sans ces hommes et ces femmes qui sont les forces vives de notre ville, notre ville ne serait pas notre ville. Je suis heureuse que nous puissions construire l'avenir de cette ville avec eux. Nous n'avons, à l'évidence, pas la même conception de la démocratie, mais je n'ai pas attendu ce soir pour le savoir, Monsieur BERNARD !

Je passe la parole à Monsieur de SAINTIGNON.

Monsieur de SAINTIGNON.- Madame le Maire, mes chers collègues, en prenant la parole, je voudrais aussi marquer mon indignation devant les propos de Monsieur BERNARD qui font

injure à tous les conseillers du Conseil Communal de Concertation qui sont ici, avec qui nous étions samedi assemblés toute une longue matinée, très tard dans la matinée, pour élaborer les avis du Conseil Communal de Concertation.

Je salue, Madame le Maire, votre initiative au nom du Groupe Socialiste car en organisant un grand débat public du Conseil Municipal sur cette question, nous saluons le rôle très constructif du Conseil Communal de Concertation dans ses contributions à l'élaboration des prises de décision du Conseil Municipal, nous reconnaissons précisément la disponibilité dont font preuve l'ensemble des membres du Conseil Communal de Concertation, et enfin nous instaurons, Michel FALISE l'a dit à l'instant, durablement depuis dix ans, une forme de dialogue original entre politiques et société civile dans le seul but : celui d'améliorer la condition de vie des Lillois.

C'est, d'une certaine manière, un bon éclairage de la complémentarité entre la démocratie participative et la démocratie représentative dans le strict respect de l'autonomie de chacun bien sûr.

Les Elus, et ils sont de plus en plus nombreux et j'en suis ravi, saisissent le Conseil Communal de Concertation pour prendre son avis. Le Conseil Communal de Concertation se saisit lui-même d'un certain nombre de sujets. Dans ces deux cas, et avec une égale rigueur, le Conseil Communal de Concertation analyse, propose, suggère et les élus décident. Les règles du jeu sont parfaitement claires.

Je voudrais, à mon tour, saluer Michel FALISE pour ce qu'il est, pour "tout" ce qu'il est, et aussi pour sa vision de la société civile lorsqu'elle s'intéresse à la vie de la Cité.

Son exposé a été en effet très remarquable, d'une haute vision prospective et aussi d'un grand regard sur ce que nous avons fait ensemble. J'en partage chaque point. D'une certaine manière, c'était, une fois de plus ce soir, du "Grand FALISE" !

Je voulais saluer, au nom du Groupe Socialiste, les conseillers du Conseil Communal de Concertation qui sont présents dans cette salle car vous êtes l'illustration même de la démocratie participative en marche à Lille. Vos travaux mériteraient qu'on en parle plus. On trouve, en effet, dans vos travaux, et le titre de l'ensemble des avis est à nouveau mis sur table, une mine de sujets dont nous devrions mieux faire état auprès des Lillois, au travers d'articles, au travers de livres, au travers de documents. C'est souvent plus constructif que de nombreuses pétitions ou protestations lorsqu'elles sont mises au service d'intérêts particuliers.

Il est dommage, comme l'a regretté Michel FALISE et je partage son point de vue, que l'on ne fasse pas davantage état des propositions qui sont ainsi émises après réflexion par ces Lillois de bonne foi.

Je regrette, et vous me permettrez de le dire précisément, que l'opposition ait qualifié ce débat, avant même que cette séance n'ait lieu et qu'il ne soit ouvert, d'un "débat intellectuel hors du temps", je cite. C'est faire peu de cas du rôle et de la place des 150 membres du Conseil Communal de Concertation, tous engagés en amont de ce Conseil Communal dans des associations, dans des syndicats, tous acteurs de la vie de notre Cité et qui ont consacré, le Maire vient de le dire, un très grand temps au cours de ces trois dernières années, pas moins de 6 séances plénières, de 134 soirées en réunions, commissions et groupes de travail, pas moins dans les neuf dernières années pour ceux qui sont là depuis le début de 23 séances plénières, de 500 réunions de commissions et de groupes de travail, plus de 67 avis et 2 motions proposées au Conseil Municipal.

Il s'agit là d'une action déterminante. Je sais que l'opposition n'a pas cru devoir s'associer à la création du Conseil Communal de Concertation le 24 juin 1996. D'ailleurs, elle n'a pas cru non plus approuver aucun des rapports triennaux en 1999 et 2002 et elle n'a pas cru non plus siéger une seule fois dans la Commission Démocratie Participative présidée par Annick GEORGET. C'est vrai que, sur ces bases-là, c'est difficile d'échanger ! Je me permets de le dire et de le dire fermement.

Je veux, quant à moi, témoigner, en tant que Président du CCC après Michel FALISE, de la pertinence des avis toujours plus pointus émis et rédigés avec une précision d'orfèvre, et je suis là dans les commissions et dans les réunions plénières pour le comprendre. Des avis émis par le CCC qui sont transmis aux élus et dont nous faisons le plus grand cas, et le rapport de la Commission des Suites est là pour en témoigner. De la représentativité des associations et de la société civile dans ce lieu indépendant, autonome mais articulé sur l'action municipale.

Nous reconnaissons ainsi aux associations et organisations syndicales non seulement qu'elles sont actives dans la Ville, mais qu'elles savent dépasser le strict objet de leur organisation pour travailler ensemble sur des thèmes transversaux. D'une certaine manière, à Lille, les acteurs associatifs sont acteurs "dans" la Ville, cela nous le savons, ils sont aussi acteurs de la ville, et c'est cela qui fait la force, mon cher Michel, de notre travail en commun.

C'est bien en ligne d'ailleurs avec le fait associatif lillois : plus de 3.000 associations et une somme très importante de bénévoles.

S'agissant de la délibération de ce soir, il nous est proposé de modifier l'organisation du Conseil Communal de Concertation et de son règlement sur trois points qui font l'objet de la délibération et qui, naturellement, sont trois points évoqués avec les membres présents du Conseil Communal de Concertation pour améliorer encore notre mode de travail.

1/ Passer de 150 à 160 membres pour y accueillir les centres sociaux et les maisons de quartier qui, comme vous le savez, mènent également une action transversale dans chacun des quartiers.

2/ Accepter le principe de deux suppléants, si besoin est, plutôt qu'un aujourd'hui pour permettre plus de souplesse aux associations membres du CCC. Je rappelle à chacun que ce sont des associations qui adhèrent au CCC ou des syndicats, ce ne sont pas des personnes physiques.

3/ Créer officiellement la Commission des Suites que j'ai souhaitée avec le Maire il y a un an et demi. La Commission des Suites présente un premier rapport cette fois-ci et présentera chaque année un rapport public de son travail. Elle donne au CCC les moyens de vérifier a posteriori ce que sont devenus dans le temps, il y a un an ou il y a dix ans, les avis qui ont été élaborés par le Conseil Communal de Concertation.

Pour conclure, le Groupe Socialiste votera bien entendu cette délibération, Madame le Maire, qui vous est proposée. Le Groupe Socialiste s'honore que la Ville de Lille soit la ville du dialogue et de la participation et se félicite qu'il y ait dans cette ville un lieu de débat clair, transparent, constructif comme le CCC sans équivoque entre vie associative et élus politiques pour le seul bénéfice des Lillois.

Nous avons clairement créé une nouvelle citoyenneté active, une véritable école de l'intérêt général face à la montée des individualismes et des égoïsmes ou de repli sur soi, bref nous faisons de la politique au sens noble du terme et étymologique du terme, c'est-à-dire celle qui s'intéresse aux affaires de la Cité.

Je vous remercie.

(temps de parole : 8 mn 19)

Madame le Maire.- Merci beaucoup. Madame DA SILVA.

Madame DA SILVA.- Le Groupe des Personnalités se réjouit de l'occasion qui lui est donnée ce soir, au travers de ce long moment consacré à l'activité du Conseil Communal de Concertation, de renouer avec son fondement historique.

De fait, l'existence du Groupe des Personnalités comme composante politique de notre majorité est précisément liée à cette démocratie participative.

En effet, force est de constater que peu de villes ont ouvert aussi largement leur Conseil Municipal à des citoyens et citoyennes n'ayant pas fait le choix de militer dans un parti politique. A Lille, cette ouverture concrète sur la société civile existe depuis 1977.

Notre groupe a été successivement présidé par le Recteur Guy DEBEYRE puis, à partir de 1995, par le Recteur Michel FALISE. Ce fut donc pour moi à la fois un grand honneur et une lourde responsabilité que de leur succéder.

Je remercie Michel FALISE de son soutien et pour sa participation régulière au sein de notre groupe.

Mais commençons par quelques généralités qu'il est peut-être utile de rappeler. Parler du CCC, c'est bien sûr parler de la démocratie participative. Et parler de démocratie participative au sein d'un Conseil Municipal, cela pourrait passer pour un pléonasme. La démocratie ne peut qu'être participative. Mais, il faut bien le dire, travailler à faire exister la démocratie participative peut passer, hélas, encore pour certains, comme une provocation face à la démocratie représentative.

Il n'est pas anodin que la réflexion sur la démocratie participative se soit approfondie et mise en œuvre dans notre Région du Nord et particulièrement à Lille parce que, fondamentalement, la démocratie n'est rien d'autre que l'expression institutionnelle de la solidarité.

Solidarité dans le travail bien sûr, à travers les luttes menées par le peuple ouvrier conférant une identité profonde à des quartiers comme Fives, Wazemmes, Moulins pour ne citer que les plus remarquables de la mémoire ouvrière. Mais solidarité dans le mode de vie à travers cette aptitude si forte à faire la fête dans la rue comme l'a prouvé la réussite de Lille 2004.

C'est cette solidarité identitaire que l'on retrouve dans l'attachement à des symboles du patrimoine populaire comme les Géants ou politiques comme les beffrois.

La solidarité dans notre Région et dans notre Ville a gardé ses couleurs et ses mots, et ce n'est pas du folklore. La solidarité est notre identité et cette valeur nous cimente.

Ainsi, notre tissu associatif est l'expression vivante de cette solidarité. Et la réussite des forums associatifs en témoignent. Marie-Thérèse ROUGERIE pourrait nous parler du succès rencontré par les sessions de formation pour faire vivre une association. Les 14.000 connexions sur le site de la Ville pour s'informer pour les associations lilloises. Et il serait regrettable que cette vitalité associative que l'on retrouve déjà dans le CCC et qui sera enrichie par de nouvelles forces vives ne s'éteigne par la suppression de financements de l'Etat.

Mais si nous avons un terrain culturel favorable, il nous fallait des outils. Sans ces outils de pensée, sans les cadres de référence mis en place, les élus de la société civile que nous sommes n'auraient été, comme ce fut souvent le cas, au plus haut niveau de l'Etat que des alibis.

C'est précisément dans cet esprit d'ouverture citoyen que Michel FALISE a construit et mis en place un outil majeur de démocratie participative : le CCC.

Michel FALISE nous a, avec la conviction que nous lui connaissons, retracé la genèse et le travail accompli par le CCC, mais je voudrais préciser ici combien cette instance nous a permis d'être en prise avec la réalité de nos concitoyens.

Les commissions du CCC réunissent les acteurs associatifs, professionnels et syndicaux, et je les remercie. Ils travaillent en autosaisine à la demande des élus sur des champs transversaux. Ils font un travail, il faut le dire, formidable. Nous avons ainsi pu croiser nos analyses et, avec leur soutien, mené des projets en direction de nombreux secteurs. On a parlé du tourisme, du rayonnement international, du développement du tourisme d'affaires et des congrès, mais on peut citer, au sein de la Commission Culture, le travail fait par la Commission Culture du CCC pour pouvoir communiquer sur les grands événements et faire en sorte qu'un plus grand nombre d'habitants s'approprient les projets culturels.

Au-delà de la question du logement, les quartiers durables, la mixité, le débat de la famille, samedi dernier, a montré l'intérêt majeur de travailler sur un sujet transversal qui touche au quotidien de tous. Je voudrais aussi citer l'exclusion. Par exemple je citerai le travail réalisé par Latifa KECHEMIR et le CCC en direction des personnes en grande précarité et permettre à ceux que l'on n'entend plus de trouver un lieu de parole et d'écoute.

Mais le souci d'efficacité et d'évaluation qui accompagne toute action politique demandait à être relayé par un outil complémentaire, un outil qui permette de mettre en correspondance l'attente de nos concitoyens relayée par le CCC et l'action des Elus. Je salue ici l'initiative de Pierre de SAINTIGNON en charge de la démocratie participative qui a complété le dispositif du CCC par la mise en place de la Commission des Suites.

Dans un esprit d'indépendance, cette Commission des Suites permettra de mieux rendre compte de nos actions, d'y apporter les corrections nécessaires. Notre groupe soutient et s'appuiera sur ce dispositif pour le domaine qui le concerne.

Pour terminer, je souhaiterais résumer ce qui soude notre Groupe au sein de l'équipe municipale, dans cet esprit de démocratie participative. Essentiellement conjuguer les idées d'égalité pour tous, de citoyenneté retrouvée et d'efficacité. Nous sommes très attachés au bilan d'évaluation de nos actions au sein de l'équipe municipale.

Dans cette dynamique, nous considérons que l'ensemble des dispositifs visant à rapprocher les citoyens de leurs élus au premier rang desquels sont les Conseils de quartier, les forums citoyens, les ateliers urbains de proximité, le bilan mi-mandat qui a été un rendez-vous important, les forums jeunes, sans oublier le Conseil Municipal d'Enfants, tous ces outils sont des formes courageuses de démocratie participative. Même s'il nous reste toujours des progrès à faire pour améliorer ces dispositifs, ces nouvelles de rencontres et de dialogue ne sont pas sans risque. Mais déplacer la discussion politique au coeur même des quartiers nous semble participer d'une fidélité à nos engagements et propre à maintenir la confiance à nos concitoyens.

En somme, notre groupe se reconnaît profondément dans le désir de voir se développer dans notre ville une véritable démocratie participative, à travers tous ces lieux d'expression existants ou à construire. Nous y travaillons avec exigence au sein des délégations qui nous ont été confiées par Madame le Maire, sachant que le nouveau pacte social et politique que nous désirons tous se doit de conjuguer les deux formes de démocratie : la démocratie participative et la démocratie représentative.

Cette équation constitue pour le Groupe des Personnalités un vrai défi démocratique.

Je vous remercie.

(temps de parole : 7 mn 23)

Madame le Maire.- Merci beaucoup. Je passe la parole à Dominique PLANCKE. Vous remarquerez que ce sont les Présidents de Groupes qui ont décidé de parler ce soir considérant que le sujet était important.

Dominique PLANCKE, Président du Groupe des Verts.

Monsieur PLANCKE.- Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

Beaucoup de choses ont été dites ce soir déjà sur l'intérêt du travail du Conseil Communal de Concertation. Mes collègues ont déjà abordé les avancées permises par le travail des membres du CCC : le développement de la démocratie participative, de la citoyenneté des associations et des organisations, la meilleure implication des forces vives pour une meilleure gouvernance publique dont le Groupe des Elus Verts ne peut que se féliciter. Je n'y reviendrai donc pas.

Face aux attaques dont ils ont été l'objet, je souhaite remercier, au nom du Groupe des Verts, Michel FALISE et les membres du CCC qui ont régulièrement donné de leur temps pour éclairer de leur avis l'action municipale.

Nous ne pouvons aussi qu'approuver l'intégration dans le règlement intérieur de l'existence de la Commission des Suites car à quoi serviraient les avis du CCC si une évaluation de leur prise en compte ou non ne pouvait être faite chaque année régulièrement ?

Mais nous pensons aussi que des améliorations peuvent être apportées au fonctionnement du Conseil Communal de Concertation et, au-delà, à toute notre construction sur la démocratie participative.

Sur la composition du Conseil, les différentes remarques du Groupe des élus Verts, comme la prise en compte de la réalité du paysage syndical actuel par exemple, ont été entendues. Nous sommes aussi favorables à l'intégration des représentants des maisons de quartiers et des centres sociaux qui pourront rendre compte, mieux sans doute que cela ne pouvait être fait aujourd'hui, de la réalité sur le terrain dans les quartiers.

Il y a aussi pour nous des améliorations à apporter sur le fonctionnement même du CCC, la fameuse question de la procédure de saisine n'est pas aujourd'hui satisfaisante. Cela fait deux ans que notre excellent collègue Philippe TOSTAIN, conseiller municipal délégué aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables, demande, conformément à l'article 26 du règlement intérieur, que ce Conseil puisse donner un avis sur la politique municipale de maîtrise de l'énergie, dans le contexte actuel de changements climatiques. Cette demande formulée à quatre reprises est restée lettre morte jusqu'ici.

Mais le Conseil Communal de Concertation n'est qu'un des éléments parmi tous ceux qui ont été mis en place au fur et à mesure des années pour favoriser la citoyenneté et permettre l'expression de l'intérêt collectif dans une période où, cela a été rappelé, règnent trop souvent l'individualisme et le repli sur soi.

Le Conseil Municipal d'Enfants, le Conseil Communal de Concertation, les ateliers urbains de proximité, les commissions extra-municipales, les forums, sans même parler des Conseils Communaux de Lomme et d'Hellemmes qui ont un statut différent et particulier, cette diversité est une richesse mais elle montre aussi parfois ses limites.

Les rapports entre les uns et les autres ne sont pas toujours bien définis et le Conseil Communal de Concertation pointe dans son rapport le risque de l'épuisement de certains acteurs à qui l'on demande de participer à tout.

Les Verts ont déjà par ailleurs tiré le bilan des Conseils de quartier. Il nous faut, d'après nous, revoir profondément le rôle, la composition et le fonctionnement de ces conseils, même si nous reconnaissons le dévouement et la volonté de participer de ceux qui y participent aujourd'hui.

Plus généralement, il semble indispensable d'engager une réflexion sur l'articulation de l'ensemble de ces outils et les moyens mis à leur disposition.

Enfin, pour les Verts, la question de la communication est essentielle. Michel FALISE a évoqué la faiblesse lacunaire en matière de communication du Conseil Communal de Concertation. Je ne peux, malheureusement, qu'aller dans son sens. Pour l'anecdote, j'ai eu la curiosité pour préparer mon intervention d'aller chercher, sur le site Internet de la Ville, ce qui était dit sur le Conseil Communal de Concertation. Il y a bien, à la rubrique "démocratie participative", une rapide description de celui-ci et de ses missions, mais les derniers avis cités datent de 1999.

Au moment où nous envisageons de retransmettre nos débats au-delà de l'enceinte de notre Conseil Municipal plus largement à travers les caméras, il nous semble urgent de réfléchir aussi aux moyens de communication qui devront permettre à tous les habitants de nos trois communes de se saisir mieux et pleinement des débats menés dans nos différentes instances de démocratie participative.

Je vous remercie.

(temps de parole : 4 mn 02)

Madame le Maire. - Je remercie Dominique PLANCKE. Je voulais juste dire que, sur le site Internet, il y avait un site propre du CCC auparavant. Nous l'avons effectivement récemment fait rejoindre celui de la Ville, mais il n'est pas encore tout à fait au goût du jour, je le reconnais.

Je voulais aussi dire à Dominique PLANCKE, comme ça cela fera "1 à 1 balle au centre", que le Groupe sur les économies d'énergie fonctionne déjà : il s'est déjà réuni 4 fois et il rendra un avis bientôt. Comme quoi le CCC anticipe la demande du Groupe Verts ! Je pense que vous en serez contents.

Je passe tout de suite la parole à Monsieur DECOCQ.

Monsieur DECOQ. - Merci Madame le Maire, chers collègues,

Sept minutes donc... sept minutes concédées à la démocratie représentative pour porter un jugement sur cette aventure politique lilloise de dix ans, portée, voulue par le Recteur FALISE, relatée avec talent et avec hauteur de vue à l'instant même. Est-ce que le relief de cette démocratie participative, mise en lumière aujourd'hui par rapport au fond, au jour même où nous avons, à blanc certes, un développement sur Internet, voudrait souligner le creux de notre démocratie ?

Je veux le dire haut et fort, et j'écoutais Madame DA SILVA avec intérêt tout à l'heure, il n'y a pas deux démocraties, il n'y en a qu'une : celle du suffrage universel, la démocratie élective. Tout le reste, je le respecte mais je ne le confonds pas. C'est selon le cas soit un civisme municipal comme le CCC, soit le relais politique de la majorité comme les conseils de quartier.

Le gouvernement du peuple par le peuple par le moyen d'élections libres et par des votes secrets, on n'a pas trouvé mieux encore !

L'élection, c'est le moment vérité ! C'est ce grand frisson où chacun doit s'exposer et grimper sur la balance. Ah, ce n'est pas facile de traverser sa ville ou sa circonscription le lundi matin et de savoir que 26.939 personnes ne vous aiment pas ! Il en faut du courage pour faire cela. Et je salue tous ceux, amis ou adversaires politiques, qui ont ce courage.

Car dans l'élection, c'est l'affrontement à visage découvert, chacun sous sa bannière, clairement, loyalement et jusqu'à maintenant cela a été le cas ici à Lille.

Cette clarté politique, c'est justement ce qui manque le plus au bilan et sans doute à l'essence même du CCC. C'est d'ailleurs le sous-titre même de l'ouvrage de référence du Recteur FALISE : "promesse et ambiguïté".

Dans le peu de temps qui m'est imparti dans la fonction tribunicienne qui est la mienne, personne ne s'étonnera que je m'attache à souligner à gros traits, je le reconnais, plutôt les ambiguïtés du dispositif depuis ces dix dernières années. Mais le Recteur FALISE pourra, en tout cas je l'espère, trouver dans ma conclusion une espérance propre à satisfaire sa quête.

Alors, oui, l'ambiguïté. Bien sûr, nous connaissons la légitimité du concept voulu par la loi de 1992 qui établit le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur des décisions qui les concernent.

Bien sûr, je reconnais et je salue le dévouement, le civisme et souvent la sagesse de ces 150 participants qui, de commissions en avis et d'avis en séances, inlassablement, essaient de bonne foi et sincèrement d'améliorer la vie de leurs concitoyens.

C'est une chose précieuse que cet engagement civique et c'est pourquoi je veux le saluer. Je reconnais aussi volontiers que les associations présentes au CCC permettent de toucher indirectement un public, des groupes sociaux qui sont habituellement exclus des pratiques de notre participation politique. Le CCC aurait peut-être pu rénover notre démocratie municipale et devenir une méthode moderne de gouvernance urbaine.

Cette idée, le Recteur FALISE devait y croire sincèrement et fortement en 1995. Le Conseil Communal de Concertation pouvait être une bonne idée. Force est de constater qu'il n'a aucune influence politique réelle. Certes, il n'a pas le pouvoir de donner des injonctions à la Municipalité, au nom de la libre administration des communes. Mais il aurait pu se créer une forme de magister moral dont l'influence aurait été réelle sans tomber dans une forme de contrepouvoir permanent.

Mais, on ne lui en a pas laissé la possibilité. Pourquoi ?

Parce que le Conseil Communal de Concertation est un instrument finalement au service du pouvoir central. Il est organisé à cet effet. Le mode de désignation des participants et le fonctionnement de ces outils ne dépendent pas des Lillois. Il est présidé par le Premier Adjoint délégué à la démocratie participative. L'assemblée plénière est réunie sur convocation du Président. Il convoque également les réunions du Bureau, il arrête la répartition des travaux. Le droit de saisine appartient au Maire. Enfin, le CCC dépend des moyens mis à sa disposition par la Mairie.

D'ailleurs, dans le même ouvrage, le Recteur le reconnaît lui-même. Je cite : "que le Conseil Communal de Concertation relève de la seule initiative municipale et du règlement intérieur qui lui est attribué par le Conseil Municipal".

Je crois, de ce point de vue, que l'expérience que nous vivons à la Communauté Urbaine avec le Conseil du Développement, plus récente c'est vrai, est plus proche de l'esprit de ce qu'aurait souhaité le Recteur FALISE.

La mainmise politique de la majorité en conséquence s'est bien fait sûrement sentir à chaque fois que l'enjeu politique était au rendez-vous. D'abord, le premier grand renoncement du CCC, c'est lors de la fusion avec Lomme. Comment oublier le silence politique du CCC sur une question aussi importante ?

Dix ans après, sur le dossier du stade, le CCC est aussi politiquement inactif. Malgré la demande, à plusieurs reprises, du Président de Renaissance du Lille Ancien, jamais ce dossier essentiel n'a été mis à l'ordre du jour.

Ateliers urbains de proximité, forums urbains, conseils de quartier, forums jeunes... tous ces outils tirant leur légitimité de la participation de Lillois sont devenus des instruments de la majorité. Ils ne sont pas non plus des contre-pouvoirs. Loin de créer une gouvernance lilloise moderne et réellement participative, ces dispositifs soutiennent et renforcent le pouvoir central. C'est d'ailleurs le paradoxe de ces outils de démocratie locale de concertation et de participation qui se révèlent être en fait une ressource essentielle aux mains de la majorité et qui permettent d'imposer et d'asseoir les décisions de la majorité municipale.

En réalité, le seul contre-pouvoir indépendant, c'est celui exercé, dans la limite de ses moyens, par les élus de l'opposition. Pour autant, nous ne condamnons bien sûr pas les outils indépendants et libres de la démocratie participative, mais ils restent à inventer à Lille.

Nous souhaitons l'expression indépendante et libre des citoyens et de leurs associations. Ce que Tocqueville définissait comme "l'empire paisible du plus grand nombre".

Dans des villes comme Amiens ou comme Marcq-en-Baroeul, depuis longtemps se sont développés des comités de quartier qui naissent de la base sans être organisés du sommet, en toute liberté.

Voilà la promesse. Il faut donc aller vers cette promesse de liberté et s'éloigner de l'ambiguïté de la dépendance.

C'est pourquoi, la Commission des Suites est sans doute un progrès de fonctionnement mais renforce, à notre point de vue, l'ambiguïté de la dépendance et nous ne l'approuvons pas.

(temps de parole : 7 mn 30)

Madame le Maire.- Je ne vais pas reprendre la totalité du débat, je vais quand même peut-être apporter quelques réponses à Monsieur DECOCQ.

D'abord, dans votre expression, je me suis rendu compte dans le fond qu'on n'avait pas la même conception de la politique. Vous dites : "il faut du courage pour rencontrer 26.939 personnes qui ne vous aiment pas." Je vais vous faire une confidence : quand je me balade dans Lille, quand je vais répondre à des demandes de tel ou tel, je ne me demande jamais si cet homme ou cette femme a voté ou pas pour moi.

Je considère que nous sommes là pour tous les Lillois et qu'une fois que l'élection a eu lieu - j'ai peut-être tort d'ailleurs - je devrais me dire qu'il ne m'aime pas, mais non je ne me pose pas cette question, nous sommes là...

Monsieur DECOQ.- Bien sûr, vous êtes Maire de tous les Lillois !

Madame le Maire.- ... pour réagir et pour travailler pour tous les Lillois, quels qu'ils soient. Et quand il y a un problème, quelle que soit la catégorie sociale, quel que soit le quartier, nous sommes là pour régler les problèmes.

Je n'ai pas une vision de la démocratie municipale comme... il y a un choix qui est un choix politique et, après, on respecte tout le monde et on travaille pour tout le monde. Je crois que c'est vraiment cela l'idée de la démocratie municipale.

C'est pour cela que lorsque vous parlez de "pouvoir central", ce genre de choses... qui dans cette ville peut laisser penser qu'il y a un endroit, un lieu, peut-être ce beffroi, où toutes les décisions sont prises sans que personne ne s'exprime !

Nous avons tous les jours du courrier, nous sommes tous les jours sur le terrain, les uns et les autres, nous rencontrons les habitants, nous répondons à toutes les sollicitations, nous essayons de répondre aux problèmes. Evidemment, tout n'est pas parfait, j'en suis totalement consciente. On est loin de cette image caricaturale que vous voulez donner.

Et puis je n'ai pas très bien compris ce que vous avez dit sur le Conseil Communal de Concertation. Vous avez commencé par dire : "il n'y a qu'une seule démocratie : la démocratie élective, c'est-à-dire la démocratie représentative", et puis quelques minutes plus tard, vous dites : "Le Conseil Communal de Concertation n'a pas rénové la démocratie municipale".

Il faut savoir ce qu'on veut : ou bien il y a deux démocraties, ce que je crois moi, la démocratie représentative qui a toujours le dernier mot, c'est normal : il y a eu une décision à un moment donné des Lillois et des Lilloises. Nous devons concerter, nous devons écouter et, Michel FALISE l'a très bien montré, ce n'est pas le discours de la proximité qui, de temps en temps, aujourd'hui, dans notre pays, se mélange avec la démagogie.

Non, c'est comprendre les problèmes, écouter les solutions et, à un moment donné, prendre la décision. Le courage doit être là, y compris de prendre la décision d'avancer, d'ouvrir des dossiers difficiles, quitte à se casser la figure, parce qu'on sait qu'il faut régler le problème. Pour moi, c'est cela le courage politique.

Et nous avons besoin aussi de la démocratie participative. Aujourd'hui, cela n'existe plus des élus entourés de techniciens qui pourraient prendre des décisions. Je n'y crois pas. C'est la raison pour laquelle j'ai moi-même saisi, sur plusieurs sujets, le Conseil Communal de Concertation.

Je voudrais vous dire qu'il a un droit d'autosaisine. Vous avez dit : "le droit de saisine appartient au Maire", non, il a un droit d'autosaisine. D'ailleurs jusqu'à récemment, cette autosaisine était quasi générale et, de plus en plus, les élus ont souhaité demander l'avis du Conseil Communal de Concertation dans des domaines où nous avons du mal à nous faire une opinion.

Je me souviens, récemment encore, des décisions qui ont été prises à la suite des avis du Conseil de Concertation. Je pense, par exemple, au développement du tourisme à Lille, je pense à la campagne sur l'année de l'alimentation, à la place de l'industrie à Lille, à l'art dans la Ville, au commerce, très important avis qui a été donné, au projet éducatif global, au contrat local de sécurité... bref, des sujets majeurs.

Vous reprochez au Conseil Communal de Concertation de ne pas s'être saisi de dossier comme le stade ou autre. Le Conseil Communal de Concertation, pour le coup, n'est pas le Conseil Municipal. Il n'a pas à se saisir de tous les dossiers de la Ville. Il se saisit des dossiers qu'il considère comme importants, majeurs, sur lesquels il peut apporter une valeur ajoutée, qui n'est pas un dossier technique sur lequel il doit y voir une décision, et puis il est saisi par les Elus.

En revanche, je fais notre propre auto-critique et je rejoins en cela ce qu'a dit Michel FALISE.

Comment peut-on dire, Christian DECOCQ, à des hommes et des femmes qui sont aujourd'hui - je ne connais pas leurs opinions politiques et je dirai que vraiment cela m'est totalement égal - les forces vives de notre Ville dans le domaine économique, social, culturel, sportif, qui se réunissent pour nous donner des avis, qu'ils sont "au service du pouvoir politique central de l'influence politique", comme vous venez de nous l'expliquer ? Mais on n'est pas dans l'URSS des belles années ici ! On essaie tous de travailler ensemble et c'est cela que j'aime dans le Conseil Communal de Concertation. C'est que des hommes et des femmes qui arrivent comme samedi matin pour traiter de

trois sujets : ils laissent leurs différences aux vestiaires, si je puis dire, et ils essaient par un débat, le plus ouvert possible de trouver la meilleure solution possible et ce n'est pas facile, pour l'intérêt général. Finalement, nous aimerions que nos concitoyens fassent la même chose. Quand nous arrivons dans un quartier, Eric QUIQUET pour parler de l'aménagement d'un espace vert, Michelle DEMESSINE pour parler d'un terrain de sport, nous aimerions tant que nos concitoyens se mettent autour d'une table et disent leur avis en pensant à l'intérêt général et pas seulement à leur intérêt particulier, et poussent loin cette réflexion qui va tout simplement à ce qu'a dit Michel FALISE, ce n'est pas des réponses techniques, c'est que nous portons, et je crois que le Conseil Communal de Concertation le porte bien, ces valeurs dont il a parlé : de solitaires, nous devenions solidaires, de subis, critiques, retournés sur nous-mêmes, nous devenions engagés pour changer la Ville. C'est en cela que nous avons véritablement besoin de ce Conseil Communal de Concertation.

Je le disais devant ses membres, samedi matin, imaginons même que nous soyons dix fois meilleurs que nous sommes, nous majorité municipale, car je sais que nous avons encore beaucoup de progrès à faire, eh bien même si nous étions encore meilleurs, nous aurions besoin des forces vives de notre Ville.

Cela n'existe plus une entité qui bouge par un pouvoir élu. Nous devons être en synergie permanente, nous devons écouter ceux qui pensent différemment, nous devons aider à trouver la bonne solution dans des domaines de plus en plus complexes, nous le savons, et où beaucoup de nos concitoyens préfèrent se replier sur eux-mêmes parce que c'est trop difficile pour eux ou parce qu'ils ont l'impression de ne pas être entendus.

Ce Conseil Communal de Concertation, dans une société qui aujourd'hui, je le dis très simplement, me déprime, et j'ai encore assisté à une réunion récemment avec des Lillois et des Lilloises sur la présence de SDF qui m'a déprimée. Nous sommes une société vraiment où chacun est tourné sur son nombril et veut avoir des réponses immédiatement pour lui-même, eh bien le Conseil Communal de Concertation, c'est tout l'inverse !

Son existence dans la Ville nous donne l'espoir qu'on peut changer cette société pour la rendre plus douce, notamment pour les plus fragiles. C'est comme cela que je lis leurs avis.

En revanche, où vous avez raison mais vous rejoignez tous ceux qui sont ici, et je le demanderai aux élus, c'est que nous ne nous contentions pas de prendre la substantifique moelle des avis pour l'intégrer dans nos décisions, mais que nous ayons un débat sur le fond, y compris sur les propositions que nous ne retenons pas et que chaque élu puisse répondre, comme l'a demandé Michel FALISE, de manière motivée à ceux qui ont travaillé pendant des mois sur un sujet déterminé.

Deuxièmement, je souhaite, et nous le ferons à partir de janvier, que sur chaque délibération qui est une conséquence d'un avis du Conseil Communal de Concertation, ceci soit indiqué de manière claire dans cette délibération car il faut effectivement que les Lillois sachent, et ils le sauront d'autant mieux que nous arriverons à informer sur le contenu de nos conseils municipaux et sur les décisions que nous prenons, que des forces vives de notre Ville travaillent aux côtés de la majorité municipale d'aujourd'hui, peut-être un jour sera-t-elle différente, je ne le crois pas mais on ne sait jamais... En tout cas, ils travaillent pour leur ville et c'est ce qui doit nous réunir. Et je voudrais remercier encore une fois Michel FALISE.

Il y a peu d'hommes, Christian DECOCQ, qui aurait pu le faire fonctionner en toute indépendance car je le dis ici et devant Michel FALISE : jamais nous n'avons demandé quoique ce soit, les avis nous parviennent, nous ne les avons jamais lus avant. Ce sont les avis, voilà ! parfois critiques : il y a eu un des premiers avis sur la propreté de la ville, je m'en souviens, on l'a beaucoup travaillé ensemble. Beaucoup de décisions que nous avons prises dans ce mandat proviennent du travail qui avait été fait d'un énorme document qui avait été réalisé par exemple sur la propreté dans la Ville. Jamais, à aucun moment, nous ne portons atteinte à cette indépendance de jugement et de proposition qui est celle du Conseil Communal de Concertation.

Je dis que peu de personnes auraient pu faire en sorte que des gens aussi différents travaillent ensemble et aient envie de proposer pour que notre Ville aille mieux et que chacun y vive mieux.

Au-delà de chacun des membres, c'est vraiment Michel FALISE que je souhaite remercier. Je crois qu'à la fois sa sagesse et j'allais dire son épaisseur morale, éthique, dans un monde où on en a tant besoin, nous aide à prendre des décisions pas toujours faciles, il faut bien le dire, et je voudrais l'en remercier très chaleureusement.

(Applaudissements)

Nous devons voter sur la délibération relative à la modification du règlement intérieur du Conseil Communal de Concertation.

Qui vote pour : les groupes de la majorité municipale ainsi que Monsieur RICHIR

Qui vote contre : le Front National

Qui s'abstient : l'Union Pour Lille

Je vous remercie.

Adopté à la majorité.

FINANCES

05/922 – Exercice 2005 – Dotations nouvelles et complémentaires – Virements de crédits – Autorisations de programme et crédits de paiement – Ajustements – Décision Modificative n° 5.

05/923 – Ouvertures de crédits - Dépenses d'investissement - Application des dispositions de l'article 69 de la loi 96-314 du 12 avril 1996 relative à la procédure budgétaire applicable aux collectivités locales.

Adoptés.

05/924 – Actualisation de la tarification des services en 2006.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (voir vote page 43)

05/925 – Organisation de congrès à Lille - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Psychologie et Cancers - Société Française de Psycho-Oncologie.

05/926 – Organisation d'un colloque à Lille - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille.

Adoptés.

DECENTRALISATION

05/927 – Crédits décentralisés - Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.

05/928 – Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adoptés.

INFORMATIQUE

05/929 – Acquisition de matériel informatique.

Adopté.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

05/930 – Subvention à Initiative Cap Lillois pour Entreprendre.

Adopté.

MEDIATION

05/932 – Subvention de la Ville à l'association Léo Lagrange Consommation Nord.

05/933 – Subvention de la Ville à l'association Ecole des Grands Parents Européens (E.G.P.E.).

Adoptés.

Madame le Maire - Nous allons passer au deuxième sujet important de notre ordre du jour : il s'agit du Projet Educatif Global que Patrick KANNER va présenter dans quelques instants.

C'est là aussi un élément majeur de réponse aux problèmes de notre société. Quand on fait référence à ce qui s'est passé récemment dans notre pays, notre premier devoir, pour nous, Ville qui avons la mission autour de l'école - n'est-ce pas chère Ariane ? - d'apporter à chaque jeune, non seulement les acquis de base, non seulement les éléments de la culture générale de l'éducation dont ils auront besoin pour exister en tant que citoyens mais aussi pour choisir leur vie, eh bien que nous soyons capables par ce projet global d'apporter les repères dont ils manquent : la vie citoyenne, mais aussi l'accès à la culture, l'accès aux sports, l'accompagnement pour les plus en difficulté. C'est cela le travail qui est fait actuellement et qui est au cœur des problèmes de nos quartiers.

Patrick KANNER va nous présenter les quatre premiers Projets Educatifs Locaux qui partent très concrètement de la situation des jeunes dans ces quartiers, travail qui a été bien évidemment réalisé par les Présidents de Conseils de quartier entourés des associations, des parents, des chefs d'établissement, etc.

Patrick KANNER, vous avez la parole.

Chemise n° 12

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

Rapporteur : Monsieur KANNER
Adjoint au Maire

05/982 – Projet Educatif Local - Quartier de Wazemmes -.

05/983 – Projet Educatif Local - Quartier de Fives.

05/984 – Projet Educatif Local - Quartier Moulins.

05/985 – Projet Educatif Local - Quartier de Lille-Sud.

Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, 25 délibérations liées au PEG au dernier Conseil Municipal dans 5 délégations différentes, 7 autres délibérations aujourd'hui dans 3 délégations différentes dont 4 Projets Educatifs Lillois et les 6 autres qui passeront dans un délai le plus bref possible, en tout cas d'ici le mois de juillet prochain.

Madame le Maire, mes chers collègues, l'engagement est en marche de réalisation de ce Projet Educatif qui vise à la réussite éducative dans toutes ses dimensions, de tous les enfants et jeunes lillois, lommois et hellemmois.

C'est, en effet, vous venez de le rappeler, Madame AUBRY, parce que nous sommes convaincus que chaque enfant dispose en lui de compétences et de talents qui ne demandent qu'à être relevés que nous mettons tout en œuvre pour que pas un seul d'entre eux ne reste au bord du chemin.

Pour relever ce défi, nous nous sommes donnés les moyens de nos ambitions. Pour atteindre cet objectif, notamment au plan scolaire, nous avons choisi de faire plus pour ceux qui ont le moins en accompagnant les parents et les enseignants dans l'exercice de leur mission respective sans se substituer à eux bien évidemment.

Comme chaque quartier, chaque territoire a sa spécificité et nous avons choisi de décliner le Projet Educatif Global en Projets Educatifs Locaux pour coller aux besoins des enfants et de leur famille dans la proximité et pour mieux tenir compte des forces et des faiblesses des acteurs éducatifs de ces mêmes territoires.

Ainsi, comme nous nous étions engagés, nous soumettons à votre délibération ce soir les quatre premiers PEL : ceux de Fives, Moulins, Wazemmes et Lille-Sud que je considère, Madame le Maire, mes chers collègues, comme de véritables feuilles de route pour l'ensemble des acteurs concernés.

Ces Projets Educatifs Locaux sont d'abord le fruit d'un important travail de concertation. Pour relever le défi de l'élaboration de ces quatre premiers PEL, nous avons choisi de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative : parents, enseignants, inspecteurs de l'Education Nationale, associations, centres sociaux, maisons de quartier, travailleurs sociaux constituant ainsi de véritables équipes territoriales. Et grâce à cette démarche participative, ces projets sont portés par le terrain, condition nécessaire de leur bonne exécution, de leur bonne évaluation.

Je tiens d'ailleurs ici à remercier tous ceux qui se sont mobilisés sans compter pour élaborer ces projets. La mise en œuvre de ces PEL supposait également la mobilisation des conseillers de quartier pour que ces projets soient en phase avec les priorités locales. Les commissions ad hoc ont été réunies, leurs avis entendus et pris en considération et ils ont permis d'enrichir le contenu de ces mêmes projets.

Je suis intervenu, à titre personnel, à deux reprises en séance de conseil de quartier : une au lancement de la démarche d'élaboration pour mobiliser les conseillers et puis une en aval pour soumettre à leur validation les PEL afin d'écrire les délibérations qui vous sont aujourd'hui présentées.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, nous avons voulu comprendre des projets éducatifs locaux basés ainsi sur des diagnostics partagés. Ainsi, nous avons collecté des informations : enquête sociale, bilan de santé, résultats des évaluations de l'Education Nationale. Nous

avons passé des questionnaires auprès des enseignants et des parents qui ont été utilisés dans le dossier de candidature, notamment des équipes de réussite éducative. Nous avons été à la rencontre et à l'échange entre les éducateurs, les travailleurs sociaux, les personnels de santé et l'ensemble des acteurs sur cette thématique particulière.

Nous avons pu ainsi élaborer des diagnostics ciblés des enfants aux plans sanitaire, éducatif, scolaire, familial, social, spécifiques à chacun des territoires, ce qui nous a permis de mettre en œuvre un suivi individualisé des enfants et une évaluation permanente, j'y reviendrai tout à l'heure, dans le cadre de l'action.

Ces diagnostics conduits dans le respect, bien sûr, des règles déontologiques ont été soumis à la validation des acteurs pour en faire de véritables diagnostics partagés.

Que nous apprennent-ils ?

Chers collègues, je n'aurai pas de langue de bois même si cela est parfois dur à entendre. La confirmation nous a malheureusement été apportée que les difficultés rencontrées et l'échec subi par les enfants des milieux les plus modestes trouvaient leur origine dans l'extrême précarité de leurs conditions de vie.

Parfois mal logés, mal nourris, mal soignés, ces enfants n'entrent pas à l'école avec les mêmes chances de réussite que les autres. Ces oubliés du libéralisme sont les enfants du chômage, de la précarité, du surendettement, du RMI enfin qui ne cesse de se développer dans notre pays, dans notre département mais aussi dans notre ville.

Mais au-delà des problèmes sociaux, il est également apparu qu'une des raisons de l'échec éducatif de certains enfants tenait à l'incapacité de leurs parents à poser des repères, à dire non, à assumer leurs responsabilités parentales. Peut-on pour autant les accabler au risque de renforcer leur désarroi ? Bien sûr que non et cela n'est pas notre choix. Cette déficience dans la relation parents-enfants les place dans des situations de détresse telle que, ne sachant pas comment s'y prendre, ils se dirigent, ils s'orientent vers une sorte de décharge sur l'école de leur fonction éducative.

Aussi, face à de tels constats, il nous fallait affirmer notre volonté. Des orientations à la hauteur des enjeux qui traduisent une grande volonté des acteurs.

Bien que le travail des définitions des orientations ait été mené de manière spécifique à chaque quartier, il est normal de constater que deux grands enjeux émergent des quatre PEL que je vous propose ce soir sous les formulations certes différentes.

La lutte contre l'échec scolaire, le décrochage scolaire, l'accompagnement à la scolarité sont des priorités partagées par l'ensemble des acteurs.

Deuxième priorité : l'action pour et avec les parents et les familles, l'accompagnement à l'exercice de leurs responsabilités parentales.

Ces deux enjeux auxquels nous sommes confrontés constituent le fil rouge de notre Projet Educatif Global. A côté de ces deux grands enjeux communs aux quatre PEL, chaque quartier, en fonction de son propre diagnostic, a fixé ses propres priorités, parmi lesquelles, à titre d'exemple, l'accès à la santé, condition nécessaire de la réussite, malheureusement hors d'atteinte pour de nombreux enfants à Moulins, j'y reviendrai dans quelques instants, ou le réaménagement ou la construction de nouveaux locaux et espaces scolaires ou d'activités éducatives de qualité à Lille-Sud dans le cadre du Plan ANRU.

Le fait que chaque territoire ait développé des orientations spécifiques témoigne de l'originalité et de la justesse de notre démarche de déclinaison du PEG en Projet Educatif Local. Chers

collègues, j'ai envie de dire que le Projet Educatif Local est au PEG ce que le sur-mesure est au prêt-à-porter.

L'important est donc maintenant d'agir. Un vaste plan d'actions pour faire face à l'urgence sur le plan quantitatif : les quatre PEL regroupent près de 400 actions avec un juste équilibre entre actions existantes que nous consoliderons et actions nouvelles voulues par les acteurs de terrain pour relever le défi de la réussite.

Au plan des publics, le renforcement d'actions en direction des 12-16 ans a été voulu par les acteurs, et nous nous associons à leur choix, pour une classe d'âge où nous avons, nous le savons, beaucoup encore à faire.

Il conviendra d'accompagner cette demande sans pour autant oublier que l'action en direction de la petite enfance constitue la meilleure prévention de long terme, et ce n'est pas Mme BOCQUET qui me dira le contraire.

Au plan des temps d'intervention, ces plans d'action traduisent concrètement notre volonté d'agir en direction de l'école à Lille-Sud par exemple et des familles à Moulins notamment.

Un premier exemple, mes chers collègues, avec la mise en place des CAPE, des Centres d'Accueil pour la Petite Enfance et des espaces éducatifs au groupe scolaire Descartes-Montesquieu, à l'école Lakanal à Fives que j'ai visitée la semaine dernière avec la presse, ou encore au Groupe Saint-Exupéry Ségur à Moulins.

Ces structures visent à un triple objectif : renforcer l'attractivité des écoles pour les parents qui ont besoin que leur enfant soit pris en charge, apporter un soutien personnel et individualisé aux enfants qui les fréquentent, apporter aux enseignants le soutien dont ils ont besoin.

A Lakanal, en partenariat avec les Francas, les effets se sont déjà fait sentir. L'école change tout doucement, comme nous le disait le Directeur. "On est en train de rééquilibrer les prestations qui manquaient sur le quartier", dit le même Directeur.

Ailleurs, la mise en place des comités ou des conseils de parents au centre social Lazare Garreau, l'animation d'un relais parents école avec Lille-Sud Insertion, le projet "les parents s'en mêlent" avec Avenir Enfance ou encore l'animation de rencontre "passerelle école collègue" avec le REP Louise Michel témoignent que les acteurs se sont appropriés ces priorités et les traduisent en actions efficaces, nous l'espérons.

Au plan des thématiques d'action, si le sport et la culture occupent une place importante en procédant à des rééquilibrages en fonction des forces et des faiblesses des territoires, et j'en remercie tant Catherine CULLEN que Michelle DEMESSINE, de nouvelles thématiques émergent aujourd'hui qui fondent la pertinence de ces PEL.

Parmi celles-ci, les actions de soutien aux familles, à Fives en particulier, ou encore l'éducation au développement durable et à l'environnement dans un autre registre à Wazemmes.

J'ai choisi, mes chers collègues, ce soir, de développer un thème, celui de la santé, pour lequel la Ville fait preuve d'un engagement volontariste et qui constitue un axe fort et novateur des PEL avec notre collègue Charles SULMAN.

Des actions de santé de proximité, inscrites dans les quatre PEL, sont menées et seront encore renforcées dans les lieux de vie avec l'aide de la population des quartiers.

Ces actions touchent particulièrement les enfants et les jeunes en matière d'éducation pour la santé sur le thème de l'hygiène de vie : hygiène corporelle, lutte contre la pelliculose, hygiène bucco-dentaire, éducation nutritionnelle, rythme du sommeil.

D'autres actions sur l'expression et l'estime de soi, l'autonomie, la capacité à dire non, sont menées notamment sur le territoire des quatre premiers PEL.

Ainsi, mes chers collègues, nous pouvons imaginer que, dans quelques semaines, quelques mois, quelques années, cette préoccupation de la santé pour tous fera l'objet d'une priorité absolue dans le cadre de notre Projet Educatif Global.

Des moyens conséquents, Madame le Maire, sont ainsi mis en place pour la mise en œuvre de ces PEL. Ils ont été dégagés, j'en remercie le Premier Adjoint aux Finances, vous le savez, dès le vote du budget 2005 et ils seront confirmés, je n'en doute pas, dans les budgets municipaux de 2006 et 2007.

Pour autant, conduire un Projet Educatif Partagé suppose que chacun des partenaires tienne ses engagements. Je n'ai pas besoin de rappeler la dure réalité des chiffres qui marque le désengagement de l'Etat, je l'ai fait lors du dernier Conseil Municipal.

Le Gouvernement a été obligé d'attendre les événements dramatiques que nous avons connus pour reconnaître qu'il s'était trompé en matière de choix sociaux et éducatifs et en rétablissant - on attend encore les chiffres - les financements pour le secteur associatif dans ces mêmes quartiers.

Depuis, pourtant, peu de choses ont concrètement évolué. Nous sommes confrontés à un véritable manque de lisibilité sur les engagements de nos partenaires et, au premier rang desquels l'Etat. Néanmoins, nous agissons et nous évaluerons si les Projets Educatifs Locaux mobilisent des moyens conséquents conformément à notre engagement, chacun d'entre eux fera l'objet d'une évaluation régulière qui mobilisera les acteurs afin de garantir la réorientation des actions en fonction des résultats.

Chaque action, Madame le Maire, a fait l'objet d'une fiche action qui précise les objectifs, les publics visés, les résultats attendus et les critères de leur évaluation. Ces 400 fiches, qu'on ne vous a pas distribuées, sont à votre disposition naturellement si vous le souhaitez.

L'évaluation de chaque action permettra la mutualisation des enseignements et définira les conditions transposables de la réussite. J'ai le plaisir de vous dire que l'Université de Lille III a marqué son intérêt pour nos projets et un partenariat scientifique est en cours d'élaboration pour nous accompagner dans cette évaluation.

En conclusion, mes chers collègues, ces PEL expriment clairement une forme de conception de la société. Nous avons affirmé, dans le Projet Educatif Global, notre conception d'une éducation partagée qui crée les conditions de la réussite pour tous.

Les PEL qui sont soumis à votre délibération apportent la preuve que les acteurs de terrain, les enseignants, les parents, les travailleurs sociaux, les responsables socio-éducatifs partagent cette conception.

Nous croyons à une éducation globale qui ne cloisonne pas les compétences mais les met au contraire en interaction les unes avec les autres. Nous croyons que chaque enfant est porteur de potentiel et qu'il a la capacité, avec l'aide de ses parents et de ses éducateurs, de les mettre au service de sa propre réussite.

Nous avons fait le choix d'une éducation tout au long de la vie qui ne crée pas, dès 14 ans, la relégation scolaire pour ceux qui sont déjà frappés par la relégation sociale.

Nous croyons également que les familles sont les premiers éducateurs de l'enfant et que, loin d'être démissionnaires, elles sont en demande d'aide et d'accompagnement. Les plans d'action de ces PEL répondent à ces demandes.

Pour conclure, Madame le Maire, je me félicite que ces PEL aient fait le choix de l'accompagnement des familles en difficulté car, comme l'écrivait récemment Hubert BRUN, le Président de l'UNAF, organisation représentative des familles, nous pensons que "ce n'est pas en privant de ressources des familles le plus souvent en grande difficulté financière que l'on peut les aider à sortir la tête de l'eau".

Nous croyons, au contraire, dans la force de l'intervention publique pour établir les conditions de l'équité. Tel est le fondement de ces quatre PEL soumis au vote ce soir du Conseil Municipal.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Merci, Monsieur KANNER.

Je passe tout de suite la parole à Madame HENAUT. Nous avons un débat d'une demi-heure sur ce sujet.

Organisation du débat "P.E.G.:"

<i>Groupes politiques</i>	<i>Temps de parole accordé</i>	<i>Intervenant</i>
Groupe Communiste	2 mn 05	Madame HENAUT
Groupe Front National	2 mn	Monsieur BERNARD
Groupe Socialiste	10 mn 03	Monsieur CHARLES
Groupe des Personnalités	4 mn 04	Madame ROUGERIE-GIRARDIN
Groupe des Verts	5 mn 04	Madame BOCQUET
Groupe Union Pour Lille	5 mn 04	Madame BAERT

Madame HENAUT.- Merci, Madame le Maire.

Le vote des quatre premiers Projets Educatifs Locaux de Wazemmes, Fives, Moulins, Lille-Sud intervient en ce jour de célébration du Centenaire de la Loi sur la Laïcité, célébration très discrète en ce qui concerne le chef de l'Etat, entachée par le vote d'une Assemblée qui s'immisce dans le travail des historiens sur notre passé et loi remise en cause par la droite libérale qui, en renvoyant aux individus la responsabilité des maux qu'elle génère, veut la modifier.

Bien sûr, le Projet Educatif Global ne peut à lui seul répondre aux difficultés que rencontrent les enfants de Lille, Hellemmes et Lomme, ni compenser le déficit des moyens accordés aux services publics, mais il ouvre une autre voie : une voie opposée aux orientations dangereuses du plan de cohésion sociale de Monsieur BORLOO, aux dispositions de Monsieur de VILLEPIN présentant le retour à l'apprentissage dès 14 ans comme une solution moderne et aux rodomontades de Monsieur SARKOZY sanctionnant des familles qui n'assureraient pas leurs responsabilités.

Le PEL, au lieu de trier, de séparer, d'isoler les enfants selon leur niveau scolaire et social, au lieu de rejeter les responsabilités sur des enseignants - ceux de ZEP auraient échoué, nous dit-on ces jours-ci - sur des parents, sur des communautés, au lieu de cela, le Projet Educatif Global veut travailler avec l'école, accompagner les familles, aider les associations.

Il veut contribuer à ce que tous les enfants, dans tous les quartiers, puissent accéder à la culture et aux connaissances qui sont nécessaires aujourd'hui et auxquelles ils ont droit.

C'est pourquoi le Groupe des Elus communistes et républicains votera ces quatre Projets Educatifs Locaux.

Merci, Madame le Maire.

(temps de parole : 1 mn 52)

Madame le Maire.- Merci, Madame. Je passe la parole à Monsieur BERNARD.

Monsieur BERNARD.- Madame le Maire, il est vrai que l'école ne peut agir seule, ce constat nous le faisons tous ici dans cette assemblée, mais face au manque de repères, je considère que la multitude de moyens qui est développée dans ces Plans Educatifs Locaux ne répond pas clairement au constat au demeurant incomplet qui est fait.

Ces Plans Educatifs Locaux mettent en valeur le manque d'intérêt de la population, voire son refus implicite, comme c'est le cas à Fives ou à Wazemmes, faisant douter de la qualité des activités qui ne semblent pas à la hauteur des besoins réels des familles.

Deuxièmement, la situation des familles monoparentales est peu prise en compte. Ce phénomène n'est jamais traité comme problème prioritaire pour la stabilité et l'éducation de l'enfant.

Troisièmement, et Monsieur KANNER a rappelé l'accent qu'il comptait mettre sur la santé, je n'ai vu fort peu de mesures concernant la prévention des conduites à risques alors que cela avait été développé récemment par un de nos collègues : aucun poste de médecin scolaire n'a été créé depuis trois ans dans l'Education Nationale.

Intervention dans la salle.- C'est l'Etat !

Monsieur BERNARD.- C'est vrai que c'est l'Etat.

Face à ces échecs visant à relever les défis de l'éducation et de l'intégration, les acteurs et les cadres de l'éducation doivent évidemment évoluer.

Je regrette qu'aucune réflexion fondée ne soit engagée sur le nécessaire partenariat entre les écoles, les familles et la Ville, de même que sur les perspectives du parcours éducatif.

Il est au contraire important de revenir sur l'état réel du diagnostic, d'organiser des formations sur l'autorité et les responsabilités des parents, de faire passer un message éducatif fédérant tous les acteurs pour assurer une réelle cohérence de l'ensemble de nos actions.

Or, nous constatons que l'action éducative menée dans ces Plans Educatifs Locaux n'est pas à la hauteur des attentes de la population.

Les déclinaisons par quartier du Plan Educatif Global ne font malheureusement pas mentir le constat que nous faisons en mars dernier, sur le manque de visibilité des objectifs et sur l'empilement des dispositifs. Or, face aux ravages de l'échec scolaire et au naufrage de la politique de la ville, on ne peut être que déçu par les réponses que vous apportez ici aujourd'hui.

(temps de parole : 2 mn 21)

Madame le Maire.- Je passe la parole à Monsieur CHARLES.

Monsieur CHARLES.- Madame le Maire, chers collègues, quatre Projets Educatifs Locaux, premières déclinaisons du Projet Educatif Global.

A Wazemmes, favoriser la réussite scolaire et sociale pour chaque enfant, soutenir les parents en difficulté et en demande d'aide dans leur responsabilité éducative, favoriser l'appropriation de l'offre culturelle et sportive par l'ensemble de la population.

A Moulins, favoriser le bien-être optimal de l'enfant et du jeune, optimiser l'implication des parents dans leur rôle d'éducateurs, anticiper et prévenir le décrochage scolaire, développer qualitativement et quantitativement les services rendus.

A Fives, favoriser la réussite scolaire et sociale pour chaque enfant, conforter la place et le rôle des parents, renforcer l'offre éducative et culturelle sur les différents temps de l'enfant et du jeune.

A Lille-Sud, donner la place aux parents, valoriser, qualifier, fidéliser et renforcer les acteurs éducatifs, réhabiliter les lieux d'accueil pour les enfants et les jeunes, favoriser les actions culturelles et sportives, lutter contre le décrochage scolaire et social.

Les délibérations qui vous sont soumises par Patrick KANNER sont extrêmement précises et indiquent à chaque fois l'enjeu visé, l'action visée, l'acteur, le public concerné, le temps de l'enfant concerné, les thématiques en œuvre. C'est une méthode rigoureuse, transparente issue de diagnostics participatifs qui permettra à chacun de suivre l'évaluation en continu du Plan Educatif Local du quartier, du territoire, du collège, ce sera une évaluation partagée.

Je souhaite vraiment que ces délibérations soient lues et soient connues. Il s'agit ici de mettre les moyens et les dispositifs au service d'un projet. Il ne s'agit pas de rester aux mots, il s'agit de faire. Notre objectif, vous le connaissez, Patrick KANNER nous l'a dit en mars et en novembre derniers : donner à chaque enfant la capacité de réussir, c'est donner corps et réalité à cette valeur d'égalité que nous chérissons, non pas égalité uniformité, mais égalité permettant à chaque enfant d'être mis en appétit du monde, à chacun d'apprendre et d'exercer ses talents.

Madame le Maire, vous avez souvent dit qu'il fallait que nos valeurs inscrites au fronton de nos édifices, que nos proclamations soient vécues individuellement par chacun. C'est ce que nous visons avec le Projet Educatif Global et les Plans Educatifs Locaux.

Mais nous savons aussi que notre société ne progressera pas uniquement par des décisions venant d'en haut unilatérales et globales. C'est avec chacun, chacun agissant, chacun proposant, que les choses bougeront comme cela avait été annoncé lors de l'établissement du Programme municipal : faire bouger Lille. Faire bouger Lille avec les parents et les familles. Faire bouger Lille avec les enseignants et les responsables de l'Education Nationale.

Faire bouger Lille avec les enfants. Faire bouger Lille avec les associations. Faire bouger Lille avec les professionnels. Faire bouger Lille avec les conseils de quartier.

Ne se substituer à aucun, renforcer la cohérence d'action sur un territoire, celui du collège et donc permettre à chacun de mieux assumer encore son rôle et ses missions.

Une grande partie des élus est mobilisée. Ce travail associe l'ensemble de la majorité municipale. Et je veux bien entendu saluer l'action énergique d'Ariane CAPON en la matière. Ce volontarisme, cette collaboration, ce travail en commun sur le long terme parient sur nos enfants, parient sur leur avenir. Concrètement, cela vise à rétablir et à construire de l'égalité afin de donner à chacun la capacité de réussir. Car nous savons que les difficultés rencontrées, l'échec subi par les enfants des milieux modestes tient aux conditions sociales pour l'essentiel.

Nous voulons agir le plus en amont possible. Il ne s'agit surtout pas de culpabiliser, de sanctionner tel que le Gouvernement veut le faire avec le Contrat de responsabilité parentale annoncé par le Premier Ministre et qui contient pour l'essentiel des dispositions répressives telles que l'a si bien dénoncé Bernard DEROSIER à l'Assemblée Nationale.

Il ne s'agit surtout pas d'être laxiste, angélique, naïf, mais de travailler avec les parents, de les accompagner pour qu'ils assument mieux leur rôle de parents, pour qu'ils puissent mieux poser des repères à leurs enfants.

Nous avons à Gauche, dans cette majorité, une conception différente de celle de la Droite : nous avons une conception qui vise à construire, une conception qui vise à rendre plus fort chacun et chacune.

C'est aussi un plan de 400 actions avec des moyens, une contractualisation avec des partenaires. J'ose espérer que chacun tiendra ses engagements et ne cultivera pas par exemple le gel des crédits ou la baisse des crédits, comme cela vient d'être fait avec la baisse des fonds sociaux de l'Etat pour les cantines.

C'est un plan avec un engagement sur le long terme pluriannuel. Il s'agit pour nous d'une priorité politique, celle de l'éducation tout au long de la vie.

Le Groupe Socialiste approuve ces quatre délibérations.

(temps de parole : 5 mn 04)

Madame le Maire.- Merci beaucoup. Je passe la parole à Françoise ROUGERIE.

Madame ROUGERIE-GIRARDIN.- Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, chers collègues, le PEG entre dans sa phase opérationnelle avec l'adoption des quatre premiers Projets Educatifs Locaux.

Les PEL sont la déclinaison concrète du PEG au service des quartiers et d'abord au service de ceux qui en ont le plus besoin.

C'est le cas de nombreuses familles à Lille-Sud, à Moulins, à Fives, à Wazemmes pour lesquelles nous devons soutenir les parents dans leur rôle d'éducateur et faire en sorte que chaque enfant trouve le chemin de la réussite scolaire et de la citoyenneté.

Voilà pourquoi à la mesure des enjeux fondamentaux du PEG, les PEL sont d'abord des projets transversaux. Leur élaboration a nécessité la mobilisation de l'ensemble des thématiques, bien au-delà du champ strict de l'éducation, de l'enseignement et du périscolaire.

Cette mobilisation transversale bouscule les habitudes et se heurte parfois à des résistances, mais elle contribue à mettre l'action de notre Ville encore plus au service de nos concitoyens.

Pour ne prendre que l'exemple de l'accès à la culture et du développement des enseignements artistiques, le Plan Musique et le Plan Littérature de jeunesse se mettent en place. Ainsi, à Moulins, toutes les écoles initient des projets avec les dumistes, ces intervenants musicaux diplômés. L'espace éducatif du groupe scolaire Saint-Exupéry sera également concerné.

Quant aux tout petits, ils bénéficient d'actions d'éveil par la musique et par le livre.

Ces plans vont d'ailleurs permettre de signer avec le Ministère de la Culture et de l'Education Nationale un Contrat local d'éducation artistique qui aidera à soutenir le développement des pratiques artistiques et culturelles dans l'éducation des enfants.

En deuxième point, les PEL sont également des projets partagés. Leur élaboration a supposé une démarche d'implication des acteurs locaux qui a abouti à un diagnostic partagé par tous.

La mobilisation des équipes enseignantes et de l'Inspection d'Education Nationale a été tout aussi exemplaire.

De la même façon, l'avancement des PEL a été présenté et discuté dans les conseils des quatre quartiers concernés qui ont pu apporter leurs remarques et propositions d'adaptation aux spécificités de chacun des quartiers.

Enfin, concrètement, les PEL permettent de répondre à l'urgence des besoins des enfants, des familles et des acteurs des quartiers concernés.

Je voudrais à nouveau insister sur l'exemple de l'Espace éducatif qui vient de s'ouvrir au groupe scolaire Saint-Exupéry en grande souffrance. Les résultats positifs de celui que nous avons ouvert dans le secteur de Belfort en 2003 nous ont poussé à renouveler l'expérience dès la rentrée de Toussaint.

Cet espace d'accueil de 24 places en maternelle, de 12 en primaire, poursuit la démarche de développement social initié par la Ville lors de l'opération relogement des habitants de la barre grise.

Cet espace contribue à lever les freins à l'emploi et à la formation des parents de ce secteur. Il apporte à l'équipe enseignante le soutien dont elle a besoin en prolongeant son action hors du temps scolaire par une relation étroite avec les familles. Il revalorise l'image du groupe scolaire et favorise ainsi la mixité sociale.

Là encore, si l'enjeu est de taille, la mise en œuvre n'est pas toujours facile. La situation des familles de ce territoire est aujourd'hui dramatique et leur mobilisation sur l'éducation de leurs enfants est difficile dès lors qu'elles ne disposent même pas des conditions minimales décentes pour vivre.

Pourtant, c'est sur la base de projets comme celui-ci que nous avons le sentiment de participer à la nécessaire transformation d'un système éducatif partagé entre l'Etat, les collectivités locales et les acteurs de terrain.

Pour conclure, le PEG est une expérience positive qui va supposer encore plus de mobilisation et de moyens parce que l'éducation est une mission de l'Etat, celui-ci doit rendre son engagement plus lisible, moins chaotique et l'inscrire dans la durée.

On ne peut, en effet, se satisfaire de promesses faites sous la pression de la rue pour remettre en place ce que l'on a détruit pendant les années précédentes : quasi disparition des crédits du Contrat Educatif Local, remise en cause des contrats "temps libre", diminution constante des crédits "politique de la ville", incertitude sur les équipes de réussite éducative.

Pour sa part, la Ville s'est donné les moyens de ses ambitions en votant, en même temps que le PEG, en mars dernier, un budget conséquent pour sa mise en œuvre.

Nous serons toutefois vigilants pour que ces moyens soient confortés, mis en œuvre rapidement sur le terrain et que leur bonne utilisation soit évaluée.

C'est la raison pour laquelle, Madame le Maire, le Groupe des Personnalités votera en faveur de ces Projets Educatifs Locaux et qu'il apportera son soutien actif à leur mise en œuvre.

(temps de parole : 5 mn 31)

Madame le Maire.- Merci beaucoup. Je passe la parole à Stéphanie BOCQUET.

Madame BOCQUET.- Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, quatre premiers Plans Educatifs Locaux sur lesquels nous devons nous positionner ce soir.

Quatre quartiers retenus pour décliner le Projet Educatif Global que nous avons validés le 7 mars dernier.

Quatre points sur lesquels le Groupe des Verts souhaite mettre l'accent :

Premier point, ces projets découlent d'un réel partenariat entre les différents acteurs locaux, les présidents de Conseils de Quartier, les conseillers de quartier, les élus thématiques, projets bâtis suite à des diagnostics partagés, élaborés à la fois sur le plan scolaire, périscolaire, extrascolaire, mais également sur le pré-scolaire qui concerne donc les 0-3 ans. Ceci de manière à percevoir l'enfant et sa famille dans sa globalité.

Deuxième point, nous tenons à rappeler cette spécificité lilloise à savoir la déclinaison d'un Projet Educatif Global en Projets Educatifs Locaux par territoire.

Ainsi, troisième point, nous sommes au plus proche des enfants et de leur famille. Nous pouvons alors nous recentrer sur l'enfant et sa famille, développer une meilleure communication envers les familles, accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur ou encore les impliquer dans les Projets éducatifs. Au plus proche des enfants et de leur famille en les accompagnant également pour les difficultés qu'elles peuvent rencontrer lors de la recherche d'un logement ou encore pour une demande spécifique : un rendez-vous avec un pédopsychiatre ou encore un ophtalmologiste.

Reste à définir aujourd'hui les critères d'évaluation afin de vérifier la pertinence des objectifs fixés dans chacun de ces Plans Educatifs Locaux. Le Groupe des Verts y sera attentif et propose, dernier point, que des bilans intermédiaires soient réalisés avec l'ensemble des acteurs locaux de chaque quartier de manière à ajuster s'il le fallait les objectifs et les moyens pour y parvenir.

Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, le Groupe des Verts adoptera ces quatre Projets Educatifs Locaux mais, comme il est noté dans les délibérations, sous réserve de l'inscription des crédits du budget communal eu égard aux jeux de chaises musicales que le Gouvernement de VILLEPIN mène avec les financements.

Enfin, nous tenons à souligner que le Projet Educatif Global s'inscrit pleinement dans le respect des droits de l'enfant, de l'adolescent, respect que nous n'avons que peu ressenti dernièrement de la part de ce Gouvernement.

Je vous remercie.

(temps de parole : 2 mn 27)

Madame le Maire.- Merci beaucoup. Je passe la parole à Madame BAERT.

Madame BAERT.- Madame le Maire, mes chers collègues,

Sur le Projet Educatif Global, le Groupe UPL s'est abstenu en mars dernier. Nous vous avons longuement et dans le détail éclairé sur les enjeux et les mesures vers lesquelles vous deviez résolument vous engager.

Ce soir, vous manquez votre rendez-vous avec le PEG. Ces premiers PEL montrent que votre PEG n'a pas de colonne vertébrale. Il reste un catalogue de mesures à la Prévert agglomérées les unes aux autres, censées vous donner un alibi politique masquant votre faible engagement financier.

Vous n'étiez et n'êtes toujours ni sur des actions adéquates et fortes en matière de lutte contre l'échec scolaire, ni à la hauteur financière des enjeux qu'il faut relever dans cette Ville, ni sur le terrain du partenariat et de la co-éducation.

Votre premier rendez-vous manqué a été d'attendre dix ans pour que la Ville prenne enfin en charge les études surveillées alors même que, dans de nombreuses autres villes, cette prise en charge était déjà une compétence effective et choisie depuis longtemps.

Toutes les écoles élémentaires de la Ville n'en sont pourtant pas encore pourvues aujourd'hui, y compris dans des quartiers prioritaires.

Votre deuxième rendez-vous manqué : la mise en place du PEG aurait dû s'appuyer sur un constat, les trois-quarts des écoles de Lille sont en ZEP ou en Réseau d'Education Prioritaire et les enfants sont confrontés en masse à l'échec scolaire.

Des actions multiples et variées sont en place sur le péri et le post-scolaire à Lille. Mais trois semaines de conflit dans les quartiers en difficulté ont révélé que ces actions ne compensaient pas l'absence de perspective d'avenir qui se révèle bien en amont dans l'échec scolaire.

Pourtant, sur ces quatre PEL, vous faites une marche arrière toute sur cet objectif que vous aviez pourtant cité comme prioritaire en mars dernier et encore ce soir, Monsieur KANNER : la réussite scolaire de tous les enfants.

Sur les 156 actions nouvelles présentées ce soir, seules 26 tentent d'y répondre.

De plus, non seulement l'effort en matière d'action nouvelle est dévié de sa trajectoire mais, parmi les quelques actions visant la lutte contre le décrochage scolaire, certaines s'y trouvent bizarrement raccrochées.

Pouvez-vous me dire en quoi l'optimisation de la fréquentation des terrains de proximité, un stage de territoire base BAFA, la mise en place de forums d'information ou encore l'animation Roller luttent contre le décrochage scolaire ?

Qu'est-ce que cela révèle ?

Vous faites l'impasse sur le partenariat avec les enseignants alors que vous devriez bâtir avec eux des actions novatrices en matière de lutte contre l'échec scolaire.

Le Gouvernement, avec la mise en place des Contrats de Réussite Educative, a bien compris cette absolue nécessité.

Pour toute la France, au lieu des 62 millions d'euros initialement prévus, c'est 99 millions d'euros qui y seront dévolus.

L'Etat apporte aussi un financement de 45.000 euros en 2005 pour que des artistes viennent dans les classes lilloises.

Où voyez-vous le désengagement de l'Etat dans le PEG ?

Et puisque nous parlons financement, il est faux de dire que les financements CAF pour le Contrat Temps Libre ne seront pas au rendez-vous de la Ville.

Pour la période 2005-2008, sur l'ensemble du territoire français, les ressources du Fonds National d'Action Sociale augmenteront de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période.

Ce sont ainsi 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui iront à l'action sociale de la branche Famille sur cette période.

Mais alors, que se passe-t-il à Lille ?

En fait, les Contrats Temps Libre sont signés pour une durée de trois ans renouvelables avec les CAF.

Une prolongation peut être accordée par avenant quand les objectifs ne sont pas atteints, mais le non respect des engagements pris entraîne la résiliation du contrat avec ses conséquences financières. C'est là qu'il faut chercher la faille : vos objectifs ne sont pas atteints et l'absence d'évaluation de votre action en est le révélateur.

Nous sommes encore sur des postures politiciennes qui tentent de masquer une politique éducative aléatoire et non évaluée.

Enfin, dernier point sur la lutte contre l'échec scolaire, votre plan Lecture. Je vous rappelle vos engagements, confirmés d'ailleurs dans la conférence de presse de rentrée de Madame le Maire. Le PEG inclut la création de 30 BCD et 2 postes de bibliothécaires jeunesse pour les faire vivre.

Vous m'avez affirmé, Monsieur l'Adjoint, le 2 mai dernier, "qu'un diagnostic précis de l'existant et des besoins en matière de BCD allait se mettre en place et qu'un comité de pilotage devait en décider les implantations dès le 3 mai matin". Neuf mois plus tard, vous en êtes à quatre créations de BCD. Le compte n'y est pas et vous ne savez toujours pas où implanter ces 30 nouvelles BCD.

Vous avez fait, une fois de plus, des effets d'annonce.

Dernier point de mon intervention, les PEL devraient s'élaborer avec tous les partenaires co-éducateurs des enfants. J'ai pointé votre rendez-vous manqué avec les équipes enseignantes mais il y a aussi des partenariats inexistantes ou en jachère.

Vous m'avez aussi, Monsieur l'Adjoint, affirmé : "il n'y a pour nous aucune ambiguïté, le PEG concerne tous les Lillois, Hellemmoïis, Lommoïis sans distinction" dont acte. Oui, sauf que dans les faits, parents et enseignants du privé sont tout simplement rayés des réunions et exclus des décisions.

Vous avez pris des engagements de circonstance et de façade qui ne correspondent en rien à la réalité.

Il y a pourtant beaucoup d'enfants socialement défavorisés dans les écoles privées qu'il faudrait aider.

Enfin, dernier partenariat en jachère, l'Aide éducative aux parents. Quelques actions associatives, quelques cafés de parents tentent d'apporter un soutien éducatif aux parents. Malheureusement, la Ville n'apporte que 20.000 euros de financement supplémentaires dans le cadre du PEG. Dès lors, les actions des associations et le développement de ces lieux d'échanges resteront parcellaires sur le territoire.

Résumons votre action pour ces quatre premiers PEL : dérive de votre objectif prioritaire, navigation aléatoire, calendrier élastique, non respect des engagements, sectarisme dans le partenariat et absence d'ambition financière caractérisent votre politique brouillonne.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ces dossiers.

Madame le Maire, Mesdames Messieurs, je vous remercie.

(temps de parole : 7 mn 30)

Madame le Maire.- Monsieur KANNER.

Monsieur KANNER.- Madame le Maire, quelques mots de réponse.

Tout d'abord, pour les élus qui ont souhaité par leurs voix soutenir le Projet Educatif : Françoise HENAUT, Bernard CHARLES, Françoise ROUGERIE, Stéphanie BOCQUET, je pense qu'ils ont eu une lecture juste, sans langue de bois, avec des exigences de ces quatre PEL qui, et je ne l'ai jamais dit, constituent la réponse parfaite au problème de l'éducation dans notre société, j'aimerais bien, mais ce n'est pas le cas. Ils constituent par contre une pierre à l'édifice que nous souhaitons porter tous ensemble.

Je ne répondrai pas à Monsieur BERNARD qui est plutôt, lui, pour l'école de l'obscurantisme que pour l'école de la République.

Quelques mots sur l'intervention très longue d'ailleurs en terme de temps de Madame BAERT...

Madame BAERT.- Cinq minutes.

Madame le Maire.- Non, vous avez fait 7 minutes 30. Ce n'est pas grave, vous avez dépassé de 3 minutes. Vous voyez, on respecte l'opposition.

Monsieur KANNER.- Nous n'avons pas la même lecture du PEG manifestement, nous n'avons pas non plus les mêmes montres en terme de temps de parole, mais quelques éléments de réponse :

Tout d'abord, Madame BAERT, le rendez-vous manqué, excusez-moi, mais je crois que c'est vous qui avez un rendez-vous manqué avec la République et avec les citoyens français ! L'actualité nous montre de plus en plus le décalage extraordinaire qui existe entre les besoins de notre société et ceux que vous représentez ici dans cette salle.

Quand vous nous reprochez de ne pas mettre assez de moyens sur l'éducation, oserai-je vous rappeler que ce Projet Educatif Global représente 2 millions d'investissement supplémentaires sur un seul exercice poursuivi sur les autres exercices. Et que sur ces 2 millions, 1 million a été porté en charge nette de la seule collectivité lilloise.

Vous nous dites qu'il n'y a aucun risque sur le contrat de temps libre, les autres partenaires financiers, excusez-moi de vous dire que nous avons fait nos évaluations, que la CAF de

Lille reconnaît tous les efforts qui ont été menés jusqu'à présent par la ville de Lille mais que, par contre, nous n'avons aucune réponse aujourd'hui en terme de certitude sur la capacité de la CAF de pouvoir nous suivre sur les projets que nous avons négociés avec elle. Je ne mets pas en cause les collaborateurs de la CAF au plan local, ce qui est mis en cause naturellement, c'est la fameuse COG, la dotation de l'Etat vers la CNAF et donc vers les CAF qui, aujourd'hui, n'est pas confirmée.

Comment voulez-vous que nous puissions travailler dans la visibilité telle que je l'évoquais il y a quelques instants ?

Autre élément de divergence, Madame BAERT : la réussite scolaire ne serait pas au coeur de notre Projet Educatif Global. Ecoutez, j'ai mis quelque temps à avoir rendez-vous chez l'ophtalmo, mais je vais vous l'envoyer parce que vraiment c'est être totalement en décalage avec le texte même qui vous est soumis. Au moins, ayez ce respect, Madame BAERT, de lire le texte que l'on vous soumet et qui en permanence fait de la réussite scolaire notre priorité politique absolue parce que nous refusons de considérer que des enfants puissent être relégués scolairement après leur relégation sociale.

Curieusement, dans votre propos, vous n'évoquez pas les solutions que vous seriez amenée à mener dans cette ville si malheureusement vous étiez majoritaires un jour ! Cela voudrait dire quoi ? Votre Projet Educatif Global, ce serait le contrat d'apprentissage à 14 ans pour tous les Lillois ? C'est bien cela ? C'est bien ce que j'ai entendu, chère Madame, au travers de vos représentants au plan national. Ce serait la suppression des allocations familiales pour les familles en difficulté alors que nous souhaitons, nous, leur tendre la main pour les remettre dans les rails de leur rôle éducatif.

C'est une attaque, je dirai politicarde, mais cela j'en ai l'habitude de votre part, en tout cas au moins en Conseil Municipal parce que, curieusement, dans les Conseils de quartier, vos représentants ont tous approuvé les projets éducatifs locaux. Il faudra sûrement qu'à un moment donné vous fassiez le point avec vos représentants de terrain qui, eux, connaissent le même terrain et qui ont estimé, dans les Conseils de quartier, que manifestement il y avait des avancées au travers de ces quatre projets locaux.

Que tout ne soit pas possible à court terme, vous avez évoqué l'exemple des BCD, mais le diagnostic a été fait et nous savons où nous allons mettre ces BCD, Madame BAERT, je vous les évoquerai plus longuement lors d'une prochaine commission municipale en espérant qu'à celle-ci vous pourrez participer parce que là, nous avons passé les PEL...

Madame BAERT.- Vous en avez fait deux à trois jours d'intervalle !

Monsieur KANNER.- ... vous n'avez pas pu venir, j'en suis désolé pour vous : vous avez manqué un excellent débat qui s'est déroulé en commission.

Par rapport au secteur privé, Madame BAERT, notre débat lui est ouvert. Je vais vous donner un simple exemple. Quand je reçois tous les jours des demandes de parents qui fréquentent des écoles privées et qui souhaitent utiliser les CLSH de la Ville le mercredi ou pendant le temps des vacances parce que, dans leur école, il n'y a pas ce service-là, sachez que ce droit leur est naturellement acquis comme à tous les citoyens lillois bien évidemment, ce qui vous montre qu'il n'y a aucune exclusive dans notre approche.

Enfin et pour terminer sur le problème des moyens, Madame le Maire, simplement dire que, quand on vous fait, à vous Madame le Maire, le reproche de ne pas consacrer assez de moyens aux politiques éducatives, j'ai envie de retourner le compliment à nos amis de la Droite républicaine en leur disant que, si par exemple, le Gouvernement actuel ne créait pas des boucliers fiscaux pour permettre de réduire l'impôt sur les grandes fortunes dans notre pays, peut-être qu'il dégagerait des moyens encore plus importants pour l'éducation et qu'il préparerait l'avenir réel de notre pays avec les enfants qui sont, aujourd'hui, dans nos cités, qui sont dans nos quartiers. Mais je crois que ce n'est pas la préoccupation de l'actuel Gouvernement et des représentants locaux de la Droite

républicaine. Je crois que l'objectif est de servir une clientèle : celle qui en a les moyens, celle qui peut subvenir à ses besoins, celle qui peut se payer de l'éducation de haut niveau. Nous, nous travaillons pour la majorité des citoyens en difficulté de cette Ville.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Je n'ai rien à ajouter à ce que vient de dire Patrick KANNER. En politique, il y a effectivement les paroles, mais il y a surtout les actes. Il faut toujours essayer de se mettre en cohérence, et je crois que c'est ce que nous essayons de faire. Le Projet Educatif Global est pour nous majeur puisqu'il va de la parentalité au rôle majeur évidemment de l'école, à l'accès à la citoyenneté, à la culture, aux sports, vous l'avez vu. Nous travaillons avec tous les partenaires, que ce soit ceux de l'école, que ce soit les associations, les représentants des parents d'élèves, les élus sur cette question et nous avançons. C'est vrai que c'est difficile parfois dans certains quartiers où les liens sont particulièrement distendus.

Je voudrais remercier Patrick KANNER qui s'est engagé fortement depuis le début du mandat sur ce Projet Educatif Global avec de nombreux élus, comme il l'a rappelé lui-même de notre majorité. Je crois que nous avançons et qu'il est effectivement temps de le faire à un moment où l'Etat ne considère plus l'éducation comme une priorité dans notre pays.

Je mets au vote la délibération sur les Projets Educatifs Locaux :

Qui vote pour : les groupes de la majorité municipale
Qui s'abstient : l'Union Pour Lille et le Front National

Je vous remercie.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

05/976 – Délégation Enfance - Quartier de Lille-Sud - Actions liées à l'Enfance – Subvention au centre social intercommunal "le Chemin Rouge".

05/977 – Actions liées à l'enfance – Subvention au Centre Social Lazarre Garreau.

05/978 – Actions liées à l'enfance – Subventions au Centre Social Marcel Bertrand.

05/979 – Actions liées à l'enfance – Subvention au Centre Godeleine Petit.

05/980 – Association Les Francas du Nord – Avenant.

05/981 – Ecoles privées de Lille-Hellemmes - Participation forfaitaire de la Ville de Lille - Versement d'une première tranche pour l'année scolaire 2005/2006.

05/986 – Partenariat Educatif Ville de Lille, A.V.E.N.I.R. Enfance et Partenaires Educatifs.

Adoptés.

C.C.A.S.

05/987 – Centre Communal d'Action Sociale - Acompte sur subvention – Exercice 2006.

Adopté.

Madame le Maire - Je reviens quelques instants en arrière dans le dossier de Pierre de SAINTIGNON.

Le Groupe Communiste avait demandé un vote séparé sur la délibération 924 concernant le tarif de la restauration scolaire. Je la mets au vote :

05/924 – Actualisation de la tarification des services en 2006.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Parti Communiste et du Front National.

Qui vote contre : néant

Qui s'abstient : le Parti Communiste et le Front National

Je vous en remercie. Excusez-moi d'avoir oublié cela.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je passe la parole à Monsieur QUIQUET.

Chemise n° 8

**MAISON DE LA NATURE ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

Rapporteur Monsieur QUIQUET
Adjoint au Maire

05/961 – Acompte sur subvention destinée au fonctionnement de la Maison de la Nature et de l'Environnement.

Madame le Maire, sur un autre sujet, je souhaitais, au travers de la délibération 961 qui nous permet de verser un acompte à la Maison de la Nature et de l'Environnement sur sa subvention 2006, attirer l'attention du Conseil sur la situation du réseau associatif abrité à la Maison de la Nature et de l'Environnement et qui œuvre dans le champ de la protection de l'environnement.

A vrai dire, je veux me faire ici l'écho des inquiétudes qui pèsent sur la pérennité des emplois associatifs dans le champ de la protection de l'environnement.

L'année 2005 a été terrible pour ce réseau. Des associations reconnues, installées viennent de faire leur apparition dans la rubrique nécrologique. Je pense notamment à l'association des animateurs Urbains de l'Environnement, je pense également à l'association Environnement et Valorisation du Patrimoine ou encore les Arbres Nomades. Ces associations ont purement et simplement disparu du terrain lillois.

Depuis deux ans, ce sont 45 emplois qui ont été supprimés dans la centaine d'associations qu'abrite aujourd'hui la Maison de la Nature et de l'Environnement.

La raison en est simple : depuis 2002, ce Gouvernement a réduit de 50 % les subventions aux associations. Et quand les subventions existent, la DIREN n'instruit pas les dossiers.

Selon le réseau France Nature Environnement, d'ici à 2007, ce sont près de 1.000 emplois associatifs qui sont menacés.

Dans les 45 emplois déjà supprimés sur Lille, on y compte bien sûr des emplois-jeunes non pérennisés, mais aussi des emplois de cadres et de chargés de mission.

Alors oui, la suppression des emplois dans le réseau associatif ne fait pas la une de la presse comme un licenciement collectif dans une entreprise mais, à l'échelle lilloise comme au niveau national, c'est bel et bien un licenciement de masse auquel nous assistons.

Cette situation est d'autant plus scandaleuse et paradoxale au moment où nous assistons à une explosion de discours dans le domaine de l'environnement. Les discours gouvernementaux qui s'apparentent autant à de la schizophrénie qu'à un véritable cynisme.

Avec de tels choix budgétaires, certains marchands d'illusions prétendent régler les problèmes d'environnement en une génération quand d'autres se contentent d'en rester au diagnostic.

Alors oui, la maison brûle mais non seulement, mes chers collègues de la Droite républicaine, vous regardez ailleurs mais en plus vous êtes en train de casser les extincteurs.

Nous avons, Madame le Maire, en début de séance de ce Conseil un débat sur la démocratie. Chacun, ici, reconnaît le rôle fondamental des associations dans le débat public. Elles ont un rôle en matière d'éducation, d'interface avec les collectivités et les pouvoirs publics. Elles ont aussi et surtout un rôle de contre-pouvoir majeur.

Aujourd'hui, en cassant le tissu associatif, c'est bel et bien la démocratie que l'on fragilise au quotidien. Je souhaitais apporter ce témoignage sur la situation du réseau associatif à Lille puisque d'autres licenciements sont en perspective avec des gels de budgets qui s'annoncent encore plus drastiques sur le Budget 2006.

Je vous remercie.

Adopté (voir vote page 50)

Madame le Maire.- Souhaitez-vous présenter tout de suite les deux autres délibérations ?

Monsieur QUIQUET.- On m'a dit qu'il y avait des interventions sur les deux délibérations.

Madame le Maire.- Oui, il y a des interventions sur la 954. Donc je passe d'abord la parole à Monsieur PECHARMAN. C'est la délibération sur les travaux d'aménagement de la Place de la République.

ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS

05/954 – Requalification de la place de la République - Travaux d'aménagement – Marché d'appel d'offres. (voir vote page 50)

Monsieur PECHARMAN.- Madame le Maire, mes chers collègues, c'est une explication de vote du Groupe Front National.

Cette délibération soulève plusieurs problèmes.

Tout d'abord, celui du passage à deux voies de circulation du boulevard de la Liberté. Je rappelle qu'actuellement la voie de gauche est principalement utilisée par les véhicules qui tournent à gauche. Ce qui fait qu'aujourd'hui déjà, seules deux voies permettent réellement la circulation et absorbent le flux des véhicules sur le boulevard.

De même, dans le cadre de ces deux voies restantes, ce ne sera plus qu'une seule voie utile. Compte tenu de l'utilisation des navettes et de la Citadine, nous avons du mal à trouver une réelle justification à cette nouvelle amputation de voies carrossable.

En deuxième point, la fermeture à la circulation de la Place de la République va aggraver cette situation et aura pour effet de surcharger d'autres rues qui servent au transfert entre la voie montante et Rue Nationale et celle de Valmy ne pourront absorber ce surplus.

Encore une fois, la chasse à l'auto est ouverte à Lille et au lieu de jouer la carte de la persuasion en maintenant par exemple la gratuité du parking du Champ de Mars, vous préférez jouer la carte de l'exaspération sans concertation, comme l'a montré la mise en double sens de la rue Solférino.

C'est pourquoi le Groupe Front National votera contre cette délibération. Merci.

Madame le Maire. - Monsieur LESERRE...

Monsieur LESERRE. - Madame le Maire, chers collègues,

Effectivement, Eric QUIQUET nous présente ce soir une délibération sur la requalification de la place de la République. Cela suscite de notre part un commentaire et une question.

Le commentaire porte tout d'abord sur la manière faut-il dire très particulière dont vous faites vivre la démocratie participative dont on parlait tout à l'heure en début de ce Conseil et sur la façon dont elle sera concrètement vécue par les conseillers de quartier du centre qui sont présents ce soir.

En effet, pour ce gros dossier, jusqu'à maintenant, ni discussion argumentée, ni évocation en conseil de quartier, ni atelier urbain de proximité, mais nul doute que ces instances seront associées une fois le projet bouclé. Cette procédure tient à l'objectif même de la délibération. C'est écrit en toutes lettres : cet aménagement entraîne plusieurs conséquences, notamment la fermeture aux voitures de la place de la République. Voilà au fond la véritable et seule raison : la fermeture aux voitures de la place de la République. C'est évidemment pour cette raison et c'est pour cette chasse permanente à l'automobiliste qu'il n'y a nul besoin de concertation et encore moins apparemment de modération.

Quant à ma question, elle porte sur les bus de tourisme. En effet, nous sommes fiers et heureux d'accueillir, surtout en ce moment, les milliers de touristes qui viennent dans notre ville et la présence nombreuse et joyeuse de ces touristes dans les rues de la ville se traduit sur la place de la République par une présence non moins nombreuse de bus vides qui attendent, du matin jusqu'au soir, le retour de ces mêmes touristes.

Cette question n'est pas nouvelle, elle est même assez récurrente : quelles sont les solutions qui vont être envisagées dans le cadre de l'aménagement ? puisque nous n'avons, ce soir non plus, aucune précision pour ces bus de tourisme qui assurent déjà, il faut bien le dire, l'animation de la rue Solférino, animation d'ailleurs qui oblige la police elle-même à intervenir pour faire de la circulation. Et avez-vous même mis en place, Monsieur QUIQUET, un accueil pertinent, qualifiant des touristes et des bus de tourisme sur le parking de l'Esplanade ? Dans beaucoup de villes touristiques, il y a même un fléchage largement en amont qui est prévu pour les bus. A Lille, rien de tel.

Voilà ma question et voilà mon commentaire. Merci.

Madame le Maire.- Avant de passer la parole à Madame MAHIEU, je voudrais dire à l'opposition que si vous avez des idées, il ne faut pas hésiter à les donner parce que, sur les bus de tourisme, nous cherchons des sites. Et à chaque fois que nous proposons un site, tous les voisins nous expliquent qu'ils sont contre. D'ailleurs, si nous en proposons un, immédiatement, vous vous mettriez avec les riverains pour nous expliquer que ce serait une mauvaise nouvelle.

Si surtout vous avez des idées et pas seulement des critiques, n'hésitez pas à nous les donner car nous cherchons effectivement ce lieu qui est nécessaire. Je partage l'avis de Loïc LESERRE. Le problème, c'est qu'aujourd'hui les bus vont un peu partout dans la ville et trouver un endroit où l'on puisse les stocker... ce que font beaucoup de villes parce qu'elles arrivent à les mettre à l'extérieur de leurs villes. Nous sommes dans une communauté urbaine très bâtie et évidemment, si nous voulions aller sur Lambersart, Marcq-en-Baroeul, il y a des terrains vides mais je ne suis pas sûre que ces maires l'accepteraient. Nous avons du mal à trouver ces terrains dans la Ville.

Nous y travaillons, je vous le dis, mais à chaque fois que nous les trouvons, les riverains, à juste titre, les critiquent. Je le dis parce que c'est facile de critiquer, c'est moins facile de trouver. Donc n'hésitez pas à faire les propositions, elles seront les bienvenues.

Madame MAHIEU sur la 953.

Monsieur DECOQ.- Monsieur QUIQUET ne répond pas ?

Monsieur QUIQUET.- Je répondrai globalement.

Madame le Maire.- C'est sur la délibération voisine. Vous n'étiez pas au conseil privé, vous voyez que l'opposition prend la parole sur toutes les délibérations. Vous n'avez pas été informé que l'opposition voulait intervenir sur beaucoup de délibérations. Comme c'est son droit, je donne la parole, Monsieur DECOQ. Vous n'allez pas en plus me disputer parce que je vous donne la parole !

Madame MAHIEU.

05/953 – Création et rénovation de 6 jardins : square Bailleul Van Dyck, square Philippe de Comines, square Ghesquière, square Lardemer, jardin de la Treille et jardin de la porte de Gand – Travaux d'aménagement – Demande de subventions.
(voir vote page 49)

Madame MAHIEU.- Madame le Maire, mes chers collègues, je pensais que Monsieur QUIQUET allait d'abord présenter cette délibération, mais cela ne me gêne pas.

Monsieur DECOQ.- Laisse-lui le temps de réfléchir !

Madame MAHIEU.- Cette délibération qui concerne la création et la rénovation de six jardins touche directement les quartiers et nous donne donc l'occasion de nous pencher une nouvelle fois sur la logique bien particulière qu'a votre majorité d'une part d'informer les habitants et les élus et d'autre part de les faire participer à l'élaboration des décisions.

Monsieur DECOQ.- Encore !

Madame MAHIEU.- Nous venons de parler de Projet Educatif Global, et l'un des premiers principes pour l'établissement d'une relation confiante, qu'elle soit entre parents et enfants ou entre un Maire et ses administrés, c'est le principe du respect de la parole donnée.

Remontons dans le temps :

Dans vos promesses de 2001, vous vouliez "faire que les habitants soient de plus en plus partie prenante dans la vie de leur quartier".

Début 2003, vous organisez une réunion avec tous les conseillers de quartier suivie du Conseil Municipal de février où, répondant à une de nos interventions, vous déclarez, Madame le Maire : "si nous avons tenu cette réunion c'est parce que nous souhaitons être encore meilleurs demain. Nous allons dorénavant faire beaucoup plus attention à ce que l'information et la consultation du quartier aient lieu dans des délais beaucoup plus avancés par rapport à la délibération qui passe en Conseil Municipal".

Septembre 2004, nouvelle intervention de notre groupe avec votre réponse : "je suis pour qu'on débâte vraiment de la réalité et des faits et, pour cela, les conseils de quartier c'est le meilleur lieu. On va encore s'améliorer, j'en suis convaincue."

C'est d'ailleurs encore ce que vous avez répété au Conseil Communal de Concertation de samedi.

Maintenant les faits, rien que les faits, toujours les faits :

Aujourd'hui, 12 décembre, Conseil Municipal. Cette délibération est passée en commission le 22 novembre. Premier envoi aux conseillers municipaux : bien sûr aucun avis de conseils de quartier annexé, mais avec les mêmes termes. Je vous cite les termes dans lesquels cette délibération nous a été envoyée avec le premier envoi : "Les projets ont été validés par Mme le Maire et les conseils de quartier en réunion publique".

Deuxième envoi, reçu vendredi soir, avec la suppression de cette phrase : ouf, il était temps !

Mais dans quelle estime tenez-vous donc les habitants pour leur demander de donner un avis sur une délibération déjà passée en commission ?

La réunion sur les Jardins de la Treille a eu lieu le 30 novembre, soit huit jours après le passage en commission. Mais dans quelle estime tenez-vous donc les conseillers de quartier qui, eux, n'étaient tout simplement pas invités à cette réunion ? Ceux qui sont venus ont été avertis par la presse le jour même.

Alors peu m'importe de savoir si c'est le Président du Conseil de quartier ou si c'est l'élu thématique qui est responsable de cette situation, même si ce dernier quittait les conseils de quartier avec ses amis il y a un an. Compréhensible qui pourra !

Bien sûr, la consultation des habitants n'est pas obligatoire pour un passage en Conseil Municipal. Mais c'est vous qui répétez sans cesse que vous demandez l'avis des Lillois, c'est vous qui favorisez tous ces quiproquos.

Maintenant, il est grand temps que votre majorité joue franc jeu avec les Lillois, même si vos divergences internes rendent la situation plus délicate.

Notre Groupe, lui, respecte profondément les conseillers de quartier, de quelque tendance qu'ils soient, et d'ailleurs ceux-ci nous le rendent bien car nous sommes toujours extrêmement bien accueillis dans les quartiers et nous échangeons beaucoup avec eux.

J'en profite ici d'ailleurs pour passer un petit message personnel et les remercier tous, plus particulièrement aujourd'hui ceux des Bois-Blancs pour leur accueil lors du Forum social des jeunes.

Madame le Maire, votre majorité doit se positionner clairement sur les dysfonctionnements des conseils de quartier que nous dénonçons depuis plus de quatre ans. La liste des conflits qui auraient pu être évitables est de plus en plus longue. Je ne vais pas encore les nommer parce que cela fait répétition.

Au fil des Conseils Municipaux, vous répétez que vous allez améliorer la situation. Une nouvelle fois, nous démontrons tranquillement le contraire. J'ai dépassé de combien ?

Madame le Maire.- Ce n'est pas grave, quelques secondes, tout va bien !

Madame MAHIEU, avant de laisser la parole à Eric QUIQUET, je ne sais pas ce qui vous prend en ce moment, vous avez tellement envie de nous critiquer que vous ne lisez même pas les délibérations ! Il ne s'agit pas d'une délibération qui acte en l'occurrence ces 7 projets d'aménagement de jardins. Il s'agit d'une délibération qui demande au Conseil Général une subvention.

"Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter les subventions du Conseil Général pour les projets que nous venons de voir".

Maintenant, il y a une procédure qui est en place : d'abord les habitants sont concertés pas consultés sur le projet et, ensuite, les conseils de quartier...

Monsieur DECOCQ, la première réunion a eu lieu ! Arrêtez votre cirque ! Je parle sérieusement. On ne peut pas mettre en cause ce que nous faisons sans connaître la réalité. Il y a déjà eu une réunion le 30 novembre sur le Jardin de la Treille avec les habitants. Il y en aura d'autres sur d'autres projets, puis les conseils de quartier, une fois que le projet sera défini, on ne va pas les consulter deux fois, donneront leurs avis. Et alors, la décision sera prise en Conseil Municipal d'inscrire une dépense par une nouvelle délibération.

Il suffit de lire : "demande de subvention". Vous êtes aujourd'hui très excités, mais les faits, toujours les faits eh bien lisez jusqu'au bout...

Madame BAERT.- On n'est pas excité !

Madame le Maire.- J'accepte les critiques dès lors qu'elles sont fondées. En l'occurrence, les conseils de quartier seront consultés quand les habitants auront donné leur avis et que nous aurons un projet déterminé pour chacun des jardins. Voilà la réponse que je voudrais vous faire. Cela ne méritait pas 5 minutes et 17 secondes de critiques non fondées, Madame MAHIEU, ce qui est rare chez vous, je tiens à le souligner ! Donc vous aviez mal lu, peut-être un peu trop rapidement !

Non, ce n'est pas une tentative de démagogie, mais c'est pour la ramener sur le bon chemin : lire une délibération jusqu'au bout, cela évite de dire des choses qui sont inexactes. Voilà !

Eric QUIQUET.

Monsieur QUIQUET.- J'aimerais dire à Madame MAHIEU d'abord que je la trouve particulièrement mal informée. Je lui rappelle que, sur ces six jardins, une douzaine de réunions publiques ont eu lieu directement avec les habitants, avec de nombreux conseillers de quartier et ces réunions ont eu lieu à chaque fois avec mes collègues Présidents de conseils de quartier, Françoise ROUGERIE à Moulins, Jean-Louis FREMAUX à Fives, Danielle POLIAUTRE à Wazemmes et mon collègue Marc BODIOT au Vieux-Lille... et tu es dans le journal, le supplément, et moi aussi.

Donc, je pense que vous êtes particulièrement mal placée pour me donner ce soir des leçons de démocratie participative. Si je me réfère à la réunion publique sur le Jardin de la Treille, je reprends l'expression du quotidien Nord Eclair qui a parlé d'un bel exercice de démocratie participative. Effectivement, on a présenté un projet, les gens ont réagi, on est en train de l'amender. Je trouve que votre intervention est particulièrement décalée.

Sur chacun des projets, nous prenons en compte l'avis et la perception des habitants parce que ces espaces seront vécus par les habitants. Donc nous prenons la tâche à chaque fois à les consulter dans des réunions publiques parfaitement ouvertes et transparentes. Cette méthode a été la même pour tous les projets de requalification.

J'en viens maintenant aux questions posées concernant la place de la République.

Je pense qu'ici, il est toujours intéressant, dans une opposition gauche-droite, de marquer de vraies différences. Christian DECOCQ, lors du précédent Conseil, avait parlé au sujet de la piétonisation de l'avenue Léon Jouhaux d'un "gadget vert".

Si vous considérez que la piétonisation de l'avenue Léon Jouhaux est un "gadget vert", dites très clairement aux habitants, aux Lillois, que c'est très bien de voir passer 14.000 véhicules/jour entre le jardin Vauban et le Canal de la Deûle ! Dites le clairement ! Dites que vous êtes favorables au passage de ces 14.000 véhicules/jour ! (*mouvements divers*)

Monsieur DECOCQ.- C'est un raisonnement de fachos !

Monsieur QUIQUET.- Sur la place de la République, effectivement notre souhait a été affirmé depuis maintenant un peu plus de six mois : nous sommes favorables, nous l'avons dit et nous en avons acté le principe, cela a été expliqué par Madame le Maire en conférence de presse avec Marc SANTRE en juin 2005, sur la place de la République, à en faire une place d'un seul tenant. C'est une décision de la majorité municipale.

Maintenant, le dessin de cette requalification, je vous le dis très clairement, n'est pas acté, n'est pas dessiné et j'ai saisi Marie-Thérèse ROUGERIE pour aller présenter et recueillir les premières intentions des conseillers de quartier. On a pris un premier rendez-vous.

Madame le Maire.- Marie-Thérèse ROUGERIE confirme.

Madame ROUGERIE.- Absolument !

Monsieur QUIQUET.- Encore une fois, Madame MAHIEU et Monsieur LESERRE, vous ne pouvez pas me prendre en défaut sur les aspects de participation et de démocratie. Après, on a des vraies différences qu'il faut faire vivre. Nous souhaitons, nous, pour la place de la République, une place d'un seul tenant, un espace de respiration pour les piétons. Vous, vous souhaitez continuer le tout voitures et finalement vous avez une vision très statique de la ville. Vous êtes les défenseurs de la ville des années 70. Vous êtes complètement à la remorque des attentes des Lillois en la matière, mais finalement cette différence ne me dérange pas.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Merci beaucoup.

Je vais mettre au vote la délibération 953. C'est justement sur la demande de subvention au Conseil Général sur les jardins. Madame MAHIEU a compris, donc elle vote pour, c'est bien. Merci !

Adopté.

Délibération 954 sur la requalification de la Place de la République. Il s'agit d'un marché d'appel d'offres.

Qui est pour : les membres de la Majorité
Qui est contre : les Groupes UPL et Front National

Adopté à la majorité.

Et délibération 961 sur l'acompte à la subvention de la Maison de la Nature et de l'Environnement, qui vote pour : L'ensemble du Conseil Municipal.

Unanimité.

Adopté.

05/955 – Convention entre la Ville de Lille et le Département du Nord (Chef de file) pour le projet transfrontalier "Septentrion : de la Ville Forte à la Ville Durable".

05/956 – Quartier du Faubourg de Béthune - Opération Groupe Concorde : Requalification des espaces publics - Groupement de commandes à lot unique avec Lille Métropole Communauté Urbaine et Lille Métropole Habitat pour la réalisation d'un Schéma Directeur d'Aménagement.

05/957 – Alimentation sèche pour animaux, fourrage et litières - Procédure d'appel d'offres.

05/958 – Association Malayan Tapir Foundation - Attribution d'une subvention.

05/959 – Association I.S.I.S. - International Species Information System - Attribution d'une subvention.

05/960 – Adhésion de la Ville de Lille à l'EZNC - European Zoo Nutrition Centre.

Adoptés.

Madame le Maire - Je vous en remercie et je remercie Eric QUIQUET. Je passe la parole à Madame POLIAUTRE sur la délibération 1070.

Chemise n° 10

**QUALITE DE VIE ET DEVELOPPEMENT
DURABLE**

Rapporteur Madame POLIAUTRE
Adjointe au Maire

05/971 – Agenda 21 Lillois : Analyse des Flux de Matière et d'Energie (AFME) – Convention pour la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Adopté.

05/1070 – Agenda 21 – Mise en place d'une Commission d'Information, de Suivi et d'Innovation autour du site de l'usine Méo.

Madame le Maire, mes chers collègues, je souhaite au préalable confirmer les propos d'Eric QUIQUET. Effectivement à Wazemmes, sur les deux jardins de Wazemmes, il y a bien eu deux réunions de concertation impliquant les habitants et tous les conseillers de quartier qui y sont invités.

D'autre part au Conseil de quartier de Wazemmes, comme je crois les autres quartiers, nous passons systématiquement en revue toutes les délibérations qui passent au Conseil Municipal suivant. Il y a tout lieu pour les conseillers de quartier non seulement d'être informés mais de donner leurs avis et leurs remarques, ce qui est assez fréquent.

En ce qui concerne la délibération sur la CISI Méo. Il vous est proposé, Madame le Maire, de mettre en place une structure qui s'appelle une Commission d'Information de Suivi et d'Innovation.

De quoi s'agit-il ? D'une structure originale de dialogue, à ma connaissance unique en France dont j'ai proposé la mise en place dès 2001, fonctionnant de manière volontaire avec tous les partenaires concernés.

Il s'agit d'une structure de dialogue constructif pour sortir d'une opposition stérile entre l'emploi, le développement économique et le bien-être, la santé et l'environnement pour les riverains.

Elle est composée de responsables de l'entreprise qui acceptent volontairement cette mise en place, de représentants de riverains, de représentants des conseillers de quartier, bien sûr du Président de Conseil de Quartier, des services concernés et de moi-même qui en assure l'animation.

En cas de besoin, le Préfet peut désigner un représentant de la DRIRE, organisme qui a en charge le suivi et le contrôle des établissements classés.

Il en existe déjà deux sur Lille. La première a été mise en place sur Résonor, qui avait fait beaucoup parlé de lui et qui avait fait l'objet d'un conflit assez important, notamment avec l'association Mont de Terre Petit Maroc dont la Présidente est conseillère de quartier à Fives par ailleurs et que je salue. Avec détermination, les associations de ce quartier ont participé à la mise en place de cette structure et il y a un dialogue très productif.

Un dialogue qui a permis d'ailleurs la réduction de 90 % des pollutions, des économies d'énergie et une démarche globale qui permet un dialogue entre l'entreprise qui y voit une source de réflexion, d'innovation et de développement.

La deuxième qui a été mise en place est sur le quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin, la CAFAC. Là encore, avec des habitants qui étaient irrités par des pollutions, par une dégradation de leur environnement, a été mise en place cette structure de dialogue avec la chef d'entreprise et la Présidente de quartier ainsi que des représentants des associations.

Dans un des derniers journaux de quartier de Saint-Maurice-Pelvoisin il a été rendu compte des avancées très réelles et très significatives en terme d'amélioration pour les riverains.

Il s'agit réellement de structures qui se veulent faire émerger des solutions par le haut pour sortir d'une impasse et d'une opposition négative comme je l'ai dit.

La CISI Méo sera la troisième. Elle est sollicitée par le conseil de quartier de Bois-Blancs et notamment par Jeannine ESCANDE, avec une originalité : l'entreprise Méo est en même temps une entreprise qui développe un marché éthique et nous sommes favorables évidemment au

développement de la vente du café Max Havelaard mais qui entraîne par ailleurs, avec l'augmentation de ce marché, des nuisances qui ont été plus importantes.

La proposition est de mettre en place une CISI qui sera un lieu de concertation avec les habitants qui sont irrités depuis plusieurs années, qui ont fait des pétitions, avec le chef d'entreprise qui est très favorable à trouver avec nous des solutions d'amélioration.

C'est en accord avec le Directeur général de l'entreprise qu'il y aura, dès le mois de décembre, une porte ouverte de l'entreprise et la mise en place de la CISI qui comprendra, comme vous l'avez dans le texte, à la fois des représentants du quartier, de l'entreprise et de la mairie centrale.

Je pense qu'il faut se féliciter de ces structures, cela rentre tout à fait dans le cadre de ce qui a été discuté tout à l'heure longuement : une démarche de démocratie participative qui aide à sortir de conflit pour essayer de coproduire ensemble du développement durable et solidaire.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Merci beaucoup. Je crois que cette instance est attendue aux Bois-Blancs. Ce n'est pas Jeannine ESCANDE qui me démentira car effectivement il y a des pollutions à la fois sonores et olfactives si je puis dire qui gênent les habitants et j'espère qu'on trouvera des solutions.

Je mets aux voix la délibération 1070.

Unanimité. Merci.

Adopté.

Madame le Maire - Je passe la parole à Ginette VERBRUGGHE pour qu'elle nous fasse un point sur la semaine des Droits de l'Homme.

Chemise n° 11

SOLIDARITE INTERNATIONALE

Rapporteur : Madame VERBRUGGHE
Conseillère Municipale déléguée

Depuis plusieurs années, Madame le Maire, la Ville de Lille organise, autour du 10 décembre, date anniversaire de la ratification par l'ONU de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le 10 décembre 1948, une semaine grand public pour évoquer avec les Lillois les problèmes de notre monde liés aux Droits de l'Homme.

Cette année, le thème retenu est le droit des migrants, le droit d'asile. Une semaine fort riche, bien suivie par un public nombreux, avec des soirées-débats avec la CIMADE sur les centres de rétention, avec Amnesty International sur les demandeurs d'asile, avec la Ligue des Droits de l'Homme sur l'Europe forteresse et avec le MRAP sur le parcours des migrants pour un accès aux droits relatifs à l'accueil et avec l'ensemble des associations que je salue ici sur la circulation des migrants en Europe.

Une situation alarmante, Madame le Maire, pour ces migrants, ces demandeurs d'asile qui deviennent des numéros qu'il faut éloigner de la France.

Ces étrangers qui deviennent pour la droite, de SARKOZY des objectifs politiques prioritaires. Quel objectif, Madame le Maire, celui de reconduire à la frontière le maximum de gens, des gens qui ont fui la faim, qui ont fui la guerre, qui ont pensé avoir droit à un autre avenir, qui refusent d'avoir leur vie figée là où ils ont eu le malheur de naître.

Des interpellations multiples, des arrestations même dans les écoles où souvent la communauté enseignante se mobilise, des rafles dans des quartiers entiers, dans des squats. Faire du chiffre, renvoyer un maximum d'étrangers.

Et pourtant, Madame le Maire, le nombre d'étrangers en France en situation irrégulière est le même pratiquement aujourd'hui qu'il y a 20 ans : moins de 1 % de la population française, et on nous parle d'invasion, de flux massifs et on souhaite faire du chiffre.

Ce Gouvernement crée de la rancœur dans les communautés. On l'a vu récemment, ce Gouvernement crée de la rancœur dans les pays qui souvent sont les pays qui ont été pourvoyeurs de main d'œuvre bon marché lorsque notre pays en a eu besoin.

Ce Gouvernement met en danger la démocratie.

Et pourtant la libre circulation des personnes est un droit fondamental. Cette libre circulation est devenue une utopie. Eh bien nous continuerons, Madame le Maire, à militer pour les utopies parce que nous pensons que chacun a le droit d'être citoyen du monde.

Madame le Maire. - Merci beaucoup Madame VERBRUGGHE pour cette déclaration qui malheureusement est totalement d'actualité.

05/972 – Complément de subvention destiné à la Fondation de Lille.

05/973 – Adhésion à l'AFICOD.

05/974 – Subvention à l'Association Solidarité Formation pour son projet d'échange avec le Liban.

05/975 – Subvention destinée l'association pour un Vrai Développement Durable (P.V.D.D.).

Adoptés.

Madame le Maire - Je passe la parole à Madame PHEULPIN-COQUEL pour qu'elle nous dise quelques mots sur la fermeture de la médiathèque Jean Lévy pour des travaux.

Chemise n° 18

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE PUBLIQUE

Rapporteur Madame PHEULPIN-COQUEL
Conseillère Municipale déléguée

Merci, Madame le Maire. Chers collègues, vous avez sur vos tables l'ouvrage qui marque les 40 ans de la médiathèque Jean Lévy, un ouvrage richement illustré, sorti à l'occasion de cet anniversaire fêté le 2 décembre dernier à la médiathèque.

C'était un moment important pour tous ceux qui fréquentent cet équipement qui, en 1965, était considéré encore comme l'une des bibliothèques les plus modernes d'Europe et qui venait contribuer au renouveau urbain du centre ville.

La Ville de Lille a souhaité s'engager dans la modernisation et la requalification de la médiathèque Jean Lévy. Ce bâtiment davantage conçu pour la conservation d'un riche patrimoine imprimé que pour la diffusion culturelle de masse a connu ses limites.

Après avoir décidé la rénovation du système informatique de tout le réseau des bibliothèques dont j'ai eu déjà l'occasion de vous parler, nous avons lancé, dès cette année, les premiers travaux de réaménagement de ce bâtiment quarantenaire et nous poursuivrons dans les années qui suivent cette modernisation afin d'offrir de nouveaux services et d'autres existants plus performant aux habitants de Lille, Lomme, Hellemmes et bien au-delà.

Les travaux envisagés à l'intérieur du bâtiment et le déploiement du nouveau système informatique nécessite la fermeture temporaire de la médiathèque Jean Lévy. Celle-ci sera donc effective le 3 janvier prochain et la médiathèque ouvrira à nouveau ses portes en septembre 2006 avec un nouveau visage.

Plus de huit mois de fermeture donc qui marquent une volonté de rupture avec un fonctionnement antérieur et un véritable engagement de la Ville en faveur d'une modernisation de son réseau de lecture publique.

Quelques précisions peut-être pour les usagers des bibliothèques, même si une brochure sera diffusée cette semaine pour faire connaître au public les services proposés dans l'ensemble du réseau durant cette période de fermeture.

Les usagers de la médiathèque Jean Lévy seront réorientés vers les sept bibliothèques de quartier. Une partie importante des collections de la discothèque centrale sera proposée dans les locaux de la bibliothèque du Vieux Lille. Les collections des discothèques de Moulins et de Faubourg de Béthune seront enrichies. La collection de DVD sera proposée au public à l'intérieur de la médiathèque de Moulins.

Le service à destination des non voyants et malvoyants est transformé, avec l'accord de Bernard SENAME, Adjoint à la Culture de Lomme et Marie-Jeanne BILLAU, Directrice de la Médiathèque de Lomme à l'Odysée dans cette même médiathèque, au pied du métro, donc parfaitement accessible. C'est une collaboration très concrète entre Lille et Lomme, un exemple à souligner de partenariat réussi entre Lille et une commune associée.

Enfin, la mise en service du site web de la bibliothèque permettra de garder un lien interactif avec tous les lecteurs et d'offrir un certain nombre de services à distance.

Pour conclure, Madame le Maire, quelques mots sur les travaux envisagés. L'aménagement du jardin ouvert au public pour des lectures en plein air lorsque le temps le permettra et pour l'organisation d'animations littéraires et musicales. Les travaux liés à la réinformatisation du réseau, les travaux sur la façade côté rue, la création d'une banque d'accueil général, l'aménagement d'un nouvel espace dédié à l'information en lieu et place de la discothèque vidéothèque, la création d'un espace dédié aux chercheurs, le réaménagement de la salle de lecture ou encore le réaménagement du service des non et mal voyants, accessible, plus confortable au centre des autres services proposés dans cette médiathèque et traités à égalité avec les autres services existants.

Voilà, Madame le Maire, quelques éléments qui permettront, je l'espère, à chacun d'entre vous de patienter durant les huit mois de travaux.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire.- Merci, Madame PHEULPIN-COQUEL pour cette information sur les travaux importants de notre médiathèque que l'on retrouvera encore plus belle, mais en attendant les collections, si je puis dire, ne sont pas perdues pour tout le monde. Je vous remercie.

05/1025 – Bibliothèque municipale - Numérisation de la presse ancienne – Sollicitation de subvention - Admission en recettes de la subvention et ouverture du crédit d'emploi.

05/1026 – Bibliothèque municipale - Adhésion de la Ville de Lille et de la Bibliothèque Municipale à QuestionPoint : Service de référence virtuelle (OCLC/PICA).

05/1027 – Livre et Lecture Publique - Attribution de subventions.

Adoptés.

Madame le Maire - Je passe la parole à Madame MAHIEU qui souhaitait intervenir sur la délibération 950.

Intervention dans la salle.- Encore !

Madame le Maire.- Il se trouve que ce règlement intérieur est vraiment beaucoup trop laxiste ! (*rires*)

Madame MAHIEU, j'espère que vous avez bien lu la délibération !

Chemise n° 7

SPORT

Rapporteur : Madame le Maire
en l'absence de Madame DEMESSINE
Adjointe au Maire

05/950 – Salle de sports de l'E.P.D.S.A.E. dans le quartier de Wazemmes – Convention d'attribution d'une subvention par le Conseil Général à la Ville de Lille.

Madame MAHIEU.- Si je l'ai mal lue, Madame le Maire, vous vous ferez un plaisir de me rectifier !

Madame le Maire, mes chers collègues, cette délibération vous autorise, Madame le Maire, à signer une convention entre le Conseil Général et la Ville de Lille pour permettre le versement d'une subvention de 540.000 € pour la construction d'une salle de sports à destination du futur collège de Wazemmes dont le coût total dépasse 1,7 M€.

La participation du Conseil Général dans un équipement à destination des collégiens est bien entendu naturelle, mais c'est sur le montage financier que nous nous interrogeons.

Il est tout de même surprenant que la subvention du Conseil Général ne couvre que 30 % de la construction de la salle de sports à destination quasi exclusive du futur collège de Wazemmes.

La convention prévoit très précisément que l'accès de l'installation sera réservé en priorité aux élèves du collège et il n'est pas prévu a priori d'heures pour les primaires.

Il est même spécifié tout à fait clairement dans l'article 5 - vous voyez, Madame le Maire, que j'essaie de lire toutes les délibérations jusqu'au bout ! - que dans l'hypothèse d'une atteinte constatée au respect du principe de l'accès prioritaire des élèves du collège, le Département se réserve le droit de demander à la commune la rétrocession de tout ou partie de la subvention.

Quand on sait que toutes les charges de fonctionnement seront exclusivement à la charge de la Ville de Lille, notre groupe ne peut que s'étonner de cette répartition totalement défavorable à la Ville de Lille.

Nous pensons qu'il serait plus utile, plus équitable et de meilleure gestion pour la Ville de répartir les charges d'une autre manière. C'est-à-dire que le Conseil Général construise lui-même cette salle de sports à destination du collège dont il a la compétence, qu'il assure ainsi les charges de fonctionnement et que ce soit la Ville qui lui verse la subvention adéquate.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Monsieur KANNER

Monsieur KANNER.- Madame le Maire, je remercie Mme MAHIEU de s'intéresser aux intérêts du Conseil Général du Nord. Je rappellerai simplement à notre instance que le Conseil Général du Nord a décidé de s'impliquer à hauteur d'environ 100 millions d'euros sur le territoire de la Ville de Lille notamment par la reconstruction et la construction de quatre collèges neufs, ce qui est - on revient au Projet Educatif Global - une chance pour les enfants lillois.

Une fois cela dit, dans tout le Département du Nord, le Conseil Général s'implique au travers du cofinancement de salles de sports sur des bases de financement qui sont celles qui ont été évoquées. Il n'y a ni avantages ni désavantages par rapport à la ville de Lille, c'est une tradition souveraine du Conseil Général que de participer de cette manière-là quand on est sur des sites qui ne lui appartiennent pas.

Je tiens à rappeler à Madame MAHIEU qu'en l'occurrence nous cédon, et là je parle avec ma casquette de Conseiller Général, à la Ville de Lille pour la construction de ce pôle sportif à titre gracieux l'emprise foncière pour un besoin énorme de la Ville de Lille. Je rappelle que, dans ce cadre, seront construits une salle de sports, un club-house, des vestiaires et douches, un dojo, un terrain synthétique, l'aménagement d'un logement de concierge, soit une opération de 6.125.000 €, en partie financée par la Ville, cofinancée par le Département qui amène lui-même cette emprise foncière sur le site de l'EPDSAE dans des conditions où nous avons dû négocier parce que les responsables du site de Vauban - ce qu'on appelle Vauban Esquermes, l'ancien orphelinat qui est aujourd'hui un site d'accueil pour les enfants en difficulté - n'ont pas vu toujours d'un bon oeil qu'on vienne leur prendre quelques m² sur le secteur.

Je trouve donc que l'intervention de Madame MAHIEU qui voudrait créer "un coin" entre la Ville de Lille et le Département est particulièrement malvenue, mais j'ai l'impression qu'il y a beaucoup d'interventions malvenues ce soir, sur le sujet.

Nous travaillerons, entre le Conseil Général et la Ville de Lille, de concert et encore une fois dans l'intérêt de la population lilloise.

En tout cas, chère Madame, je ne manquerai pas de dire au Président du Conseil Général, Bernard DEROSIER, la manière dont vous concevez les relations de tutelle d'une collectivité sur une autre.

Madame le Maire.- Je voudrais ajouter à la réponse...

Monsieur DECOQ.- (*hors micro*) Franchement il s'enforce ! C'est de la menace qu'il vient de faire.

Madame le Maire.- Je vais bientôt rajouter au règlement intérieur que j'aurai le droit de mettre au coin les élèves qui parlent d'autres choses et qui s'amusent !

Je voulais ajouter que les collégiens sont d'abord des petits lillois même si les collèves relèvent du Conseil Général.

Je rappelle que les collèves, en général, ne sont pas ouverts le soir, le mercredi après-midi et le week-end et que cette salle de sports va être ouverte au quartier. Nous l'attendons d'ailleurs depuis longtemps. A Faubourg de Béthune comme à Wazemmes. Je me souviens qu'on parlait déjà de la mise à disposition de l'EPDSAE quand je suis arrivée à Lille en 1995.

Je suis très heureuse que ce projet arrive enfin à maturité, que le Conseil Général nous mette à disposition ce terrain et finance le tiers du bâtiment.

Je remercie Madame MAHIEU de défendre les intérêts de la Ville de Lille, mais je crois que, vraiment, là, notre accord est tout à fait équilibré, comme l'a dit Monsieur KANNER.

Je mets cette délibération 950 aux voix.

Tout le monde est favorable. Je vous remercie.

Adopté.

05/944 – Versement d'une indemnité compensatrice de fonctionnement à l'U.C.P.A.

05/945 – Association "Les Doggies" - Attribution d'une subvention.

05/946 – Aide aux clubs conventionnés et autres clubs - Subventions de fonctionnement - Première répartition - Année sportive 2005-2006.

05/947 – Attribution d'une subvention exceptionnelle d'organisation de manifestations au Tennis Club Lillois Lille Métropole Haut Niveau - Rectificatif.

05/948 – Coût de fonctionnement des équipements sportifs municipaux - Politique tarifaire - Revalorisation.

05/949 – Politique sportive : Plans de développement des activités vélo et volley-ball.

05/951 – Salle Lestibouois - Convention d'utilisation avec l'Institut Catholique des Arts et Métiers (I.C.A.M.).

05/952 – Exploitation d'appareils de distribution automatique de denrées et de boissons dans divers équipements sportifs - 1er avenant.

05/1071 – Parc des Nouveaux Sports – Délégation de service public – Tarifs.

Adoptés.

Madame le Maire - Je passe maintenant la parole à Philippe BERNARD qui veut poser une question à Monsieur SULMAN sur la délibération 988 "subventions aux organismes à caractère social".

Chemise n° 13

SANTE

Rapporteur : Monsieur SULMAN
Conseiller Municipal délégué

05/988 – Subventions 2005 destinés aux organismes à caractère Social Santé.

Monsieur BERNARD.- Madame le Maire, ce qui pose le plus problème, c'est la terminologie employée dans ce dossier qui éclate cinq subventions.

Je ne viserai que la troisième : "l'association des sœurs de la perpétuelle indulgence". J'aurais pu traiter cela sur un ton badin bien que je ne sache pas à quel ordre ces sœurs s'affilient, mais je ne pourrai que conseiller à ces militants radicaux de pratiquer la chasteté, qui est le bien commun en tout cas de la majorité des ordres conventuels. Mais ce n'est peut-être pas la réponse qu'elles souhaitent avoir au mal qu'elles entendent combattre.

Plus sérieusement, je crois que le ravage de ce fléau méritait mieux que ce genre de dossier et je n'aborderai d'ailleurs pas ce dossier sur le fond, même si j'émetts évidemment des doutes sérieux sur les "ressourcements" proposés par cette association.

Je suis étonné et choqué qu'un tel sujet piétine les valeurs républicaines du Centenaire de la Laïcité à laquelle vous adhérez, en tout cas c'est ce que vous avez prétendu en montrant cette belle exposition, ici, autour du Conseil Municipal.

Je suis étonné et choqué aussi, Madame le Maire, que vous-même et le Docteur SULMAN répondez au traitement d'une discrimination en plus par des crédits pris sur la politique de santé par la promotion d'une autre discrimination contre la religion majoritaire des Français, discrimination il est vrai plus communément admise.

Et, je dois le dire, et là c'est un aveu que je veux faire à Mme VERBRUGGHE, ces milliers d'euros auraient été certainement plus utiles aux pays d'Afrique subsaharienne qui tentent de survivre aux ravages du Sida.

Monsieur SULMAN.- Madame le Maire, mes chers collègues, depuis seize ans que je suis conseiller municipal, je n'ai eu aucune discussion, ni aucun rapport de près ou de loin avec le Front National dont le Président considère la Shoah comme un point de détail de l'histoire.

Je ne changerai pas aujourd'hui mon attitude et donc je ne répondrai pas à ces propos qui me paraissent véhéments, pas vraiment dignes et qui manquent de toute façon de toute notion de solidarité, de fraternité et de tolérance.

(Applaudissements)

Monsieur BERNARD.- C'est lamentable !

Adopté à la majorité (voir vote page 61)

Madame le Maire.- Monsieur LESERRE sur la délibération 998 concernant la salle des fêtes de Fives.

Chemise n° 16

CULTURE

Rapporteur Madame CULLEN
Adjointe au Maire

05/998 – Salle des Fêtes de Fives - Planning et Modalités d'occupation.

Monsieur LESERRE.- Madame le Maire, mon intervention a pour objectif d'attirer solennellement votre attention et plus exceptionnellement, si vous l'acceptez, celle du Directeur Général des Services puisque cette intervention concerne largement le fonctionnement des commissions municipales.

Chacun doit savoir ici, dans le public, que les dossiers qui sont présentés ce soir sont évidemment présentés tout d'abord et discutés parfois dans des commissions. Juste avant ma demande, qui ne demande pas de réponse immédiate, un préalable : ce que je vais dire ne met nullement en cause ni les fonctionnaires de la Ville, bien au contraire, ni même les services, ni même le travail effectué pour préparer les dossiers et pour préparer les commissions. Je voudrais vous faire un peu le récit, Madame le Maire, de ce que nous vivons depuis quelque temps et je crois que ce serait sans doute assez partagé sur l'ensemble des bancs de cette Assemblée.

Certaines commissions parfois ne sont pas présidées par la personne qui devrait en principe les présider pour des raisons qui sont sans doute à chaque fois légitimes et cela arrive.

Parfois même, l'élu thématique qui doit présenter son dossier fait présenter son dossier, en son absence, par les services techniques de la Ville.

On assiste également, et c'est un peu plus fréquent, à des remises de dossiers sur table. De plus en plus fréquemment effectivement, et c'est pour cela que je suis intervenu ici sur la délibération Culture puisque la dernière Commission Culture en a été un peu le stéréotype : nous avons pu voir arriver non seulement huit dossiers à notre entrée en commission puis des dossiers en cours de commission. Ce qui rend le travail difficile.

D'autre part, le débat en commission n'existe plus vraiment puisqu'il n'y a pas de procès-verbal de ces débats, ce qui transforme un peu cette commission en simple chambre d'enregistrement.

Nous voulions simplement attirer votre attention sur ce fonctionnement.

Bien sûr, peut-être que vous en ferez une lecture puisque, apparemment, comme le dit Monsieur KANNER, les interventions de l'opposition sont toujours malvenues, pour simplement pointer du doigt nos absences dans certaines commissions. C'est vrai, je l'admets. Mais, Madame le Maire, si c'est la lecture que vous voulez en faire, je suis prêt à chaque fois, pour ce qui me concerne, que je ne pourrai pas me rendre à une commission, à donner une raison professionnelle tout simplement. Ce n'est pas par fainéantise ou par désintérêt pour le travail politique, mais on ne peut pas à la fois faire des discours sur la démocratie participative qui est très juste et, en même temps, ignorer

que les gens qui s'engagent font tous partie de la société civile, même si leur engagement prend une tournure politique.

Il n'y a pas de polémique dans mon propos, simplement un constat qui n'est pas sain pour le fonctionnement de cette mairie et que j'ai souhaité vous faire remonter.

Merci.

Madame le Maire.- Je regrette, Monsieur LESERRE, que vous ne soyez pas plus précis parce que je vois les comptes rendus de toutes les commissions, et les Présidents président. Simplement, effectivement, on me fait remarquer que l'opposition est de plus en plus absente, jamais présente à la Commission des Finances, jamais à la Commission Economique !

Si vous souhaitez dire que quelqu'un n'a pas présidé une Commission, dites qui ! Parce que, très franchement, vous pouvez être en désaccord avec l'équipe municipale, mais s'il y a une chose qu'on ne peut pas reprocher aujourd'hui aux Adjoints, comme d'ailleurs aux Conseillers Municipaux, mais en l'occurrence aux Adjoints qui président ces commissions, c'est qu'ils travaillent. Ils travaillent peut-être même trop ! On se demande même si l'on ne travaille pas tous un peu trop.

Je trouve vraiment cette remarque assez malvenue même si, ce soir, j'ai compris que le fond importe peu, c'est la forme : on attaque tous azimuts. Je vous rassure : l'équipe travaille.

Madame CULLEN.

Madame CULLEN.- Madame le Maire, mes chers collègues,

Premièrement, je ne vois pas très bien ce que cela a à voir avec la salle des fêtes de Fives, mais enfin bon...

Deuxièmement, j'ai toujours personnellement, comme cela s'adresse à la salle des fêtes de Fives et à moi, présidé la Commission Culture. Il y a beaucoup d'élus qui y vont. Il y a beaucoup d'élus à la Commission Culture, mais il y a vraiment une grande présence.

En tout cas, en ce qui concerne ma délégation et le sujet que vous avez choisi, je ne comprends pas très bien l'intervention.

Madame le Maire.- Moi non plus je ne la comprends pas. Madame CULLEN n'a jamais manqué une présidence de sa commission.

Monsieur LESERRE.- Ai-je dit le contraire, Madame le Maire ? Est-ce que j'ai accusé quiconque ? Vous voulez me faire porter un procès qui n'est pas celui que j'ai fait.

Madame le Maire.- Vous parlez de la salle de Fives, Monsieur LESERRE !

Monsieur LESERRE.- Mais non, c'est une délibération, je vous l'ai dit tout de suite : "en fait mon intervention a simplement pour but d'attirer votre attention".

Madame le Maire.- Je vous remercie mais je suis avec attention toutes les commissions, j'ai toutes les remontées et je peux vous dire que si un élu manquait...

Monsieur LESERRE.- Donc les commissions fonctionnent très bien, tout va bien, Madame le Maire, vous avez raison. Je m'excuse platement, vraiment, si c'est ce que vous voulez !

Madame le Maire.- Non, ce n'est pas cela, mais Madame CULLEN travaille beaucoup...

Monsieur LESERRE.- Qui a dit le contraire ? Je suis le premier à le dire !

Madame Le Maire.- Ah bon, alors !

Monsieur LESERRE.- C'est une des commissions où on a encore véritablement un échange puisqu'on va même dans des lieux différents ! Je ne parlais pas spécifiquement de la Commission Culture. Je n'ai jamais dit cela d'ailleurs...

Madame le Maire.- Comme on ne trouvait pas de qui vous parliez, on se demandait si ce n'était pas Mme CULLEN dont il s'agissait.

Madame BAERT.- Juste une petite précision, il y a une autre commission également, c'est la Commission enseignement : 13 délibérations sur table à la dernière commission. On a dû faire une deuxième commission pour boucler l'ensemble des dossiers !

Madame le Maire.- C'est parce qu'on travaille beaucoup, Madame BAERT !

Madame BAERT.- Non, on doit nous envoyer les dossiers en temps et en heure. C'est votre règlement, Madame le Maire !

Madame le Maire.- Je suis tout à fait d'accord mais, parfois, nous attendons des décisions.

D'accord. On va faire attention sur les problèmes de délais mais, très souvent, vous êtes d'accord vous-mêmes, on a une décision au dernier moment, on la fait passer. Et si vous refusiez de la faire passer, nous la repousserions. C'est toujours ce que nous faisons : nous soumettons en permanence les délibérations qui sont mises sur table et si vous vous y opposez, nous repousserions d'un Conseil Municipal.

Mais nous allons faire attention aux délais, si c'est cela la question, mais je n'avais pas compris que c'était cela qu'abordait Monsieur LESERRE tout à l'heure.

Monsieur de SAINTIGNON.- En tout cas, pour ce qui concerne la Commission des Finances, cela vous est très difficile de faire la critique parce que vous n'êtes jamais là. Jamais là à la Commission des Finances. C'est dire si le budget de la Ville ne vous intéresse pas !

Madame le Maire.- Madame BAERT, dossier 20 de Madame BOCQUET.

Monsieur BERNARD.- Vous avez oublié de faire voter sur la délibération que je contestais.

Madame le Maire.- Oui, encore un raté ! Pourtant je suis là, c'est inquiétant ! J'ai oublié de faire voter sur les subventions aux organismes à caractère social santé parce que j'étais perturbée par l'intervention de Monsieur BERNARD et j'essayais de comprendre là aussi...

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National
Qui vote contre : le Front National

Adopté à la majorité.

05/999 – Prix Jean Levy - Attribution du prix.

05/1000 – Fête des Fallas.

05/1001 – Week-end de Musique et de Chorales de Noël samedi 17 et dimanche 18 décembre 2005 – Demandes de subvention.

05/1002 – Exposition "Lille Insolite" - 5 janvier -1^{er} mars 2006 - Passation d'un contrat de prestation artistique.

Adoptés.

05/1003 – Associations et organismes culturels lillois - Attribution de subventions.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur SULMAN ne prenant pas part au vote.

05/1004 – Attribution d'une subvention au North Gospel Quartet.

05/1005 – Associations et organismes culturels - Attribution d'acomptes sur subventions pour l'exercice 2006.

05/1006 – Association Downtown Side Path - Attribution d'acompte sur subvention pour l'exercice 2006.

05/1007 – Palais des Beaux-Arts – Avenant à la convention de dépôt d'œuvres au Musée de Normandie à Caen.

05/1008 – Palais des Beaux-Arts - Acquisition de deux œuvres : un tableau de Juan Valdès Leal et un dessin d'Adolphe Vasseur.

05/1009 – Palais des Beaux-Arts - Exposition "la Volupté Numérique" Festival de cinéma - Prise en charge des frais relatifs à la venue des intervenants.

05/1010 – Palais des Beaux Arts - Exposition "On earth's face : l'Homme, géographie du monde" du 16 octobre 2006 au 14 janvier 2007 - Délibération tarifaire.

05/1011 – Palais des Beaux Arts - Organisation de l'exposition "Philippe de Champaigne, l'homme intérieur, politique et dévotion au XVII^{ème} siècle" au printemps 2007.

05/1012 – Musée de l'Hospice Comtesse - Acquisition d'une gravure sur cuivre de Louis GUICHARDIN "Vue panoramique de l'ancienne ville" – Rectification du montant.

05/1013 – Musée d'Histoire Naturelle - Complément d'acquisition de collection ethnologique - Sollicitation de subvention, admission en recettes, ouverture du crédit d'emploi.

05/1014 – Conservatoire National de Région - Subvention de l'Etat pour la mise en place d'un Contrat Local d'Education Artistique - Admission en recettes.

05/1015 – "Aventure Accordéon" - Avenant à la convention du 16 mars 2005.

05/1016 – Maison Folie de Lille-Moulins – Programmation 2006.

05/1017 – Maison Folie de Lille-Moulins – Tarifs Crédit-Loisirs.

05/1018 – Maison Folie de Lille-Moulins – Convention de vente de billets entre la Ville de Lille et la FNAC dans le cadre de la programmation.

05/1019 – Maison Folie de Wazemmes – Programmation pour la période du 1^{er} février au 31 mars 2006.

05/1020 – Maison Folie de Wazemmes – Convention de vente de billets entre la Ville de Lille et la FNAC dans le cadre de la programmation.

05/1021 – Maison Folie de Wazemmes – Tarifs Crédits Loisirs.

Adoptés.

Madame le Maire - Merci. Je redonne la parole à Madame BAERT.

Chemise n° 20

PETITE ENFANCE

**Rapporteur Madame BOCQUET
Adjointe au Maire**

05/1029 – Contrat Enfance - Subventions 2006 - 1er versement - Projet Educatif Global.

Madame BAERT.- Madame le Maire, mes chers collègues, le Groupe UPL souhaite donner une explication de vote sur cette délibération qui consiste au premier versement représentant 30 % de la subvention de l'année 2005 pour le Contrat Enfance.

Le 27 juin dernier, nous nous étions abstenus pour signifier notre volonté de vous voir adopter une politique beaucoup plus volontariste sur ce troisième contrat Enfance.

Alors que l'Etat augmentait ses crédits vers les CAF et les orientait prioritairement vers le développement de places supplémentaires en crèches, vous avez donc la possibilité d'y joindre vos efforts. Mais vous maintenez une politique des petits pas et vous n'augmentez toujours pas sensiblement le nombre de places en crèches.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Madame le Maire.- Il n'y a pas grand-chose à dire. Nous mettons au vote la délibération 1029 :

Qui est pour : les Groupes de la Majorité municipale

Qui vote contre : néant

Qui s'abstient : les Groupes Union Pour Lille et Front National

Merci.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

**05/1030 – Ville de Lille - Hellemmes - Lomme - Elaboration d'un 3ème Contrat Enfance –
Projet Educatif Global.**

05/1031 – Journée Nationale des Assistances Maternelles - Association Premiers Pas.

05/1032 – Pouponnière Lino Ventura 86, rue des Meuniers - Transfert à l'Association La Sauvegarde du Nord" - Conventions.

Adoptés.

Madame le Maire - Je passe maintenant la parole à Monsieur PECHARMAN sur la délibération 1061 et nous terminerons par l'intervention de Madame KECHEMIR.

Chemise n° 31

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

Rapporteur : Madame STANIEC
Adjointe au Maire

05/1061 – Lutte contre le logement insalubre - Adhésion par avenant de la Ville de Lille au Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire concernant la lutte contre l'insalubrité.

Monsieur PECHARMAN.- Madame le Maire, mes chers collègues, voilà une délibération qui soulève plusieurs questions et quelques réactions.

Je ne souhaite pas revenir ce soir sur le débat qui nous a opposés sur le sujet du logement insalubre il y a quelques semaines dans un cadre d'ailleurs plus général, bien que nous soyons restés ce soir-là à un niveau relativement peu précis.

Je souhaite d'abord quelques réponses qui, je n'en doute pas, intéresseront l'ensemble du Conseil sur ce dossier.

On lit, dans la délibération, la volonté affichée de développer une offre de logement privé de qualité et un loyer maîtrisé. Mais quels moyens la Ville compte-t-elle mettre en face de cette belle intention qui, faute de financement, pourrait ne rester qu'une incantation ?

Deuxième question : vous nous engagez, en outre, à reloger de façon définitive ou temporaire lorsque cela s'avérera nécessaire. Là encore, en pleine crise du logement, comment comptez-vous traduire dans les faits ces relogements ?

La dernière question que je souhaite soulever ce soir concerne les partenaires de ce PIG communautaire dans lequel il nous semble étonnant que ne figure pas la CAF pourtant incontournable institution en matière de logement.

Je souhaitais aussi ce soir commenter les éléments chiffrés qui nous ont été donnés. Pour mémoire, Madame STANIEC avait annoncé, début 2003, au moins dans la presse, un programme ambitieux de la Ville de Lille pour lutter contre le fléau du logement insalubre parlant, entre autre, d'un objectif de 1.300 logements issus de l'habitat ancien et privé réhabilité en cinq ans. Et de préciser que la Ville prenait le taureau par les cornes et que les marchands de sommeil n'avaient qu'à bien se tenir !

Toutefois, à la lecture tant du bilan des trois années écoulées que des objectifs de celles à venir, il semble que le matador ait loupé sa cible, Madame STANIEC. Ce ne sont en fait que 164 logements qui ont été réhabilités ou sont en passe de l'être depuis début 2003, et 230 autres prévus jusqu'en 2007.

Je note au passage que, parmi ces 230 logements objectivés, 50 le sont sur l'année 2005. Vous avouerez qu'un objectif pour 2005 voté le 12 décembre 2005, ce n'est pas du travail sérieux et l'on se demande s'ils ne sont pas déjà compris dans les premiers chiffres.

En bref, dans le meilleur des cas, et sous réserve qu'il n'y ait pas de double compte et que les objectifs soient atteints, seulement 30 % de vos ambitions seront réalisées.

Je crois, Madame, qu'il est plus que temps de me mettre en adéquation les effets d'annonce et les proclamations de bons sentiments avec la réalité des faits.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Madame STANIEC.

Madame STANIEC.- Madame le Maire, je pense qu'il va effectivement falloir qu'on modifie un peu notre méthodologie, à savoir que, lorsqu'on a des délibérations et que l'on fait voter des délibérations, on s'assure que chacun ait lu la délibération, que, lorsqu'on fait une présentation par Power point ou verbale, on s'assure que chacun ait compris les mots que l'on a utilisés parce que, visiblement, en écoutant ce soir le Front National, je m'inquiète et je me dis qu'il va falloir que je prenne quelques cours pour pouvoir expliquer les choses.

C'est vrai que le dossier logement est un dossier difficile, qu'il n'est pas accessible à tous, mais quand même !

On a évoqué la partie logement ancien dans le cadre du dossier ANRU. Et effectivement, on a répété à plusieurs reprises que, dans cette partie-là, il y avait une partie démolition, reconstruction, aménagement, construction neuve et une partie logement ancien. Que, pour l'instant, nous n'avons toujours pas reçu les réponses de l'Etat sur les financements possibles. Et qu'effectivement, dans ce dossier ANRU, notre objectif écrit, comptabilisé est bien de 1.300 logements habitat ancien. Cela va, jusque là...

Deuxièmement, la délibération que nous prenons ici est une délibération qui poursuit une action qui est menée avec la Communauté Urbaine et en attendant d'avoir les financements de l'Etat. En attendant, on a décidé quand même de travailler parce que le logement insalubre dans cette Ville, c'est une réalité pour ceux qui vivent. En attendant, nous avons pris un certain nombre de délibérations qui, petitement certes, mais 500 plus 500, cela nous permet d'avancer et de répondre à une demande qui est une demande réelle.

Voilà ce que je voulais dire. Effectivement, quand on parle de loyer maîtrisé, c'est parce que les subventions que nous accordons, nous les accordons dans le cadre de loyers conventionnés. Nous ne donnons pas de l'argent à n'importe qui, mais effectivement dans le cadre d'un engagement du propriétaire d'avoir des loyers maîtrisés.

La CAF est bien partenaire, mais ce n'est pas un financeur. Donc effectivement il n'est pas noté dans cette délibération-là.

Enfin, pour le relogement temporaire, c'était une délibération précédente, je pensais, là aussi, avoir expliqué les choses : effectivement quand on est sur une opération d'insalubrité, quand il y a nécessité de faire des travaux, il faut trouver une solution pour la famille qui est dedans. Nous avons donc des conventions que nous allons signer avec les bailleurs qui acceptent d'être nos partenaires.

J'espère que cette fois, Madame le Maire, j'ai été suffisamment claire pour que tout le monde ait pu comprendre.

Merci.

Madame le Maire.- C'est l'occasion pour moi, Madame STANIEC, de vous féliciter pour le travail remarquable que vous menez contre l'habitat insalubre dans notre Ville, qui prend de multiples formes, y compris contre les marchands de sommeil par exemple lorsque nous saisissons le Procureur de la République. Je vous remercie.

Qui vote pour : les Groupes de la Majorité et l'Union Pour Lille
Qui s'abstient : le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

05/1059 – Subvention destinée à un organisme à caractère social - Action Sociale – Logement.

05/1060 – Remise gracieuse : titre de recette 3082/04 en faveur d'une famille lilloise en difficulté.

Adoptés.

PERSONNES AGEES

05/1058 – Subventions destinées aux organismes à caractère social – Personnes Agées.

Adopté.

Madame le Maire - Nous allons terminer par l'intervention de Madame KECHEMIR sur la campagne hivernale.

Chemise n° 30

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Rapporteur : Madame KECHEMIR
Conseillère Municipale déléguée

05/1057 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Lutte contre les exclusions.

Adopté.

Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, chers collègues, je souhaite retenir encore quelques minutes votre attention pour faire le point devant vous sur la campagne Pauvreté Précarité, plus particulièrement sur la campagne hivernale dans notre Ville.

Comme chaque année, c'est à la fois une mobilisation particulière et une préoccupation permanente. En effet, la Ville se mobilise de façon volontariste aux côtés des associations alors même que c'est l'Etat qui est compétent en la matière.

La Ville porte une attention particulière aux Lillois les plus fragiles en cette période hivernale qui met à l'épreuve certains de nos concitoyens plus que d'autres.

Cette attention particulière s'inscrit dans la continuité d'une préoccupation permanente de la Ville qui, au quotidien, tout au long de l'année, ne cesse d'agir en direction des plus démunis. La Ville n'attend pas les grands froids pour s'investir sur cette cause de tous les instants.

Pour ce faire, la Ville a construit de longue date un partenariat de confiance avec les associations engagées sur le terrain. Plus d'une vingtaine d'associations sont financièrement soutenues par la Ville dans le cadre de la Campagne Pauvreté Précarité pour un montant total de plus de 230.000 € sur des actions liées à l'accueil de jour, à l'aide alimentaire ou à l'hébergement d'urgence.

Mais ce partenariat ne s'arrête pas à un lien financier. Il est avant tout le signe d'une relation de confiance entre la Ville et ses partenaires fondée sur des valeurs partagées autour de la dignité de chacun.

Cette confiance prend aussi la forme de gestes symboliques à l'image des aides matérielles que nous allons apporter aux associations caritatives qui organiseront des fêtes de Noël dans les quartiers. Je pense notamment à la Maison-Folie de Wazemmes qui accueillera les "Restos du Cœur" le soir de Noël, confortant, s'il en était besoin, les liens qui nous unissent à cette association pour qui nous mettons à disposition des locaux dans chaque quartier de la Ville. En lui réservant l'un de nos équipements culturels les plus prestigieux, nous redisons à cette association combien nous soutenons son action.

C'est également une implication directe des services de la Ville sous la forme d'aides aux plus démunis, en particulier dans les situations d'urgence. Ce sont plus de 300.000 € qui sont délivrés chaque année par le CCAS pour aider les Lillois à faire face aux coups durs de la vie ou à faire face à une situation d'urgence sociale.

Tout notre travail consiste alors à affronter l'urgence aux côtés de ceux qui vont mal, mais aussi et surtout à tenter de trouver des solutions durables par un accompagnement social qui fait le pari de l'insertion pour tous et mobilise tous les leviers possibles pour redonner une place à chacun dans cette Ville.

C'est enfin une collaboration opérationnelle avec la Préfecture sur le dispositif hivernal d'hébergement d'urgence.

La Ville concentre une grande partie des structures d'hébergement d'urgence de l'arrondissement confirmant en cela son statut de Ville Centre à forte attractivité.

Elle assure, dès lors, une véritable veille sociale pour faire en sorte que cet accueil d'urgence soit assuré en harmonie avec la vie des quartiers, ce qui l'oblige parfois à intervenir directement dans le débat public pour que des habitants différents se parlent et se comprennent.

C'est ainsi que, suite aux difficultés liées à l'accueil de nuit assuré par l'ABEJ, l'hiver dernier, dans leur local de la rue Solférino, Madame le Maire, vous êtes intervenue auprès de M. le Préfet qui a donc proposé pour cet hiver la relocalisation de cet accueil de nuit dans le restaurant de la cité administrative rue Gustave Delory qui pourra ainsi accueillir tous les soirs une quarantaine de personnes.

Au-delà de cette veille sociale, nous mettons à disposition un certain nombre de locaux municipaux permettant d'accueillir et de mettre à l'abri des personnes dans l'extrême urgence.

Comme depuis maintenant plusieurs années, nous mettons à disposition de l'Etat des locaux rues Jeanne d'Arc, local géré par l'Armée du Salut et qui permet ainsi d'accueillir une vingtaine d'hommes seuls.

Et enfin, la mise à disposition de la salle sous le beffroi qui pourra exceptionnellement être utilisée en cas de grand froid.

Cette mise à disposition vient redire combien ce beffroi reste une maison du peuple, une maison pour tous.

Cette action de la Ville sur une compétence qui n'est pas la sienne met en évidence une fois de plus l'aggravation préoccupante des besoins sociaux d'une partie de nos concitoyens et l'insuffisance flagrante des réponses apportées par l'Etat sur ces situations parfois dramatiques.

Je me suis étonnée, Madame le Maire, il y a une quinzaine de jours des déclarations du Premier Ministre. Il semblait découvrir qu'en France, il y a des travailleurs pauvres à la rue alors même que la sonnette d'alarme a été tirée par les associations et le SAMU social depuis deux ans.

Je rappelle en passant que cette question, ainsi que celle des jeunes à la rue, était au centre de notre conférence de presse que nous avons tenue Patrick KANNER et moi-même en décembre 2004.

Pour conclure, je voudrais souligner que la Ville met en lumière également l'effort que chacun peut faire pour regarder autrement ceux qui vont mal, voire s'engager dans une démarche de solidarité.

Dans votre dernier édit de Lille Magazine, Madame le Maire, vous vous adressez ainsi à tous les Lillois. Je vous cite : "Pour les plus fragiles de nos concitoyens, cette période doit être aussi celle de la solidarité active." Je pense comme vous que cette solidarité active est l'affaire de tous. Si la Ville ne saurait se dérober de sa propre responsabilité, elle sait pouvoir compter sur chacun des Lillois pour contribuer au mieux vivre ensemble.

Enfin, cette solidarité active est une solidarité de combat qui refuse la fatalité de la misère, comme l'ont fait dernièrement près de 50 associations engagées dans les quartiers aux côtés de la Ville, le 17 octobre dernier à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère.

C'est une solidarité qui croit à la dignité de chacun et qui ne se satisfait pas de l'aide d'urgence aussi nécessaire soit-elle.

Bref, une solidarité qui renforce le lien social dans la ville et nous rapproche les uns des autres.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Je voudrais remercier Madame KECHEMIR pour le travail qu'elle réalise vis-à-vis des plus exclus qui vivent dans notre Ville.

C'est l'occasion pour moi, j'ai souhaité qu'on termine par là, de saluer le travail des associations de notre Ville.

On parle beaucoup des sans domicile fixe quand il commence à faire froid parce que, malheureusement, il y a parfois, dans telle ou telle ville, et nous ne sommes pas à l'abri de cela, des morts. Mais ces sans domicile fixe, vous le savez, existent dans nos villes maintenant quasiment toute l'année même si les risques sont pour eux plus grands pendant ces périodes de froid.

Il faut saluer tous les bénévoles et tous ceux qui travaillent dans ces associations. Je dirai que, moi aussi, j'ai été étonnée de la déclaration du Premier Ministre qui avait l'air de découvrir que des personnes pouvaient à la fois être salariées et être dans la rue. Mais j'ai été aussi très choquée qu'il puisse dire que ceux qui travaillaient avaient le droit de rester un mois dans une structure, comme s'il y avait deux catégories de SDF : ceux qui le méritaient bien et ceux qui ne le méritaient pas.

Nos efforts, et c'est ce que nous faisons aux côtés des associations, mais ce sont elles qu'il faut féliciter, doivent aller vers tous ceux qui, par un accident de la vie, une perte de travail, un accident familial, de santé, se retrouvent un jour à la rue. Il faut se dire que cela peut arriver à tout le monde, on le voit bien.

C'est l'occasion pour moi, avant ces fêtes, pour nous appeler tous à plus de solidarité et puis à dire à toutes ces associations : bravo parce que, sans vous, la situation dans notre Ville serait beaucoup plus délicate.

Je vous remercie. (*Applaudissements*).

Je me permets, si vous le voulez bien, de mettre au vote les dossiers sans débat : 1, 2, 3, 5, 6, 9, 14, 15, 17, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 32, 33. Si vous voulez bien lever la main mes chers collègues.

Chemise n° 1

Rapporteur : Madame le Maire

Séance du 26 septembre 2006 - Procès Verbal.

Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

05/921 - Conseils de Quartier - Vacance de sièges - Désignation de membres.

Adoptés.

Chemise n° 2

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

Rapporteur Monsieur PARGNEAUX
Maire délégué

05/934 – Commune Associée d'Hellemmes – Acompte sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'Hellemmes au titre de l'année 2006.

05/1072 – Commune Associée d'Hellemmes – Acomptes sur subventions versées à divers organismes au titre de l'année 2006.

Adoptés.

05/1073 – Commune Associée d'Hellemmes – Versement d'un acompte sur subvention 2006 aux associations relevant de la Petite Enfance.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

05/1074 – Commune Associée d'Hellemmes – Service Extérieur des Pompes Funèbres – Budget Primitif 2006.

05/1075 – Commune Associée d'Hellemmes – Tarification des concessions, des inhumations et des exhumations au 1^{er} janvier 2006.

Adoptés.

Chemise n° 3

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

Rapporteur : Madame le Maire
en l'absence de Monsieur DURAND, Maire
délégué

05/1076 – Commune Associée de Lomme – Acquisition par la Commune de l'immeuble situé à Lomme, 780 avenue de Dunkerque.

05/1077 – Commune Associée de Lomme – Tarifs 2006.

05/1078 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle au collège Guy Mollet.

05/1079 – Commune Associée de Lomme – Concours de la chanson française 2006 – Remise de récompenses.

05/1080 – Commune Associée de Lomme – Programme « artiste en territoire » - Sollicitation d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

05/1081 – Commune Associée de Lomme – Avance sur les subventions consenties aux associations au titre de l'année 2006.

05/1082 – Commune Associée de Lomme – Subventions exceptionnelles aux associations sportives.

05/1083 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle aux Restaurants du Cœur.

05/1084 – Commune Associée de Lomme – Avance sur la subvention au Centre Communal d'Action Sociale Lommois.

05/1085 – Commune Associée de Lomme – Subventions pour ravalement de façades.

05/1086 – Commune Associée de Lomme – Contrat de Ville 2005 : action « Favoriser la participation des filles aux activités culturelles et de prévention de proximité par la pratique de la danse moderne » présentée et réalisée par l'association « Renaissance Artistique de Délivrance ».

05/1087 – Commune Associée de Lomme – Cession de parcelle C 4269 au profit du C.L.E.S.

Adoptés.

Chemise n° 5

PERSONNEL

Rapporteur Monsieur FREMAUX
Conseiller Municipal délégué

05/935 – Modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et permanences.

05/936 – Création et suppression d'emplois - Filière Culturelle Artistique.

05/937 – Recrutements d'agents non titulaires pour faire face à un besoin saisonnier ou occasionnel.

05/938 – Rémunération d'intermittents du spectacle.

Adoptés.

PROPRETE

05/939 – Frais d'enlèvement d'un dépôt sauvage - Recours gracieux – Constat 10393 – T.R. n°16713.

Adopté.

Chemise n° 6

PROJETS ASSOCIATIFS

**Rapporteur Madame ROUGERIE
Conseillère Municipale déléguée**

05/940 – Projets Associatifs - Subvention à l'association Montevideo.

05/941 – Projets Associatifs - Subvention à l'association Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Région Lille (UFC Que Choisir Lille).

05/942 – Projets Associatifs - Subventions aux associations - Aide au démarrage.

05/943 – Projets Associatifs - Subvention à l'association OPONE - Aide au démarrage.

Adoptés.

Chemise n° 9

URBANISME

**Rapporteur : Monsieur CACHEUX
Adjoint au Maire**

05/962 – Architecture et Maîtres d'ouvrage - Club Régional Nord/Pas-de-Calais – Adhésion de la Ville de Lille.

05/963 – Association des Paralysés de France - Service Accessibilité - Demande de subvention.

05/964 – Ravalement de façades - Subventions.

05/965 – Opération Souham - Traité de concession à la SAEM Euralille – Approbation du compte rendu d'activités au concédant.

Adoptés.

ACTION FONCIERE

05/966 – Achat de l'immeuble situé à Lille 157 bis rue de l'Arbrisseau.

05/967 – Immeuble à Lille 68 rue d'Avesnes - Achat par la Ville de Lille auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du Droit de Prémption.

05/968 – Immeuble à Lille, 170 rue de Lannoy, 34 cité Bacquet - Achat par la Ville de Lille auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du Droit de Prémption.

Adoptés.

HABITAT

05/969 – Primes municipales à l'amélioration de l'habitat - OPAH Fives.

05/970 – Subvention exceptionnelle à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole pour la conduite d'une étude sur le logement des étudiants.

Adoptés.

Chemise n° 14

FAMILLE ET AIDE AUX PARENTS

Rapporteur : Madame DANGREAUX-VARLEZ
Conseillère Municipale déléguée

05/989 – Association Martine Bernard - Versement d'une subvention.

05/990 – Association Café de Paroles pour Parents et Enseignants - Versement d'une subvention.

Adoptés.

Chemise n° 15

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Madame DA SILVA
Adjointe au Maire

05/991 – Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée.

05/992 – Avenant au Marché de Distribution du Magazine Municipal "Lille magazine" et de ses éditions par quartier - Prolongation de 4 mois.

05/993 – Avenant au Marché de réalisation du Magazine Municipal "Lille magazine" et de ses éditions par quartier - Prolongation de 4 mois

05/994 – Fourniture de papier destiné au fonctionnement des services municipaux de la Ville de Lille et des Communes Associées d'Hellemmes et de Lomme – Appel d'offres ouvert – Années 2006 à 2009.

05/995 – Fournitures de bureau destinées au fonctionnement des services de la Ville – Appel d'offres ouvert - Années 2006 à 2009.

05/996 – Fournitures vestimentaires destinées au personnel municipal - Appel d'offres ouvert - Années 2006 à 2009.

05/997 – Remplacement du copieur haut volume connecté N/B.

Adoptés.

Chemise n° 17

PATRIMOINE

**Rapporteur : Monsieur PLANCKE
Conseiller Municipal délégué**

05/1022 – Convention de Partenariat entre l'Association "Beffrois et Patrimoine" et la Ville de Lille.

05/1023 – Eglise Notre Dame de Fives - Travaux de restauration - Lancement d'un appel d'offres.

05/1024 – Subventions aux associations patrimoniales.

Adoptés.

Chemise n° 17

**THEATRE DU NORD - ECOLE
PROFESSIONNELLE SUPERIEURE D'ART
DRAMATIQUE**

**Rapporteur : Madame GLEIZER
Conseillère Municipale déléguée**

05/1028 – Associations et organismes culturels - Attribution d'acomptes sur subventions pour l'exercice 2006.

Adopté.

Chemise n° 21

ECOLES

Rapporteur : Madame CAPON
Adjointe au Maire

05/1033 – Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention.

05/1034 – Projet Educatif Global - Création d'espaces multimédia dans les écoles primaires.

Adoptés.

DEMOGRAPHIE

05/1035 – – Recensement de la Population.

Adopté.

Chemise n° 22

RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur ORIOL
Conseiller Municipal délégué

05/1036 – Marché de fourniture de denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement de la restauration scolaire pour l'année 2005 - Modification d'une société retenue - Avenant au lot n° 23.

Adopté.

Chemise n° 23

ANIMATION - JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur MARCHAND
Adjoint au Maire

05/1037 – Avance sur subvention consentie à l'Association Club Léo Lagrange Arbrisseau-Wagner au titre de l'année 2006 - Première répartition.

05/1038 – Délégation Jeunesse - Annulation de la subvention octroyée à l'association A.E.G. E.N.S.A.M.

05/1039 – Projets Jeunesse - Cultures Urbaines - Subvention de la Ville à l'Association Abréaction.

05/1040 – Projets Jeunesse – Cultures Urbaines – Avance sur subvention consentie à l'Association Papsoun Wazz.

Adoptés.

FETES

05/1041 – Illuminations 2005/2006 - Subventions aux associations commerciales.

05/1042 – Fêtes de fin d'année 2005 - Convention avec la Fédération Lilloise du Commerce et convention avec les industriels forains.

Adoptés.

Chemise n° 24

C.L.S.P.D.

Rapporteur : Monsieur VICOT
Adjoint au Maire

05/1043 – Versement d'une subvention au Relais Enfants/Parents Nord-Pas-de-Calais.

Adopté.

Chemise n° 25

HANDICAPES.

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL
Adjoint au Maire

05/1044 – Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

Chemise n° 26

ECONOMIE SOLIDAIRE

Rapporteur : Madame BOUCHART
Adjointe au Maire

05/1045 – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Prolongation du plan en 2005-2006.

Adopté.

Chemise n° 27

RELATIONS INTERNATIONALES
JUMELAGES

Rapporteur : Madame FILLEUL
Adjointe au Maire

05/1046 – Subvention au collège Franklin de Lille pour un échange scolaire avec l'Académie Populaire de Kharlov.

05/1047 – Subvention à l'Association Aventure Accordéon pour l'organisation de l'Auberge Italienne.

Adoptés.

TOURISME

05/1048 – Office du Tourisme de Lille - Avance sur subvention 2006.

Adopté.

Chemise n° 28

COMMERCE

Rapporteur : Monsieur MUTEZ
Conseiller Municipal délégué

05/1049 – Association Lille Centre Animations - Avenant n° 1 à la convention 2005.

05/1050 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe : Achat Plaisir en centre ville - Subvention au Groupement des Acteurs Economiques de Lille-Centre (G.A.E.L.).

05/1051 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales – Subvention à l'Association "Les Commerçants Beaux-Arts République".

05/1052 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales – Subvention à l'Association Wazemmes Nouvelle Aventure.

05/1053 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotions commerciales – Délibération modificatrice suite à des trop perçus par l'Association Lille-Flandre et l'Association Quartier Royale.

05/1054 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Délibération modificatrice suite à des trop perçus par les Unions commerciales ou associations de commerçants dans le cadre de la tranche 2 du FISAC.

05/1055 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales – Subvention à l'Association "Lille by Night".

Adoptés.

Chemise n° 29

MARCHES DE PLEIN AIR

Rapporteur : Madame CARLIER
Conseillère Municipale déléguée

05/1056 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et es services 2003-2006 - Axe Promotion et Marchés de plein air - Subvention à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).

Adopté.

Chemise n° 32

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur HANNA
Adjoint au Maire

05/1062 – Association PERSPECTIVES - Subvention.

05/1063 – Contrat de Ville - Programmation 2005 - Fonds d'Initiatives Habitants – Subvention.

05/1064 – Racing Club des Bois Blancs Section Foot - Subvention.

Adoptés.

Chemise n° 33

**MAISONS DE QUARTIERS ET
CENTRES SOCIAUX**

Rapporteur : Monsieur BODIOT
Adjoint au Maire

05/1065 – Centres sociaux et Maisons de Quartier - Avenants aux Contrats d'Objectifs pris en application de la Convention Cadre du 15 janvier 2003 - Subvention d'Animation Globale et autres subventions - Attribution d'acomptes au titre de l'année 2006.

05/1066 – Centres sociaux et Maisons de quartier - Avenants aux contrats d'objectifs signés en conformité avec la délibération n° 03/519 du 30 juin 2003 – Attribution et autorisation de paiement de subventions diverses.

05/1067 – Prorogation de la convention cadre de partenariat du 15 janvier 2003 entre la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, le Département du Nord et la Ville de Lille.

05/1068 – Centres sociaux et Maisons de Quartier - Avenants à deux conventions de dépôt et de prêt de matériels, de fournitures et d'équipements d'activités socio-éducatives et pédagogiques adaptés à usage collectif.

05/1069 – Maison de Quartier de Fives - Mission d'accompagnement méthodologique e la Fédération des Centres sociaux et socioculturels du Nord.

Adoptés.

Madame le Maire - Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bon Noël et de bonnes fêtes de fin d'année avant de nous retrouver au mois de janvier j'espère avec un peu plus de force. Nous retrouvons les Conseillers de Quartier, que nous voulons remercier, pour leur travail pour ce dîner habituel.

Je vous remercie. Bonne soirée !

(Séance levée à 20 heures 50)